



Commission Européenne

L'ÉCONOMIE LOCALE D'ODIENNÉ (DENGUÉLÉ) (CÔTE D'IVOIRE)

Comptes, acteurs et dynamismes de l'économie locale



Volume 1 : Rapport général

SAH/D(2002)528

Janvier 2002

OCDE

ORGANISATION DE COOPERATION ET
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

OECD

ORGANISATION FOR ECONOMIC
CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

—
Union – Discipline - Travail
—

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

L'économie locale d'Odienné (Denguélé) (Côte d'Ivoire)

Comptes, acteurs et dynamiques de l'économie locale

Volume 1 : Rapport général

Commission Européenne

Etude réalisée par :

**Ecole Nationale supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée
(ENSEA)**

**Institut de recherche pour le développement
(IRD)**

Septembre 2000

Table des matières

AVANT-PROPOS	3
CHAPITRE 1 : ODIENNÉ ET SON HINTERLAND. REPÈRES HISTORIQUES	5
1. L'IMPLANTATION MALINKÉ DANS LA RÉGION. UNE VOCATION MARCHANDE, UNE ORGANISATION SOCIALE HIÉRARCHISÉE	5
2. LA VILLE D'ODIENNÉ.....	7
3. LES STRUCTURES FAMILIALES MALINKÉ. UNE FORTE CONTRAINTE POUR LES JEUNES DÉPENDANTS	8
4. MIGRATIONS ET DYNAMIQUE DE PEUPEMENT	9
CHAPITRE 2 : APPROCHE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT	11
1. LA POPULATION DU DÉPARTEMENT ET SON ÉVOLUTION. FRAGMENTATION SPATIALE, FAIBLE NIVEAU D'URBANISATION.....	11
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION PAR SOUS-PRÉFECTURE	13
3. MOUVEMENTS MIGRATOIRES.....	15
CHAPITRE 3 : LA RÉGION DU DENGUÉLÉ ET SON ACTIVITÉ AGROPASTORALE. LE MONDE RURAL ET SES EFFETS SUR LA VILLE D'ODIENNÉ	18
1. LES PRODUITS DITS « DE RENTE »	19
2. LES CULTURES VIVRIÈRES.....	25
3. L'ÉLEVAGE DANS LE DENGUÉLÉ. DE RÉELS ATOUTS POUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	31
CHAPITRE 4 : ODIENNÉ ET SON HINTERLAND. LA DIMENSION FRONTALIÈRE DE L'ÉCONOMIE DU DENGUÉLÉ	35
1. LE FONCTIONNEMENT DES ÉCHANGES	35
2. LES MARCHÉS DE LA RÉGION	36
3. LES ACTEURS DES ÉCHANGES.....	37
4. LES FLUX DE MARCHANDISES ÉCHANGÉS.....	39
CHAPITRE 5 : IMAGE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE D'ODIENNÉ. REMARQUES SUR LA MATRICE DE COMPTABILITÉ SOCIALE DE LA COMMUNE	41
1. REMARQUES PRÉLIMINAIRES SUR LA MÉTHODE	41
2. LES GRANDS COMPTES LOCAUX	43
CHAPITRE 6 : LES MÉNAGES DE LA COMMUNE D'ODIENNÉ. CONDITIONS DE VIE, RESSOURCES ET CONSOMMATION	49
1. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES D'ODIENNÉ.....	49
2. L'EMPLOI.....	51
3. LES REVENUS DES MÉNAGES	52
4. LES DÉPENSES DES MÉNAGES	53
5. L'ENVIRONNEMENT URBAIN	55
CHAPITRE 7 : L'ÉCONOMIE POPULAIRE URBAINE. UN ENJEU FORT DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL	57
1. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	57
2. LE NOMBRE DE POINTS D'ACTIVITÉ DE L'ÉCONOMIE POPULAIRE URBAINE ET LEUR RÉPARTITION SPATIALE....	60
3. UNE ÉCONOMIE POPULAIRE URBAINE PRINCIPALEMENT COMMERCIALE ET FÉMININE.....	63
4. LES COMPTES DE L'ÉCONOMIE POPULAIRE.....	64
5. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES UNITÉS INFORMELLES DE LA VILLE D'ODIENNÉ	67
6. LES STRUCTURES D'APPUI ET D'ENCADREMENT DES UNITÉS INFORMELLES : INITIATIVES À ENCOURAGER, OPPORTUNITÉS À EXPLOITER	70

CHAPITRE 8 : LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS. PRODUCTION D'HABITAT ET D'INFRASTRUCTURES DANS LA COMMUNE D'ODIENNÉ	75
1. LA DEMANDE POTENTIELLE D'HABITAT : UN MARCHÉ IMPORTANT POUR LE SECTEUR DU BÂTIMENT.....	75
2. LA FILIÈRE DU BÂTIMENT SUR LE DÉPARTEMENT D'ODIENNÉ. DIVERSITÉ DES INTERVENANTS, ATOMICITÉ DES MICRO ET PETITS OPÉRATEURS.....	77
3. LE MARCHÉ DES TRAVAUX PUBLICS DANS LE DÉPARTEMENT D'ODIENNÉ	81
4. LES COMPTES AGRÉGÉS DES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE BTP.....	82
5. LES FACTEURS DE BLOCAGE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT LOCAL DU BTP	84
CHAPITRE 9 : LE SECTEUR MODERNE ET INTERMÉDIAIRE DANS LA COMMUNE D'ODIENNÉ ..	86
1. LE SECTEUR INTERMÉDIAIRE ET MODERNE D'ODIENNÉ.....	86
2. LES ENTREPRISES DE PRODUCTION ET DE SERVICE.....	87
3. LES ENTREPRISES DE TRANSPORT À ODIENNÉ.....	90
4. LE COMMERCE À ODIENNÉ.....	91
5. LES STRUCTURES FINANCIÈRES DE L'ÉCONOMIE FORMELLE D'ODIENNÉ.....	93
6. RÉCAPITULATIF DU SECTEUR FORMEL HORS ADMINISTRATIONS	94
CHAPITRE 10 : L'ACTION DE L'ÉTAT DANS LA COMMUNE D'ODIENNÉ ET LE DENGUÉLÉ.....	97
1. EXAMEN PAR CATÉGORIE DE SERVICE PUBLIC. UNE SOUS-DOTATION GLOBALE EN INFRASTRUCTURES ET EN PERSONNELS	98
2. LES INFRASTRUCTURES. INSUFFISANCE DES FINANCEMENTS ET SOUS-DOTATION DANS TOUS LES DOMAINES .	99
3. L'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT D'ODIENNÉ	103
4. LES ADMINISTRATIONS DÉCONCENTRÉES DANS LE DENGUÉLÉ. FAIBLESSE DES DOTATIONS EN RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	105
CHAPITRE 11 : L'ACTION ET LES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'ODIENNÉ	108
1. LA COMMUNE D'ODIENNÉ.....	108
2. LES RESSOURCES DE LA MUNICIPALITÉ	110
3. LES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ D'ODIENNÉ	114
4. ACTIONS DE LA MUNICIPALITÉ.....	117

AVANT-PROPOS

Le présent rapport expose les principaux résultats des enquêtes menées de janvier à août 2000 dans la commune d'Odienné (Région du Denguélé, Côte d'Ivoire) dans le cadre d'une série d'études financée par la Commission Européenne et prenant pour objet les économies locales de cinq capitales régionales ivoiriennes. Les travaux de terrain, le traitement statistique, l'analyse des données et la synthèse des travaux ont été réalisés par une équipe composée de chercheurs et d'enseignants-chercheurs de l'Ecole nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA) et de l'Institut de recherche pour le développement (IRD).

Le présent document répond aux Termes de référence de la Commission Européenne en exposant les résultats de manière qu'ils puissent être utilisables pour l'information et le pilotage de la politique municipale. De façon délibérée, la présentation des données et des analyses répond moins à des exigences académiques qu'au souci de transmettre aux responsables de la localité concernée une démarche, des données d'ordre quantitatif et qualitatif, des cadres analytiques et compréhensifs à partir desquels ils puissent élaborer des objectifs et prendre des décisions. De cette option découlent deux implications.

D'abord, l'outil de technique statistique qui informe cette étude – la Matrice de comptabilité sociale (MCS) – est présentée de façon à faire apparaître (1) les grandes masses financières qui structurent l'économie locale d'Odienné (2) les flux majeurs reliant les acteurs de cette économie (3) la part prélevée par la fiscalité locale et nationale sur la richesse créée dans la commune. Seront renvoyées dans les annexes les méthodologies détaillées relatives à la confection et au bouclage de cette matrice, ainsi que les données désagrégées à partir desquelles il a été possible de l'établir.

Ensuite, le texte est agencé de telle sorte qu'il soit possible (1) de convertir les données chiffrées et les analyses proposées en autant d'informations mobilisables par les gestionnaires des communes, (2) de transformer ces informations opérationnelles en recommandations ou, à tout le moins, en indicateurs d'actions à entreprendre.

Un double préalable méthodologique mérite d'être ici évoqué, afin d'éviter toute méprise sur la présentation et l'interprétation des résultats. En premier lieu, nombre des données chiffrées exposées au fil du rapport s'entendent plus comme des ordres de grandeur ou à tout le moins des approximations, que comme des valeurs certaines. Il est apparu en effet illusoire, et au bout du compte peu utile, de chercher à reconstruire des agrégats économiques locaux extrêmement diversifiés et interdépendants sans accepter la marge minimale d'erreur propre à toute enquête de terrain à caractère extensif. En revanche, les ajustements statistiques auxquels il a fallu procéder restituent une image d'ensemble cohérente – la plus réaliste qu'il a été possible de dresser de l'économie d'Odienné. De même que pour les comptes de la nation qui gagnent en vision globale ce qu'ils perdent en degré de précision sur chaque donnée, les comptes localisés fournissent des indications détaillées qui, prises isolément, ne sont probablement pas exemptes de critiques, mais ont l'avantage de la cohérence générale.

En second lieu, il importe d'insister sur le fait que si une économie locale peut parfaitement être présentée en *data* démographiques ou financiers, en agrégats comptables et autres quantifications formelles de stocks et de flux, la compréhension de ses dynamismes et de ses éventuels dysfonctionnements doit en passer par une approche qualitative. L'histoire, les structures sociales, l'organisation interne des filières, les usages et les cultures prennent en effet une importance croissante à mesure qu'on s'approche du fonctionnement local des économies, au point que celles-ci semblent bien souvent déterminées par des contraintes non économiques. Aussi, la présentation des résultats chiffrés sera assortie à chaque fois que possible d'un cadre compréhensif renvoyant à des observations qualitatives collectées par les chercheurs au cours de l'étude de terrain, ou tirées des travaux d'historiens, de géographes, de socio-économistes, de sociologues et d'anthropologues consacrés à la région du Denguélé et à la ville d'Odienné.

Le présent rapport a été rédigé conjointement par Messieurs Paul Angoua Oï Angoua, Statisticien économiste et professeur à l'ENSEA, et Pascal Labazée, socio-économiste et Directeur de recherche à l'IRD. Il s'inspire des rapports intermédiaires, monographies sectorielles, notes de terrain et documents de base confectionnés et collectés par l'équipe de recherche suivante :

- **Paul ANGOUA OI ANGOUA**, Ingénieur statisticien économiste, Enseignant chercheur à l'ENSEA, Coordinateur de l'ensemble de l'étude, Responsable du volet « *Municipalité* »
- **Souleymane COULIBALY**, Ingénieur Statisticien Economiste, Enseignant chercheur à l'ENSEA, Responsable du volet « *Secteur moderne et intermédiaire* »
- **Hugues KOUADIO**, Ingénieur Statisticien Economiste, Enseignant chercheur à l'ENSEA, Responsable de la construction de la *MCS* et du volet « *Agro-pastoralisme* »
- **Fidèle KAYBANDA**, Ingénieur des travaux statistiques ENSEA chargé du « traitement informatique et statistique »
- **Désiré NASSA**, Géographe, Université de Cocody – Abidjan, chargé des travaux « *Echanges frontaliers* »
- **Naïma PAGES**, Economiste, Université Paris X Nanterre – IRD, Responsable des volets « *Economie populaire urbaine* », « *Bâtiment et travaux publics* »
- **Pascal LABAZEE**, Economiste et sociologue, Directeur de Recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) pour l'appui aux méthodologies de terrain, à l'analyse des données et à la synthèse des travaux
- **Issa SANOGO**, Economiste, BNETD, Université de Clermont – CERDI, Responsable du volet « *comptes et actions de l'Etat* »
- **Benjamin ZANOU**, Docteur en Démographie, Professeur à l'ENSEA, Responsable des volets « *Socio-histoire et démographie* » et « *Comptes des ménages* »

Le rapport a par ailleurs bénéficié du soutien du Docteur **Coulibaly Moussa** (vétérinaire à Odienné) pour le volet élevage, de Monsieur **Augustin N'Dri Kouamé** (Ingénieur des travaux statistiques) pour le volet agricole, de Monsieur **Tuo Walogo** (Responsable Adjoint de l'antenne INS d'Odienné), Messieurs **Albert Nyankawindemera**, **Emmanuel Akpalou**, **Lobognon Raymond** et Mademoiselle **Djjetenin Koyaté** qui ont participé à la supervision des enquêtes de terrain.

Nos sincères remerciements vont à l'endroit de tous les responsables et acteurs de l'économie locale qui ont apporté leur concours pour mener à bien cette étude, et plus particulièrement à Monsieur le Préfet de la Région du Denguélé, à Monsieur le Maire de la Commune, ainsi qu'à toute l'équipe municipale et à Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Odienné.

CHAPITRE 1 : ODIENNÉ ET SON HINTERLAND. REPÈRES HISTORIQUES

Les grandes caractéristiques de l'actuelle région du Denguélé et de son principal centre urbain Odienné sont le produit d'une riche histoire au cours de laquelle ont été forgées les singularités économiques, sociologiques et culturelles que le présent rapport développera au fil des pages. Proche de la frontière guinéenne, la zone est depuis longtemps impliquée dans le commerce sous-régional, et la rente frontalière génère toujours des ressources non négligeables. Les gens du Denguélé – et plus généralement du Kabadougou, cf. carte – appartiennent en effet, dans leur majorité, au sous-groupe des Malinké (*Maninka*) rattachés à l'aire culturelle mandingue qui englobe de vastes espaces au Mali, en Guinée, en Gambie et au Nord de la Côte d'Ivoire. L'activité marchande, issue d'une tradition communautaire puissante, constitue ainsi l'un des moteurs d'une dynamique économique régionale traversée en outre par de forts mouvements de migrations – ce qui explique la vitalité de la « diaspora » *odienneka* à l'échelon régional, national et sous-régional.

1. L'implantation Malinké dans la région. Une vocation marchande, une organisation sociale hiérarchisée

Comme dans toute la zone de la savane ivoirienne, l'actuel peuplement de la zone d'Odienné est le produit de mouvements migratoires multiples, enchevêtrés et s'étalant sur près de cinq siècles : Sénoufo venus de Sikasso et de San, Mandé venus de Bougouni, Malinké venus de Djenné, « Dioula » venus de Kong.

Les nombreux travaux disponibles sur l'histoire locale ⁽¹⁾ s'accordent sur le fait que la région d'Odienné fut préalablement peuplée par des Sénoufo qui en perdirent le contrôle, à partir du 18^e siècle, au profit de migrants Malinké venus de l'actuel Mali par vagues successives. L'implantation Malinké fut l'aboutissement d'une densification progressive des mouvements d'échange de biens et de personnes, amorcés à partir du 16^e siècle : le Kabadougou fut alors traversé par un axe marchand reliant les actuelles régions soudanaises maliennes à la forêt ivoirienne, par lequel transitaient la noix de cola, le sel gemme, l'or, le bétail, etc. Les mouvements caravaniers engendrés par ces échanges suscitérent peu à peu la création d'unités de peuplement Malinké et Bambara dans la zone ; certaines furent issues directement de l'actuelle Guinée et du Mali, d'autres venant du royaume militaire et marchand de Kong *via* le pays Baoulé et Séguéla.

Le royaume Nafana, premier Etat malinké, fut fondé à la fin du 18^e siècle par des guerriers bambara originaires de Ségou, et fut détruit en 1848 par les troupes de Vakaba Touré dont les descendants contrôlèrent la région jusqu'à la colonisation, et donnèrent au Kabadougou nombre de ses caractéristiques contemporaines – armature commerciale forte, centralisation politique, expansion de l'Islam et de centres religieux réputés, essor de la cité d'Odienné. L'implantation malinké s'est faite d'ouest en est, avec une intensité déclinante de sorte que les communautés intégralement musulmanes se rencontrent plutôt à l'Ouest ; à l'Est se trouvent des groupes d'origine Sénoufo moins islamisés.

Comme il arrive souvent dans les traditions orales, l'unanimité n'est pas faite au sujet de la chronologie des différents clans Malinké ayant occupé la région d'Odienné. Toutes cependant s'accordent sur le rôle fondamental joué par le clan Touré dans le contrôle et l'organisation politiques du royaume du Kabadougou. Venu de Guinée, Vakaba Touré aurait été attiré par la réputation des marabouts de Samatiguila – actuelle sous-préfecture du département d'Odienné –, chassa les Sénoufo ainsi que certaines familles Mandingues de la région d'Odienné, installa un camp de captifs utilisé pour les travaux des

¹ Notamment le travail de référence de Person Y. (1968), *Samori, une révolution dyula*, IFAN, 3 Vol. Voir aussi Harre D., « L'insertion des Malinké du Kabadougou dans l'économie contemporaine » in Grégoire E., Labazée P. (éd.) (1996), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Karthala-Orstom. On trouvera d'utiles compléments d'information dans Arnaud J.C. (1987), *Le pays malinké de Côte d'Ivoire*, Université de Haute-Normandie ; Cotten A.M. (1969), « Le développement urbain d'Odienné. Essai d'explication » in *Cahiers Orstom Sér. Sc. Hum.* Vol VI, n°2 ; et Legros M-H. (1990), *Etudes des migrations Malinké en Côte d'Ivoire à partir du cas d'un village de la région d'Odienné*, Université de Rouen Haute-Normandie.

champs et le portage des marchandises. A sa mort, lui succédèrent Mouktar Touré et Ahamadou Touré, ce dernier s'alliant à la fin du 19^e siècle au conquérant *Dyula* Samori Touré, ce qui permit d'agrandir le royaume vers l'Est.

A la veille de la colonisation, trois bourgs dominent l'activité marchande du Kabadougou. Il s'agit d'Odienné, Samatiguila et Tiémé qui, principalement, assurent une fonction d'étape de repos et d'accueil du négoce à distance ; toutefois, et à l'occasion, un petit nombre de grands commerçants locaux financent des caravanes reliant la zone forestière aux villes de la boucle du Niger. L'organisation sociale de la région, imposée par les Touré, fut conçue pour remplir la fonction transitaire de la zone : une aristocratie militaire, marchande et religieuse garantit aux caravanes de passage l'approvisionnement alimentaire, le gîte et la sécurité, tandis que les captifs effectuent les travaux des champs et de colportage. En 1898, le Kabadougou comptait « 104 villages dont huit étaient peuplés d'indigènes de condition libre, les autres étant de simples villages de captifs appartenant soit au roi, soit au chef de case ».

L'essor du commerce des Rivières, à partir du 18^e siècle, favorisa le renforcement d'un tissu de marchés locaux fortement articulés à l'activité commerciale de Kankan. Samatiguila, situé à une trentaine de kilomètres d'Odienné, et Mininian (*Maninya*) s'érigèrent alors en point de rupture de charge du commerce colatier. Gbéléban, marché important de nos jours, était alors situé sur une piste un peu plus secondaire (Harre, op. cit.). Divers « marchés-relais » étaient fréquentés par un grand nombre de petits commerçants indépendants locaux, vivant des retombées d'un négoce à distance contrôlé par d'importants réseaux – les *Kooroko* du Wasulu en particulier².

Les rapports trimestriels de l'administration du Cercle d'Odienné souligneront l'intensité de l'activité marchande locale, liée au passage de caravanes venues du Soudan et à l'exportation de produits du cru vers Kankan. La région, mentionne un rapport de 1924, « retire le plus clair de ses ressources de la vente de produits vivriers aux caravanes de passage, et du commerce purement transitaire des colas ». A titre d'exemple, et pour l'année 1925, il est fait état du passage dans le seul sens Nord-Sud de plus de 40 000 hommes, 12 000 ânes de portage, 400 bœufs et 1 000 caprins³. Parmi les principales marchandises transportées figurent le sel en barre (14 500 unités) et le sel marin en sac (2 200 unités), des pagnes, du beurre de karité, du tabac, des graines de néré (*sumbara*). En sens inverse transitent 27 000 hommes, 9 800 ânes, des noix de cola (1 300 tonnes).

La libération de ces captifs imposée en 1907 par l'administration coloniale provoqua la faillite de quelques grands « maîtres du commerce » (*dyula ba*) locaux. A l'inverse, elle favorisa l'insertion de nouveaux marchands et la diversification des réseaux de commerce, *odienneka* notamment, pratiquant l'échange sous-régional à différentes échelles. Toutefois, à partir des années 1940, le déplacement des grands axes marchands vers l'Est du pays, en particulier l'axe colatier qui relie Anyama à Bobo-Dioulasso *via* la ville de Bouaké, conduit d'une part au tassement de l'activité économique des bourgs de la région d'Odienné – par exemple à Samatiguila, qui perd alors la quasi-totalité de ses fonctions commerciales –, et d'autre part à une modification des formes de l'échange sous-régional. Ainsi, le commerce entre la Guinée et la Côte d'Ivoire devient clandestin à la fin des années 1950, et doit se reconvertir : il vit moins des complémentarités productives et plus des différentiels de prix, de niveau de vie et de taxation sur les produits échangés. Il n'empêche : les politiques publiques n'ont jamais su tirer parti des circuits et traditions d'échange transfrontaliers unissant Odienné à ses voisins, de sorte que l'accumulation marchande est devenue souterraine et qu'elle fut en outre soumise à des ponctions informelles effectuées par les membres de l'administration des douanes.

² Amselle J.-L. (1977), *Les négociants de la savane*, Anthropos.

³ Archives nationales de Côte d'Ivoire, *Monographie du Cercle d'Odienné, Année 1925*, Rapport économique et commercial.

2. La ville d'Odienné

Une forte croissance liée aux fonctions commerciales et administratives

L'histoire de la ville d'Odienné est étroitement associée au destin du Denguelé, les fonctions politiques et administratives de la cité évoluant au fil du peuplement de la région. Petite ville située à 700 kilomètres environ d'Abidjan, Odienné est à la croisée de deux axes routiers : le premier part de Man en direction de Bamako (Mali) *via* Touba et Bougouni ; et le second, presque perpendiculaire au premier au niveau d'Odienné, part de Korhogo en direction de la Guinée en passant par Boundiali et Beyla (Guinée). Ces routes furent longtemps l'armature d'un commerce caravanier florissant, échangeant les produits du Sahel contre ceux de la forêt. La situation géographique d'Odienné et son organisation sociale particulière lui permit de s'ériger en ville d'étape tant pour les circuits Nord-Sud dominés par les marchands de la boucle du Niger, que pour les circuits directement reliés à Kankan (Guinée). Plus tardivement la ville servit aux ruptures de charge et devint un marché intermédiaire. Le reconditionnement des noix de cola en provenance du Sud – Séguéla, Kani notamment – se faisait à cet endroit.

Les fondateurs du village souche d'Odienné seraient les Kamaté, Mandé musulmans que Vakaba Touré refoula avant de réimplanter le village près du marigot occidental qui limite la ville actuelle du lieu dit *Tien-fouga*, endroit sableux. L'appellation d'Odienné serait la déformation de *Ko Olédianimien*, signifiant « tel est mon désir, ma volonté » – propos que, selon la tradition orale, Vakaba aurait prononcé en prenant possession du village.

La localité fut occupée en 1893 par les Français qui y installèrent un poste militaire. Une résidence fut construite sur le sommet de la colline qui est aujourd'hui le centre administratif de la ville. En 1899, les postes d'Odienné, Kong et Bouna furent rattachés à la colonie de Côte d'Ivoire. En 1910, une nouvelle réorganisation administrative entraîne la suppression du commandement militaire et sa substitution par un chef-lieu de Cercle, entité civile dont le commandant réaménagea l'agencement en 1912 avec un plan d'urbanisme maintenant le traditionnel habitat malinké en cases rondes. Ce plan organisé est resté la base du schéma d'urbanisme actuel de la ville.

Devenue chef-lieu de circonscription, Odienné connut une croissance démographique certes soutenue mais se tassant progressivement. En effet, de 3 276 habitants au recensement administratif de 1951, la population de la localité est passée à 3 500 habitants en 1955, puis 8 000 habitants en 1965. Le premier recensement général de la population de Côte d'Ivoire lui attribue une population de 13 900 en 1975. En 1988, la population recensée était de 28 776 habitants. Les résultats actuellement disponibles du dernier recensement (1998) font état de plus de 40 000 habitants. Il ressort de ces différents chiffres que le taux d'accroissement de la ville serait de 6,6 % l'an entre 1951 et 1965, de 5,7 % entre 1965 et 1975 et de 5,9 % entre 1975 et 1988 – taux élevés comparés à ceux des autres villes du Nord du pays et qui expliquent les mutations intervenues, au cours de ces périodes, de l'armature urbaine et des fonctions administratives et politiques de la cité.

Evolution de la population de la ville (1951-1988)

Source	Année	Population
Recensement administratif	1951	3 276
Recensement administratif	1955	3 500
Enquête par sondage 1962-1963	1965	8 000
Recensement général de la Population	1975	13 911
Recensement général de la Population	1988	28 776

S'agissant de la structure urbaine, il convient de distinguer d'une part le centre villageois, lieu de regroupement presque exclusif des Malinké au sein d'un habitat de type traditionnel, d'autre part les quartiers administratifs et d'affaires, enfin les nouveaux secteurs d'habitation accueillant les nouveaux venus dans la ville⁴. Pour sa part, la fonction administrative de la ville s'est développée avec l'installation d'infrastructures suivant de près les changements de statut juridique : Odienné est successivement devenue chef-lieu de sous-préfecture, de préfecture puis de région, chaque étape induisant l'implantation (a) de services et de sites administratifs, directions régionales notamment (b) économiques, telles que le marché moderne (c) sociales, sanitaires – Centre hospitalier régional par exemple – et éducatives – écoles et lycée. On verra plus loin que l'effort d'investissement consenti par l'Etat n'a pas été à la hauteur des fonctions administratives qui étaient formellement attribuées à la cité, même si la venue de fonctionnaires originaires d'autres régions du pays constitue le premier facteur d'immigration dans cette ville.

3. Les structures familiales Malinké. Une forte contrainte pour les jeunes dépendants

Les Malinké, principal groupe ethnique d'Odienné, sont très souvent désignés par le terme de « Dioula » par les populations forestières – qui reprennent ainsi un terme fort imprécis et sans signification stable qui fut consacré par l'administration coloniale. L'expression « Dioula », synonyme de « commerçant », traduit de fait la forte spécialisation marchande de la zone et, partant, l'activité exercée par nombre d'habitants du Denguélé. De fait, les premiers Malinké arrivés dans la région sont venus par le biais du négoce, et certains originaires du Denguélé pratiquent le commerce hors des frontières régionales. Mais il reste d'une part que la majorité des ressortissants de la région d'Odienné sont des agriculteurs, d'autre part que le commerce est pratiqué par des groupes « ethniques » autres que les Malinké.

Le schéma type et originel de l'unité domestique Mandé réunit, autour du chef de famille, les frères puînés et les épouses de ceux-ci ainsi que tous les enfants nés des diverses unions à l'intérieur du groupe, les enfants adoptés et, dans certains cas, les étrangers protégés par la famille. Cette entité large, correspondant à un segment de lignage (*kabila*), constitue de plus une unité d'exploitation agricole et budgétaire, le chef de famille ayant, outre l'autorité paternelle, la gestion de tous les biens de la communauté.

Cette conception initiale de la famille Mandé a bien évidemment évolué. De la « famille-exploitation », on est de fait passé à une unité domestique de taille plus réduite réunissant deux ou trois frères avec leurs épouses et leurs enfants. Dès le début des années 1960, divers sociologues et démographes ont montré, sur un nombre limité de villages⁵, que plus de la moitié des exploitations agricoles ne comportaient qu'un ou deux noyaux familiaux restreints.

Le mariage reste un événement central dans la reproduction des structures familiales en pays Malinké. Ayant pour rôle essentiel d'assurer aux lignages une descendance légitime, et plus généralement de nouer ou reconduire les alliances inter-lignagères, le mariage est assorti d'un cérémonial spectaculaire, surtout en sa phase de « l'attachement de la cola » qui doit réunir la majeure partie de famille étendue pour consacrer l'union. Il doit être ici souligné que cette conception du mariage a pour effet de retarder fortement l'entrée en union des jeunes gens, contrairement aux jeunes filles qui ont une nuptialité précoce. Une telle situation a de fortes et visibles implications, d'une part sur la durée de dépendance sociale des jeunes hommes et partant sur leurs stratégies migratoires, d'autre part sur le souci des aînés de conserver leurs enfants et neveux au sein de l'unité domestique afin de bénéficier de leur apport en travail, enfin sur le niveau de fécondité des femmes. On se bornera à rappeler ici que (a) le mariage reste un contrat liant deux familles et non deux individus (b) il est soumis à des prohibitions entre certains clans et castes, et à des règles prescriptives (c) rassembler la dot est une épreuve longue et difficile, tant pour le jeune dépendant familial que pour le budget de la famille.

⁴ Cf. Cotten A.M. (1969), art. cit., pp. 21-49.

⁵ Cf. De la Tour et Al. (1963) : *Etude de la région d'Odienné-Boundiali*, Bureau pour le développement de la Production Agricole (BDPA), 2 Vol., pp. 81-101.

4. Migrations et dynamique de peuplement

Les migrations, qui sont à l'origine de la formation du Kabadougou, restent l'un des moteurs de la dynamique démographique, sociale et économique régionale. Une étude menée en 1962 relevait déjà un grand nombre de départs annuels au sein de la population régionale, indiquant qu'une proportion de 9,5 % des habitants « de droit » était absente pendant l'enquête et que les migrants étaient particulièrement constitués de jeunes de 15 à 34 ans. Il fut également noté que ces « absents » étaient majoritairement installés dans les zones forestières du Sud et du Centre, où ils exerçaient en majorité des travaux d'agriculteurs ou de manœuvres – 75 % des cas. Dans tous les villages visités et au niveau de chaque exploitation, il fut fait mention d'un ou plusieurs membres de la famille ayant migré.

La dispersion des malinké dans les centres urbains est depuis longtemps connue, et peut être mesurée à travers les données des recensements et enquêtes. Ainsi, en 1958, le recensement de Bouaké mentionne une proportion de 34,6 % de « Soudaniens », parmi lesquels figurent 6 917 Malinké, 3 091 « Dioulas », 2 210 « Bambara » et « Bougouni ». Par ailleurs, une étude menée à partir des données du recensement de 1975⁶ signale qu'après les peuples côtiers, les Malinkés de la région Nord-Ouest constituent le groupe ethnique le plus urbanisé – 41 % de citadins. Dans le même travail est indiqué que les Malinké comptent près du tiers de leurs ressortissants ruraux hors de leur territoire originel, soit 130 000 individus. Enfin, notons que contrairement aux migrants venus d'autres régions de Côte d'Ivoire qui, dans leurs migrations ont des zones de destination préférée, les migrants Malinkés sont plus disséminés de sorte qu'aucun département de la Côte d'Ivoire n'en comptait moins de 1% dans sa population rurale. C'est dire que l'émigration Malinké est un phénomène structurel qui plonge ses racines dans les temps anciens.

Dans leur installation sur le lieu d'accueil, aussi bien dans les villes que dans les villages, les Malinké occupent plutôt des quartiers spécifiques – les « *Dioulabougou* » (localité Dioula) dont les noms se rencontrent dans la plupart des villes et villages de Côte d'Ivoire. Les principales activités des migrants demeurent l'agriculture, le commerce et les services.

On retiendra, de cette brève mise en perspective historique du Denguélé et d'Odienné-ville, les quelques aspects qui paraissent devoir être pris en compte tant dans la compréhension des dynamiques locales contemporaines que dans l'élaboration d'un projet de développement de la zone.

- (a) Le Denguélé est une région dont l'homogénéité sociale et culturelle est remarquable : elle reste principalement composée d'autochtones et de natifs ayant en commun une histoire, une organisation politique et sociale, bref un ensemble de repères forts qui, à la différence d'autres régions du pays, ont peu été affectés en raison de la faible implantation d'allochtones.
- (b) Le Denguélé est par ailleurs l'héritier d'une longue tradition de grand commerce régional et interrégional qui, apparue dès l'ère pré-coloniale, faisait d'Odienné l'un des centres majeurs du transit de marchandises entre le Sahel et la forêt. Dans une large mesure, les populations restent encore marquées par cette tradition, bien que la fonction commerciale de la zone se soit affaiblie suite (a) à l'émergence d'un axe routier situé à l'Est du pays (b) à l'absence d'entretien des deux grands axes routiers passant par Odienné – l'axe Nord-Sud reliant Bougouni à San Pedro, et l'axe Est-Ouest desservant la Guinée.
- (c) Dans une large mesure, le déclin commercial et transitaire d'Odienné et des marchés du Denguélé a privé les populations locales de l'un de ses plus sûrs leviers de développement, sans que d'autres fonctions économiques prennent le relais. C'est de l'indétermination du rôle que la région peut, au plan économique, jouer dans l'ensemble national et sous-régional, que surgissent désormais les principales préoccupations.

⁶ Marguerat Y. (1979), Des ethnies et des villes : analyse des migrations vers les villes de Côte d'Ivoire, Orstom, Centre de Petit-Bassam.

- (d) L'un des aspects de la tradition marchande *odienneka* – et plus généralement des Malinké qui peuplent le Denguélé – tient à leur migration vers divers centres urbains de Côte d'Ivoire où ils travaillent souvent dans le secteur commercial. Cette « diaspora », dont on mesurera toute l'importance dans le chapitre suivant, représente une force économique – tant en termes de capacité d'investissement, que de relations et de réseaux sociaux – non négligeable et qu'il est souhaitable de mobiliser dans un projet de développement local concerté. On doit souligner, dans cette perspective, que l'arrêt de la desserte d'Odienné par voie aérienne a réduit les retours, jusqu'alors périodiques, des membres de cette « diaspora » vers leur région d'origine. L'actuelle municipalité réfléchit néanmoins aux moyens de revitaliser les liens entre les *Odienneka* résidents et ceux installés à l'extérieur du Denguélé.

CHAPITRE 2 : APPROCHE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DU DÉPARTEMENT

La région du Denguélé, qui couvre une superficie de 20 600 km², se caractérise par son plan horizontal fait de plaines et plateaux, dont la monotonie est rompue çà et là par l'apparition brève de chaînes de collines ou de dômes rocheux. Les plateaux et glacis cuirassés s'élèvent à des altitudes qui varient entre 400 et 600 mètres, et se terminent par des talus de faible ampleur mais escarpés. Quelques reliefs isolés viennent parfois casser la monotonie ; ils sont de formes variées, mais le plus souvent d'aspect insulaire et leur altitude dépasse rarement 100 mètres. Un tel substrat, élément dominant du paysage, donne une impression d'uniformité et de platitude.

Au point de vue pédologique, les sols sont de qualité médiocre. Le réseau hydrographique est orienté Sud-Nord et limite le département d'une part à l'ouest par le Gbanfla qui constitue une sorte de frontière naturelle avec la Guinée et le Mali, et d'autre part au nord par le Baoulé. Le régime hydrographique se caractérise par des crues en août, septembre et octobre suivies d'un tarissement rapide en novembre et décembre.

Avant le redécoupage administratif intervenu en 1996 – soit peu après la vague d'élections nationales et locales où la région, dont le centre politique principal était Odienné, fut en grande partie acquise à l'opposition – l'actuel Denguélé était au cœur du vaste ensemble régional du « Nord-Ouest » comprenant Séguéla, Touba, Odienné et Mankono. Au terme du nouveau découpage territorial, le Denguélé est devenu l'une des 16 régions administratives de la Côte d'Ivoire – celle-ci en compte 18 depuis avril 2000 – et l'aire de compétence administrative d'Odienné s'en est trouvée considérablement réduite : constituée du seul département d'Odienné, la région couvre une superficie de 20 600 kilomètres soit 6 % environ de la taille totale du pays. Le Denguélé est limité, au nord et à l'ouest respectivement, par les Républiques du Mali et de la Guinée, et à l'est et au sud par les régions des Savanes et du Worodougou.

1. La population du département et son évolution. Fragmentation spatiale, faible niveau d'urbanisation

La population de la région du Denguélé – et partant celle du département d'Odienné – serait de 219 431 habitants selon les résultats provisoires du recensement de 1998, soit 1,4 % de la population totale du pays. Elle s'affiche comme la région la moins peuplée de toutes les régions administratives de la Côte d'Ivoire. La population, estimée à 116 000 habitants en 1965, était disséminée dans de petits villages, et son évolution au cours des dernières décennies laisse apparaître d'une part la persistance d'une faible densité du monde rural, signe probable d'une émigration qui contribue à aligner le croît démographique régional sur la faible progression des richesses agricoles locales, et d'autre part l'essor des populations résidant sur la commune et la sous-préfecture d'Odienné, qui, au rythme de 3,9 % et 3,4 % l'an respectivement, assure près de la moitié de la hausse de la population du Denguélé.

La population du département est passée de 123 000 à 170 000 habitants entre 1975 et 1988, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,5 %. On notera que sur la période 1988-1998, ce taux s'est maintenu au même niveau (2,4 %).

A ce jour, les 13 sous-préfectures ont une population variant de 66 345 habitants (Odienné) à 2 368 habitants (Gbeléban). Si le taux d'accroissement démographique récent de l'ensemble de la région est proche de 2,5 %, cette moyenne cache de fortes disparités. Alors que trois sous-préfectures connaissent des taux supérieurs à 3 % - soit Goulia (+ 3,7 %), Odienné (+ 3,4 %) et Dioulatédougou (+ 3,2 %) -, d'autres enregistrent une croissance négative ou quasi nulle – c'est le cas de Seydougou (-3,0 %), Minignan (-0,5%) et Samatiguila (+ 0,5). Entre ces deux extrêmes qui traduisent de nettes différences de potentiel agro-pastoral, d'infrastructures et de dotations en équipements de base, se situent les autres sous-préfectures dont le taux net d'accroissement est de l'ordre de 1,5 à 2 %.

Evolution de la population des sous-préfectures (1988 – 1998)

Sous-préfectures	Nb de localités	Population 1988	Population 1998	Taux Δ annuel
Ensemble	244	169 433	219 431	2,4
Bako	36	17 676	21 949	2,0
Dioulatédougou	14	4 832	6 782	3,2
Samatiguila	4	4 806	5 095	0,5
Kaniasso	13	7 438	8 598	1,4
Seydougou	9	5 302	3 808	-3,0
Gbeléban	-	-	2 368	-
Minignan	19	15 769	15 011	-0,5
S/p Odienné	44	46 202	66 345	3,4
C/Odienné	1	28 266	42 693	3,9
Tiémé	5	5 259	6 841	2,5
Séguélon	22	11 660	14 219	1,9
Madinani	28	21 643	28 283	2,5
Goulia	31	18 653	27 446	3,7
Tienko	19	10 193	12 686	2,1

Sources : RGPH 1988, RGPH 1998 (résultats provisoires)

Apparaît également un déséquilibre démographique entre les sous-préfectures du Denguélé. Le poids de celle d'Odienné est prédominant, et rassemble 30 % de la population régionale ; la circonscription administrative de Madinani, située en deuxième position, abrite pour sa part 13 % de la population. Au total, les quatre sous-préfectures les plus peuplées – Odienné, Madinani, Bako (22 000) et Goulia (27 500) englobent les deux tiers des résidents situés sur le département. C'est dire que l'espace régional du Denguélé apparaît extrêmement fragmenté – le constat est d'ailleurs valable pour la majeure partie de la savane ivoirienne –, et compte un grand nombre de sous-préfectures de petite taille : cinq d'entre elles disposent de moins de 10 000 habitants.

Populations urbaine et rurale du département (1988-98)

	Population 1998	Population 1988	Tx annuel	Nb ménages 1998	Effectif ménage moyen
Commune Odienné	42 697	28 776	4.0 %	6 750	6.3
Sous-préfecture Odienné	64 697	46 712	3.3 %	10 349	6.3
Monde rural	176 734	140 988	2.3 %	20 985	8.4
Ensemble département	219 431	169 764	2.5 %	27 735	7.9

Sources : RGPH 1988, RGPH 1998 (résultats provisoires)

Le faible niveau global d'urbanisation de la région est par ailleurs manifeste. Peu nombreux sont en effet les chefs-lieux de sous-préfecture disposant d'une apparence et des attributs de villes ; le département comptait en outre 226 localités en 1988, renfermant chacune une population moyenne de 496 habitants. La moitié des sous-préfectures compte une population moyenne par localité inférieure à la moyenne départementale et deux d'entre elles, Dioulatédougou et Minignan, enregistrent des niveaux de population par localité nettement inférieurs à celle-ci. Seuls Odienné et Madinani disposent d'une armature de bourgs locaux largement supérieure à la moyenne départementale. Pour seule illustration, on notera que sur les 12 chefs-lieux de sous-préfecture de la région – hors Odienné –, trois ont moins de 3 000 habitants, trois ont entre 3 000 et 5 000 habitants, cinq ont entre 5 000 et 7 000 habitants et une seulement dépasse ce seuil. Encore faut-il ajouter que ce décompte communal, qui atteste du peu de dynamisme démographique des centres secondaires, intègre des populations vivant pour l'essentiel de l'agriculture, et résidant dans un environnement de type rural.

A ce jour, seul le chef-lieu de la sous-préfecture d'Odienné est considéré comme ville, aucune autre localité du département ne remplissant les critères d'un centre urbain. Aussi, le taux d'urbanisation dans le département se résumait en 1988 au poids démographique de la ville d'Odienné, soit 16,7 % – il est passé à 19,4 % en 1998. En dehors d'Odienné, et à cette dernière date, seule la localité de Minignan a acquis le statut de centre « semi-urbain » réservé aux chefs-lieux de sous-préfecture ayant une taille comprise entre 4 000 et 10 000 habitants, et dont 25 à 50 % des chefs de ménage exercent une activité non agricole.

Dans la perspective du développement régional, les réflexions devront sans conteste prendre en compte la faible émergence de localités de taille intermédiaire, qui résulte elle-même de leur faible capacité de rétention des populations jeunes : les difficultés d'accès routier, le déficit d'équipements de base, l'absence de projets économiques, sociaux et culturels sont de ce point de vue des facteurs importants de ce blocage, auxquels les populations répondent par des stratégies migratoires.

2. Caractéristiques de la population par sous-préfecture

Une population de jeunes, à dominante féminine, faiblement scolarisée

C'est à la faveur d'une réorganisation territoriale, intervenue en janvier 1961 en vue de créer quatre départements, que l'ancien Cercle d'Odienné a été scindé en cinq sous-préfectures rattachées au département de Korhogo. Le département d'Odienné a pour sa part été fondé en 1969, comprenant sept sous-préfectures. La situation administrative actuelle est issue pour l'essentiel du découpage de septembre 1986 ; le département a alors été scindé en 14 sous-préfectures, puis à 13 lors d'un réaménagement au cours de la dernière période.

Cette évolution des unités administratives relève certes du souci des autorités politiques de rapprocher l'administration des populations : dans cette partie de la Côte d'Ivoire, les unités de peuplement sont, on l'a vu, de petite taille et souvent éloignées les unes des autres. Mais en l'absence d'un maillage administratif efficace et doté de réels moyens de fonctionnement, la démultiplication des entités sous-préfectorales n'a guère produit d'effets d'entraînement.

Une densité de population ayant peu varié en 10 ans

En 1975, la densité par sous-préfecture variait de un habitant au km² (Dioulatéougou) à 22 hab/km² (Samatiguila), la moyenne du département se situant à 2,4 hab/km². Treize ans plus tard, la densité globale du département reste très modeste soit 3,3 hab/km², la valeur la plus faible passe de 1 à 3 et la plus forte restant inchangée. A titre de comparaison, on rappellera qu'au cours de cette période, la densité totale du pays est passée de 21 à 34 hab/km². Bien que la charge démographique ait connu une nette progression de 1988 à 1998, passant ainsi de 3,3 à 10,7 hab/km², elle reste tout de même faible par rapport à l'ensemble du pays – celle-ci est estimée à 47,6 hab/km² en 1998 – et singulièrement celle des régions forestières. La région du Denguélé reste donc faiblement peuplée tant en regard du reste de la Côte d'Ivoire que par rapport à d'autres aires de la savane ivoirienne. Une telle situation, à mettre au compte d'une forte émigration et d'un manque d'attrait de la région pour les allochtones ivoiriens comme pour les migrants venus des pays limitrophes, est une caractéristique démographique majeure de la zone.

Une population à faible proportion d'allochtones et d'étrangers

Malgré sa proximité géographique par rapport à la Guinée et au Mali, le Denguélé est peuplé essentiellement d'Ivoiriens – 92 % de la population régionale en 1988. Alors que la Côte d'Ivoire compte 28 % d'étrangers dans sa population, la zone d'étude n'en compte que 8 %, ce qui manifeste le peu d'attraction qu'elle exerce sur l'extérieur. Les sous-préfectures de Bako et de Dioulatéougou sont remarquables de ce point de vue, puisqu'elles se composent presque exclusivement d'Ivoiriens résidents – 98 % et 99 % respectivement. A l'opposé, la sous-préfecture de Tiémé se distingue par la forte présence d'étrangers sur son sol (36 %).

A quelques exceptions près, la quasi-totalité des habitants de la région du Denguélé est Malinké : le taux d'Ivoiriens issus de cette ethnie varie de 98,8 % à 86,5 % selon les sous-préfectures. La circonscription administrative de Séguélon est la seule qui enregistre moins de 90 % de Malinké dans sa population de nationalité ivoirienne. Dans quatre sous-préfectures, les résidents Sénoufo représentent le second groupe ethnique, leur part variant de 12 à 4 % de la population locale. Les Akan sont plus fortement représentés dans les huit sous-préfectures restantes, bien qu'ils n'y comptent guère plus que pour 4 % des résidents locaux.

La grande majorité des résidents sont des natifs

Si les résidents de la région sont pour l'essentiel des Ivoiriens et des Malinké, ce sont aussi des natifs : ces derniers représentent 91 % de la population totale, la proportion variant de 82 % à Samatiguila à 95 % à Bako, Odienné et Madinani. Un tel taux d'autochtones dans les sous-préfectures explique incontestablement l'unité et la persistance des caractéristiques culturelles de la zone, sa forte identité sociale et politique, ainsi que l'extrême attachement de la population à ses terres : l'agriculture reste l'occupation principale de plus de 90 % des résidents – à l'exception toutefois des trois sous-préfectures de Samatiguila, Tiémé et Goulia qui comptaient en 1988 moins de 80 % d'actifs agricoles.

Une population jeune et à dominante féminine

Dans l'ensemble, et selon les résultats du recensement de 1998, les femmes représenteraient 50,3 % de la population de la région du Denguélé, ce qui traduit à première vue un sex-ratio équilibré – bien que, au niveau national et par comparaison, le poids de la population féminine soit sensiblement moins élevé (49 %). Mais il convient surtout de souligner que, dans cinq des 13 sous-préfectures du département, la population féminine est nettement supérieure à la population masculine. Cette situation semble globalement identique à ce qui fut observé lors du recensement de 1988 – on notait alors 51,2 % de femme dans la région. Les mouvements migratoires de natifs du Denguélé, tant vers les régions forestières qu'en direction des plus importants centres urbains du pays, expliquent probablement cette spécificité régionale, même si les flux de migrants masculins semblent moins élevés qu'autrefois.

Structure par classe d'âge et par sexe de la population (1998)



Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Sur la base des résultats du recensement de 1988, on note que la répartition de la population par grands groupes d'âges fait ressortir l'extrême jeunesse de celle-ci, particulièrement dans la population masculine. Dans cette dernière, les moins de 15 ans représentaient dans toutes les sous-préfectures de 51,9 % à 61,0 % de la population masculine, la seule exception étant Dioulatédougou où la proportion est de 49,4 %. Chez les femmes, la situation est différente puisque trois sous-préfectures seulement comptent au moins 50 % de filles de moins de 15 ans. Au total, l'importance des tranches d'âge jeune en général – et masculine en particulier – suffit à corroborer l'hypothèse d'une émigration importante des personnes potentiellement actives. L'allure des pyramides des âges de la presque totalité des sous-préfectures est du reste caractéristique d'une population où les migrations masculines sont fréquentes : toutes les pyramides ont une base large jusqu'à 15 ans et, au-delà de cet âge, elles prennent une forme effilée, signe d'un déficit en personnes d'âges potentiellement actifs. Si le déséquilibre entre hommes et femmes est perceptible sur toutes les pyramides, il apparaît plus accentué sur certaines – sous-préfectures de Kaniasso, Madinani, Mininian, Samatiguila, Tienko pour ne citer que celles-là.

Une population à très faible niveau d'éducation et en majorité analphabète

Comme la plupart des départements du Nord de la Côte d'Ivoire, celui d'Odienné est très peu alphabétisé : en 1975, le taux d'alphabétisation était de 10 % et, à la même période, le taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans atteignait 21 %. Le taux de 27 % noté chez les garçons représentait le double de celui des filles (13 %) ⁷. Les réels efforts accomplis depuis lors ont fait passer le taux d'alphabétisation des 6 ans et plus à 18 % sur l'ensemble du département, mais ce dernier reste néanmoins l'un des moins élevés du pays. Un examen de la situation par sous-préfecture fait ressortir que Samatiguila – l'un des centres historiques de l'Islam régional – compte la population la plus fortement alphabétisée (42 %), suivie de loin par Tiémé et Minignan (26 %). Dioulatédougou enregistre en 1988 le plus faible taux d'alphabétisation (10 %). La faiblesse du niveau scolaire des ressortissants du Denguélé, redoublée par la nette discrimination face à l'éducation dont sont victimes les filles, restent des défis majeurs pour le développement de la zone.

3. Mouvements migratoires

Des racines anciennes, des motifs toujours actuels

Il est reconnu que la Côte d'Ivoire est un pays de migrations. Les déplacements à l'intérieur du pays et les mouvements en provenance de l'extérieur sont enregistrés à chaque opération de collecte des données socio-démographiques d'envergure nationale. Ainsi, au recensement général de 1975, 47 % de la population du pays – tous âges et sexes confondus – se trouvaient en résidence hors de leur localité de naissance. En 1988, où l'entité de base considérée était la sous-préfecture, ce sont 42 % de la population qui furent recensés hors de leur sous-préfecture de naissance ⁸. Plus récemment, en 1993, les données de l'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation (EIMU) confirment la persistance de ces flux migratoires, puisque 41 % de la population enquêtée vivaient dans leur sous-préfecture de naissance.

Le tassement de l'ampleur des mobilités, par ailleurs observé par les démographes, est lié à la réduction progressive du flux d'immigration internationale, leur part dans les migrations étant passée de 44 % en 1975 à 32,2 % en 1993. La sévère crise économique amorcée par le pays au début des années 1980 a contribué au fléchissement des flux de migrants étrangers.

⁷ Zanou B. (1983), *Recensement général de la population d'avril 1975 : Ensemble Côte d'Ivoire*, Direction de la Statistique.

⁸ Zanou B., Keitas S., Dosso F. (1992), *Répartition spatiale de la population et migrations*, Recensement général de la population et de l'habitat de 1988, RGPH, INS, *analyse des résultats définitifs*, vol. 3.

Le département d'Odienné, on l'a vu, est une zone d'émigration – au même titre d'ailleurs que la majeure partie du grand Nord-Ouest composée de Séguéla, Touba et Odienné⁹. Aux mobilités résultant d'une tradition marchande bien enracinée parmi les populations Malinké, s'ajoutent celles résultant de l'incontestable enclavement économique du Denguélé qui à la fois favorise les stratégies d'émigration et entrave les mouvements d'immigration : la région compte 4 % d'étrangers, et les Ivoiriens non originaires sont pour l'essentiel des membres de la fonction publique. L'indice d'entrée, indicateur d'attraction d'une région, est finalement faible dans le Nord-Ouest, soit 16 %, alors qu'il est de 20% pour l'ensemble des régions de Côte d'Ivoire, s'établissant à 46 % dans le Sud-Ouest en 1988.

D'autres indicateurs permettant de caractériser les migrations sont l'indice de sortie et le solde migratoire net. En ce qui concerne l'indice de sortie, la région du Nord-Ouest dont fait partie Odienné se classait en troisième place sur les dix régions de 1988, après la région du Centre et celle du Centre-Nord. Quant au solde migratoire net établissant la balance entre immigrants et émigrés, il est négatif avec une valeur de – 16,5 %.

L'Enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation réalisée en 1993 actualise par ailleurs les conclusions tirées des migrations régionales passées. En effet, au terme de cette étude où la résidence était définie par rapport à la sous-préfecture, 77 % des résidents du grand Nord-Ouest avaient été enquêtés dans leur département de naissance, dont 74 % dans leur sous-préfecture de naissance. Si l'on ne considère que la population masculine régionale, les proportions passent respectivement à 75 % et 73 %. Chez les femmes, la sédentarité est plus prononcée avec 79 % d'individus n'ayant pas changé de département, 75 % ayant de plus été enquêtés dans leur sous-préfecture de naissance.

Lieux de naissance et de résidence actuelle de la population du Nord-Ouest

Lieu de naissance et lieu de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Nés dans la même S/P de résidence actuelle	72,8	74,6	73,8
Nés dans le même département de résidence actuelle	2,4	4,2	3,3
Nés dans d'autres départements de la région	1,9	1,9	1,9
Nés dans d'autres régions du pays	16,7	15,0	15,8
Nés à l'étranger	6,2	4,3	5,2

Sources : EIMU (1993)

Selon la même étude, la plupart (72 %) des 703 000 individus nés dans la région Nord-Ouest et qui étaient en vie au moment de l'enquête, résidaient dans leur région de naissance. Ceux qui en sont sortis ont privilégié la ville d'Abidjan comme destination première (8,7 %), suivie de la région Sud (6,1 %). Abidjan et sa région accueillent ainsi plus de la moitié des personnes du Nord-Ouest installées hors de leur lieu de naissance. Les régions de l'Ouest et du Centre-Ouest, frontalières du Nord-Ouest, sont en 3^e et 4^e position d'accueil des ressortissants du Nord-Ouest.

Les personnes nées ailleurs et vivant au Nord-Ouest en 1993 (134 031) proviennent essentiellement de la région Ouest (19 %) et de l'étranger (25 %). Les principales autres régions pourvoyeuses du Nord-Ouest sont, par ordre d'importance, le Centre-Ouest (11,5 %), la ville d'Abidjan (10,5 %) et la région du Sud sans la ville d'Abidjan (10,3 %). Tout se passe comme si les régions d'accueil des émigrés étaient également les régions de provenance des immigrants.

⁹ On utilisera parfois l'entité « Nord-Ouest » lorsque les données disponibles sont antérieures à la création du Denguélé (1996).

Population résidente par région de naissance selon la région de résidence actuelle

Région de naissance	Région de résidence actuelle										
	Centre	Centre Nord	Nord Est	Centre Est	Sud (Abj)	Sud Ouest	Centre Ouest	Ouest	Nord Ouest	Nord	Abj.
Centre									0,6		
Centre-Nord									0,9		
Nord-Est									0,1		
Centre-Est									0,7		
Sud(Abidjan)									0,7		
Sud-Ouest									0,3		
Centre-Ouest									1,0		
Ouest									2,4		
Nord-Ouest	2,4	1,1	0,1	0,3	6,1	1,4	3,0	3,9	71,8	1,2	8,7
Nord									1,2		
Abidjan									1,0		
									3,0		

Sources : EIMU (1993)

CHAPITRE 3 : LA RÉGION DU DENGUÉLÉ ET SON ACTIVITÉ AGROPASTORALE. LE MONDE RURAL ET SES EFFETS SUR LA VILLE D'ODIENNÉ

Ce chapitre expose de manière succincte les grandes filières du secteur agricole de la région du Denguélé. Il sera ici question de faire ressortir les traits saillants de l'histoire, de l'organisation et du poids actuel de quelques productions dans l'économie locale. Les données exposées ci-dessous n'ont cependant aucune vocation à établir une matrice de comptabilité sociale à l'échelon régional – celle-ci n'a été réalisée que pour la commune d'Odienné. Mais elles visent à fournir aux décideurs un cadre de référence global de l'état des productions agro-pastorales de l'hinterland, et à identifier le type de relations unissant la ville et la campagne. L'arrière-pays contribue en effet (a) à l'alimentation des citoyens d'Odienné – on évoquera plus loin le rôle joué par les cultures urbaines et périurbaines dans l'alimentation des ménages de la ville (b) à dynamiser le secteur du petit commerce urbain *via* les dépenses monétaires que les ruraux effectuent en ville (c) à entretenir l'activité marchande sur les vivriers et les divers produits régionaux.

L'une des difficultés majeures de cet exercice descriptif tient à l'absence de séries statistiques fiables, et régionalisées, sur l'agriculture et l'élevage en Côte d'Ivoire. En la matière, les informations les plus sûres viennent des grandes structures d'encadrement du monde paysan ; toutefois, celles-ci ne cernent convenablement qu'une partie des produits cultivés par les seuls exploitants « suivis » de la région, de sorte que les évolutions notées d'une campagne agricole à l'autre témoignent certes de tendances réelles affectant tous les paysans de la zone, mais aussi de changements relatifs à la capacité de suivi de ces structures. En conséquence, il convient de souligner que les chiffres avancés ci-dessous n'ont qu'un caractère très indicatif : ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur dont la construction a reposé sur un travail de confrontation de données multiples – statistiques des structures d'encadrement et de la Direction régionale de l'agriculture, enquête auprès des commerçants de la ville d'Odienné, enquête budget-consommation, etc.

Trois produits de rente majeurs de la région d'Odienné seront ci-dessous étudiés : le coton, l'anacarde et le soja. Le premier a été retenu puisqu'il constitue depuis longtemps un pilier de l'économie agricole ; les deux autres seront moins évoqués pour leur contribution intrinsèque à la formation des revenus des ruraux, dont on verra qu'elle est somme toute restreinte, que par l'ampleur des espoirs qu'ils ont suscités – et qu'ils suscitent encore – dans une perspective de relance de l'économie régionale. D'autres produits à vocation principalement marchande existent néanmoins – le karité, les produits et sous-produits de la filière bois, etc. –, dont les données comptables ont été esquissées sans toutefois entrer dans les détails. Au total, les différents produits de rente analysés dans le présent chapitre génèrent 4,5 milliards de valeur ajoutée dans toute la région.

De même, l'étude des produits vivriers s'est limitée aux grandes céréales – riz, maïs, mil et sorgho notamment – apparaissant de façon systématique dans les systèmes culturels de la zone, ainsi qu'à l'igname et au manioc, tubercules importants pour l'autoconsommation et qui drainent quelques flux commerciaux. La valeur ajoutée générée sur ces seuls vivriers est de l'ordre de 9,5 milliards.

Bien qu'on ne dispose pas d'un compte agro-pastoral complet – comme ce fut le cas lors de l'étude de l'économie locale voisine de Korhogo –, il ne fait guère de doute que la valeur ajoutée rurale par tête s'établit, dans le Denguélé, à un niveau extrêmement faible. Plusieurs facteurs structurels peuvent ici être rapidement évoqués : échec relatif d'un « projet soja » dont les dérives sont vite apparues, caractère transitoire de l'essor de l'anacarde, absence de polarisation de l'agriculture locale sur un pôle urbain fort, faiblesses de l'aval commercial et de transport local des filières vivrières, etc.

1. Les produits dits « de rente »

Le coton : Dynamismes récents, mais incertitudes persistantes

Le coton, bien avant l'indépendance, était un important produit d'échange lors des différentes transactions commerciales entre les producteurs, les tisserands et les marchands dioula. A ce titre, il représentait une activité de production structurant l'agriculture locale. Au cours de la période coloniale, le développement de cette culture s'est fait par le truchement des quotas imposés par l'administration en vue de participer à l'effort de guerre.

Durant la décennie 60, la Côte d'Ivoire se fixa comme objectif une production cotonnière massive au Nord du pays à l'horizon des années 1980 et, pour ce faire, confia l'élaboration d'un projet de production à la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT). A cette époque, le mode de culture était totalement manuel, induisant des rendements très faibles, de sorte qu'un volet quadriennal de modernisation des différentes unités agricoles du Nord et de l'Ouest fut pris en compte au début des années 70. Durant cette décennie, il fut recensé plus de 5 000 bœufs et la culture attelée connut un essor considérable. Le programme d'urgence de 1975, initié par l'Etat ivoirien et appuyé par un financement quinquennal de la Banque Mondiale, permit en outre à la Côte d'Ivoire d'envisager une production de 50 000 tonnes en 1980 avec un rendement de 1,2 tonnes à l'hectare, et ce pour plus de 8 000 attelages bovins.

L'amélioration de la production cotonnière locale, tant en quantité qu'en qualité, répondait à une seule aspiration, la création d'une filière intégrée de textile en Côte d'Ivoire dont le Nord et le Centre seraient les principaux moteurs *via* la présence d'exploitations cotonnières au Nord, et d'unités de transformation et de fabrication de textiles au Centre. Mais c'est sur la base de différentes subventions de l'Etat que la filière coton s'est véritablement développée : exemptions fiscales, soutien aux prix de vente, exonérations aux industriels opérant en Côte d'Ivoire.

Depuis le début des années 80, la crise économique aidant, la réduction voire l'arrêt total des subventions étatiques s'est imposé comme un impératif, menant à la restructuration globale de la filière. Pour les paysans du Nord où le coton reste la principale source de revenu – malgré une légère baisse de régime –, la situation nouvelle invite à porter attention à d'autres cultures de rente moins contraignantes.

Nouvelle dynamique de la filière coton

La culture du coton dans le Denguélé se pratique en modes manuel, attelé ou mécanisé. Elle fait partie des cultures privilégiées au plan de l'utilisation des produits phytosanitaires : les engrais et les insecticides proposés par la Compagnie ivoirienne des textiles, successeur de la CFDT, afin d'accroître le rendement sont utilisés par les paysans, dans des proportions toutefois assez faibles puisqu'une partie des intrants est affectée à la culture maraîchère, plus rémunératrice que le coton.

Depuis son implantation à Odienné, la CIDT, seule structure d'encadrement des paysans pour le coton, a joué un rôle majeur dans le monde rural *via* les activités des conseillers agricoles – les anciens « moniteurs », efficaces relais entre la direction régionale d'Odienné et les petits exploitants des sous-préfectures. Toutefois, en 1998, la CIDT d'Odienné comptait moins de 50 moniteurs pour 18 132 exploitants, soit un peu plus de 362 exploitants et 388 hectares par moniteur ; en 1986, chaque moniteur encadrait 103 planteurs et 255 hectares en moyenne. Cette baisse du taux d'encadrement s'explique certes par une meilleure maîtrise des techniques de production, mais résulte aussi de la politique de réduction des charges de la direction générale.

Dans le cas d'Odienné, un facteur déterminant des performances cotonnières annuelles est lié à la pluviométrie. Sa baisse, durant les périodes 91-93 et 94-96, a fait chuter le rendement à l'hectare jusqu'à des valeurs inférieures à une tonne. Associé à la réduction des superficies cultivées – 5 900 hectares en 95, contre 16 400 en 89 – celle-ci a entraîné une chute de la production de plus de 38 % au cours de la campagne de 1995. L'incertitude des ruraux face à la privatisation fut pour beaucoup dans cette contraction de la production, d'autant que le renchérissement du prix des intrants au lendemain de la dévaluation avait induit une hausse des contraintes financières imposées aux producteurs. Aussi était-il avantageux pour certains d'abandonner momentanément la culture du coton, les autres utilisant les intrants chimiques dans des proportions moindres que celles conseillées par la CIDT. Au total, sur la décennie écoulée, le rendement est passé de 1,26 t/ha (1989) à 1,11 tonnes à l'hectare (1998).

Un récent regain de la production régionale

Le regain de la production de coton, depuis trois ans, relève de l'amélioration du rendement qui, localement, a dépassé en 1997 la moyenne nationale (1,4 t/ha) de sorte que les niveaux de la campagne passée, soit plus de 23 000 tonnes, s'approchent de ceux obtenus à la fin des années 1980. Sur les trois dernières campagnes, le nombre d'exploitants et les superficies n'ont cessé de croître de même que le nombre de Groupements à vocation coopérative (GVC). Ce regain de dynamisme est aussi confirmé par l'accroissement substantiel de la superficie moyenne exploitée par exploitant : de 0,87 ha en 1996, celle-ci a atteint 1,07 ha en 1998.

Evolution de la culture du coton dans le Denguélé (1990 – 1998)

	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98
Aires (ha)	16 390	14 347	12 076	10 727	8 622	9 957,3	5 869	6 797	12 389	19 417
Production (tonne)	20 638	17 038	11 052	9 173	9 697	8 154	5 034	8 416	19 116	23 227
Rendement (kg/ha)	1 259	1 187	915	855	1 124	819	858	1 238	1 543	1 196
Evolutions		- 17 %	-35 %	-17 %	6 %	-16 %	-38 %	67 %	127 %	22 %

Source : CIDT Odienné

Organisation et commercialisation de la filière coton

L'intervention des paysans dans la commercialisation s'est faite, en 1998, par le biais des 122 groupements coopératifs de la région : à la différence des autres spéculations agricoles, tous les producteurs de coton sont rassemblés dans ces structures qui, pour la campagne 98/99, ont perçu au titre de ristournes et primes de gestion environ 150 millions de francs CFA. L'achat du coton aux producteurs s'est effectué au prix de 200 francs par kilo pour le premier choix, et de 170 francs pour le second.

Aucune structure industrielle d'égrenage n'étant présente localement – ce qui prive le département des retombées financières de cette phase de transformation –, la production brute est acheminée vers l'usine de Boundiali. Le rôle très important des GVC locaux tient aux deux principales activités qu'ils mènent pour le compte des paysans coopérateurs. Ceux-ci procèdent à la collecte du coton, ce qui donne lieu au versement d'une ristourne de la part de la CIDT. En outre, pour la production, les GVC sont chargés de la distribution des intrants, de l'achat et de la vente des produits phytosanitaires et du matériel agricole. A ce titre, ils reçoivent une prime de gestion de la part de la CIDT.

Compte d'exploitation des planteurs de coton dans la commune et la région (1998)
(en millions de francs CFA)

	Odienné commune	Reste département	Total département
Production	75	4 375	4 450
Charges	25	1 489	1 514
Valeur ajoutée	50	2 886	2 934
Excédent brut d'exploitation	41	2 314	2 355

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné », 2000

La production du Denguélé pour la campagne 1998 serait de l'ordre de 23 000 tonnes produits par 18 132 exploitants, dont 72 % de coton de premier choix. La valeur de cette production peut être estimée à 4,5 milliards, dont 75 millions reviennent aux planteurs de la commune d'Odienné et de ses environs immédiats. La valeur ajoutée brute, déduction faite des charges de production - les intrants chimiques principalement - serait de 2,9 milliards.

Limites et perspectives de la filière coton

Le secteur cotonnier reste bel et bien un des secteurs moteurs de l'activité départementale. Les revenus substantiels qu'il permet de distribuer aux planteurs en font un puissant levier de développement, le confortant ainsi dans sa place de principale culture de rente régionale.

Il reste que la filière connaît, à l'instar d'autres cultures pratiquées localement, de nombreux facteurs limitants. La presque totalité des exploitations travaillent de façon manuelle, et les intrants chimiques sont utilisés dans une proportion faible. Dans ce type de climat, le mode manuel de culture et semi-intensif ne permet pas d'améliorer de façon sensible le rendement du coton, et partant le niveau de vie des ruraux. L'attelage, la mécanisation et l'usage des intrants agricoles apparaissent comme les seules solutions durables, sans doute délicates à mettre en œuvre faute de structure de crédit aptes à préfinancer les campagnes. Il reste que la baisse des cours mondiaux risque par ailleurs d'entraver la croissance amorcée récemment.

Le soja : D'un projet ambitieux à une survie assurée par l'Etat

Dix ans de « projet soja »

Le soja, deuxième culture de rente, a été introduit dans la région à la faveur d'un programme gouvernemental de diversification des produits de rente financé par la BAD, qui devait à la fois permettre aux paysans d'améliorer leur niveau de vie et de stimuler la modernisation des exploitations agricoles grâce à la création d'unités familiales motorisées.

L'exécution du Projet Soja a été découpée en deux phases, le lancement allant de 1989 à 1991 et la phase de consolidation portant sur la période 1992-1996. Il s'est d'abord agi de créer des blocs de cultures sur environ 150 hectares attribués à des exploitants familiaux à raison de 14 à 18 hectares en moyenne par famille et de mettre en place au bénéfice des exploitants 240 chaînes de motorisation, constituées essentiellement de tracteurs. La plupart des actions sur le terrain consistaient en la mise en place d'un ensemble de structures et infrastructures de base nécessaire à l'implantation véritable de la culture de Soja. Dans ce sens, à Odienné, furent réalisés plus de 170 km de pistes de desserte, la construction de 17 magasins de stockage, 18 plates-formes villageoises aménagées et équipées de forages pour l'approvisionnement des paysans en eau potable en toute saison. L'amélioration des revenus faisant partie des objectifs majeurs de l'Etat ivoirien, une importance particulière fut accordée aux volets développement de l'action coopérative et appui à l'approvisionnement en intrants et à la commercialisation.

A la suite d'une évaluation en 1992, la nécessité de consolider les acquis de la première phase fut exprimée, ainsi que le désengagement de l'Etat et la responsabilisation des paysans. Dans cette optique, des systèmes de crédit et de commercialisation du riz produit parallèlement furent mis en place. De même des projets de réalisation d'infrastructures scolaires et sanitaires ont été initiés, renforçant le « maternage » des paysans concernés. Au total, les défrichements furent arrêtés et 1 889 hectares défrichés et non encore cultivés ont été reboisés, notamment en anacardier.

L'une des contraintes majeures apparues dès l'exécution du projet a résidé dans l'étroitesse du marché local, celui-ci se révélant bien inférieur aux objectifs de production ; par ailleurs, pour les cultures vivrières associées – le riz notamment –, le projet s'est heurté à la restructuration des filières nationales de transformation et de commercialisation, de sorte que les buts initiaux n'ont pu être atteints. Notons enfin que le choix d'une haute – et coûteuse – technicité sur le projet rendait improbable son « autoportage », même à moyen terme. A cet égard, l'évaluation externe faite dès 1991 ne laissait guère d'espoirs : « Il est probable que si cette évaluation avait eu lieu *ex ante*, elle aurait conclu à la non-faisabilité du projet ». Les exploitants eux-mêmes ne s'y sont pas trompés, puisque les objectifs « soja » initiaux ont vite cédé le pas à des logiques de réappropriation émanant des quelques centaines de producteurs que compte ce projet, fondées sur l'autoconsommation et la commercialisation de divers produits agricoles, non programmés mais finalement plus conformes aux stratégies paysannes.

La culture du soja : résultats actuels

Divisée en trois aires, la superficie des terres cultivables consacrées au projet soja sur le seul département d'Odienné représente un total de 8 242 hectares repartis entre le Nafana (route de Dioulatiédougou), le Kabadougou (route de Tiémé) et Saman (route du Mali).

Surfaces et nombre de paysans du projet soja (1998)

Zones	Surface Brute	Surface Cultivable	Surface DPA *	Nombre de paysans
Total Touba	10 072	9 163	909	590
Total Odienné	9 188	8 242	947	482
<i>Part d'Odienné</i>	<i>48 %</i>	<i>47 %</i>	<i>51 %</i>	<i>45 %</i>
- Kabadougou	3 810	3 188	622	170
- Nafana	2 256	2 010	247	111
- Saman	3 122	3 044	78	201

Source : Direction Projet Soja, Abidjan

* Surface défrichée, pistée et aménagée

La situation des aménagements fonciers permet de constater que sur l'ensemble du projet, la part d'Odienné représente près de la moitié des terres qui lui sont théoriquement consacrées. Toutefois, l'ensemble des zones du département comptait, en 1998, quelques 482 paysans exploitant réellement 2 231 hectares – moins de 25 % des surfaces disponibles – et regroupés au sein de 30 GVC ; en 1993, elle comptait 410 paysans valorisant 1 698 hectares – soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5,6 %. En revanche, depuis 1989, les rendements à l'hectare et la production totale ont connu une évolution erratique, le trend étant néanmoins nettement orienté à la baisse : de 1,71 tonnes à l'hectare en 1989, on est désormais à 0,74 tonne pour l'année de référence.

Evolution du rendement à l'hectare du Soja à Odienné (1989-1998)

Année	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Rendement (t/ha)	1,71	1,58	1,06	1,57	1,23	1,16	0,73	0,3	0,5	0,74

Source : Direction Projet Soja, Abidjan

La baisse du rendement depuis 1989 semble paradoxale eu égard aux activités du Centre de formation des agriculteurs et de démonstration et aux opérations d'introduction progressive d'engrais et d'herbicides. Ceci conforte le sentiment que la baisse du rendement du soja à Odienné est consécutive aux perturbations pluviométriques locales, aux modifications des systèmes culturaux et aux changements d'objectifs de production que les agriculteurs ont eux-mêmes introduits ; la conjonction de ces facteurs conduit à un accroissement des surfaces cultivées de façon plus extensive. La plus grande partie de la production d'Odienné provient de la zone du Kabadougou qui a fourni 642,6 tonnes en 1998, soit plus de 39 % de la production. La culture est assurée soit par les paysans individuellement, soit par le biais de trois GVC qui ont réalisé 16 % de la production totale.

Evolution de la culture du Soja à Odienné (1996-1998)

Années	Nb. paysans	Superficies (ha)	Prod. vendue (t)	Auto-conso. (t)	Prod. totale (t)
1996	409	3 610	1 217	33	1 251
1997	479	3 385	1 713	67	1 781
1998	482	2 231	1 507	138	1 645

Source : Direction Projet Soja, Abidjan

Il doit être noté que la production commercialisée, fort limitée au regard des projets initiaux, suit exactement l'évolution de la production totale tandis que l'autoconsommation connaît une progression récente au taux annuel moyen de 103 %. En 1996, la part consommée représentait 2 % de la production, tandis qu'elle a atteint 8 % en 1998, ce qui indique que la population insère progressivement le soja dans ses habitudes alimentaires et que l'optique d'accroissement des revenus *via* des techniques à haut contenu en capital, bien que toujours présente, s'affirme avec moins de netteté.

A partir de 1996, la TRITURAF a perdu son monopole d'achat sur le marché national, suite à l'installation de nouvelles unités de fabrication d'aliments à base de soja. Dès cet instant, le prix du kilogramme de soja a connu un relèvement : il est rapidement passé de 87 à 103 francs CFA, soit une hausse de plus de 24 %, puis s'est apprécié de 19,5 % chaque année. En outre, certains pays africains achètent désormais le soja ivoirien – ainsi, le Cameroun a importé 150 tonnes de soja en 1998, et le Ghana 300 tonnes en 1997.

La diversification des acheteurs ne doit pas cacher pourtant le problème essentiel de la filière nationale. En effet, la faiblesse de la production de soja par rapport à la capacité de traitement des différentes unités de production – TRITURAF dispose d'une capacité qui avoisine les 150 000 tonnes – engendre des coûts de transformation élevés et finalement dissuasifs. Mais l'Etat, dans sa politique de promotion du soja, est amené à poursuivre ses subventions pour permettre à la production de s'accroître et atteindre la quantité souhaitable pour les grandes unités de production.

Comptes d'exploitation des planteurs du soja par zone de production (1998) (en millions)

	Nafana	Saman	Kabadougou	Département
Production	45,4	90	99	234,4
Charges variables	45,9	134	84	263,9
Valeur ajoutée *	0,5	-44	15	-28,5
EBE (avec subv.)	49,6	42,4	94	186
Autoconsommation	4	8	7,5	19,5

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné » 2000

* Hors subventions

Deux valeurs ajoutées ont été déterminées pour préciser la situation réelle du projet. Lorsque toutes les prestations sont facturées à leur coût réel, hors subventions de l'Etat, le projet présente une valeur ajoutée négative. Cela signifie qu'en réalité le projet peut éventuellement contribuer au développement du département d'Odienné, mais au plan national, il réduit le produit intérieur. A titre d'exemple, on note qu'en 1998, le revenu moyen par paysan était de 307 000 francs quand la subvention moyenne par cultivateur était de 465 000 francs.

L'anacarde

Un récent essor

A la fin des années cinquante, l'Etat ivoirien lança d'importants programmes de reboisement dont un volet était relatif à l'introduction de l'anacarde au Nord du pays. De 1959 à 1970, plus de 8 200 hectares d'anacardiers ont ainsi été plantés dont près de 73 % sur des plantations de type villageois. L'arbre devint, à partir des années soixante-dix, apprécié pour ses fruits et la commercialisation procurait des rentrées d'appoint aux paysans. Dans la région du Denguélé, la superficie occupée par l'anacarde serait passée de moins de 250 hectares en 1967 à 5 700 hectares environ en 1998. Il existe un évident engouement des ruraux – et de quelques citadins aussi, qui ont planté des vergers dans la zone – pour ce produit dont le prix de vente laisse depuis quelques années des revenus non négligeables, pour un investissement modeste en intrants et en temps de travail.

Toutefois, on peut s'interroger sur le caractère durable de cet engouement, fondé sur un mode extensif de production et sur des prix mondiaux actuellement dopés par la demande indienne. On doit rappeler que dès l'exécution du projet Anacarde, il y eut peu d'utilisation d'intrant chimique et que la plupart des surfaces restèrent plusieurs années sans entretien avant d'être rétrocédées aux villageois lorsque les arbres entrèrent en production. Aujourd'hui encore, les ruraux accordent peu de crédit à l'entretien des exploitations et à l'utilisation de produits phytosanitaires pour accroître leur rendement et partant, leur production.

Organisation de la production et esquisse des comptes de l'anacarde

En 1998 les superficies régionales occupées par l'anacarde seraient de 5 682 hectares dont 58 % seulement sont en production. Le mode de culture sans intrant ni équipement laisse un faible rendement de 0,76 tonnes par hectare, soit une production de 2 500 tonnes environ réalisée par plus de 3 800 exploitants. Cinq catégories d'opérateurs – producteurs, pisteurs, acheteurs, commerçants, sociétés – interviennent dans une filière dont le caractère informel ne facilite pas la mesure de l'activité.

Une partie de la production départementale d'anacarde sert à approvisionner la société locale de transformation, la SODIRO, dont la capacité de traitement annuel est de 2 500 tonnes de noix brutes. L'unité, qui appartient à un homme d'affaires influent du Nord du pays, utilise une technologie indienne d'extraction des amandes qui exige un emploi massif de main d'œuvre à chaque stade de transformation. Toutefois, la SODIRO est située dans une zone de production encore très marginale – elle ne représentait en 1995 que 5 % de la production ivoirienne (Roland et Maillet 1997) –, de sorte que l'approvisionnement de l'usine, toujours insuffisant, laisse des capacités de production inemployées malgré l'extension de l'aire de collecte de l'anacarde jusqu'au Mali.

Divers acheteurs collectent aussi l'anacarde pour le compte de sociétés exportatrices. La commercialisation attire nombre de commerçants de février à juillet, période où les acheteurs locaux effectuent la collecte dans tout le Nord. On doit noter aussi que la forte demande sur ce produit conduit à une forte concurrence entre les acheteurs de toute la zone de la savane ivoirienne, ceux de Korhogo étant particulièrement actifs dans le Denguélé. Le prix du produit répondant aux critères de sélection des exportateurs oscillant entre 300 et 350 francs CFA par kilo, correspondant à 200 noix maximum. Cependant, grande est l'instabilité du prix d'achat aux producteurs locaux, qui dépend à la fois de la

qualité de l'anacarde, des variations des cours mondiaux et au fait que la campagne en Côte d'Ivoire coïncide avec celle de l'Inde, premier producteur mondial.

L'anacarde est aujourd'hui un produit de rente assurant un complément de rémunération aux exploitants. La valeur de la production d'anacarde au prix bord champ est estimée à 387 millions pour une valeur ajoutée générée de l'ordre de 367 millions.

D'autres cultures destinées à la commercialisation existent dans le Denguélé – l'orange, la mangue, le karité, etc. Elles restent néanmoins peu développées, faute de circuits marchands et de transformation capable de sécuriser les débouchés. La valeur de ces productions au prix bord champ a été estimée à environ 1 milliard pour l'exercice 1998, une partie négligeable étant autoconsommée par les producteurs.

2. Les cultures vivrières

Le vivrier tient une place très importante dans l'économie d'Odienné et représenterait 63 % de la valeur de la production agricole régionale. Les cultures sont essentiellement le riz, le maïs, le manioc, l'igname, l'arachide, l'oignon et l'aubergine.

Trois structures interviennent dans l'encadrement des exploitants : l'ANADER, la CIDT et le Projet Soja. A coté de celles-ci, intervient la société SODIRO au niveau des planteurs de riz et d'anacarde. La CIDT prend en effet en compte un volet de promotion de la culture du riz et du maïs ; de même pour le Projet Soja qui, afin de tirer meilleur parti des parcelles exploitées, a fait adopter une méthode rotative de culture sur l'année permettant de produire le maïs et le riz dont les cycles de production sont de trois mois.

En 1998, à Odienné, le Projet Soja suivait 482 producteurs de vivriers. L'ANADER, pour sa part, encadrait 962 productrices de la région, et 5 076 producteurs. La faiblesse du nombre de femmes encadrées tient à leur spécialisation dans les cultures maraîchères, cultures morcelées – en 1998, la superficie moyenne par exploitante était de 222 m² – qui ne peuvent bénéficier d'un appui de l'ANADER déjà essoufflé par l'étendue du département à couvrir. Du reste, le taux global d'encadrement des exploitants par cette structure s'établirait à 33 %, et le taux de couverture des villages serait de l'ordre de 70 %.

Le riz

Un potentiel à exploiter face au déficit structurel

De toutes les cultures vivrières, la plus importante est le riz, cultivé sur les plateaux (pluvial) ou dans les bas-fonds (inondé). Les exploitants encadrés par le Projet Soja et la société SODIRO font une culture mécanisée et intensive, utilisant des tracteurs et des intrants chimiques. Les ruraux encadrés par l'ANADER d'Odienné pratiquent plutôt le mode manuel et traditionnel de culture : usage d'outils traditionnels pour les labours, absence d'intrant chimique. En 1998, 202 planteurs de riz auraient été encadrés par le projet Soja, 4 371 par l'ANADER. La SODIRO est le seul opérateur local de transformation du riz à Odienné, qui y a consacré d'importants investissements – cf. chapitre consacré au secteur moderne –, et dispose d'une usine dont la capacité de traitement du paddy est de 20 000 tonnes par an. Cette capacité devrait lui permettre, en théorie, d'acheter et d'usiner la presque totalité du paddy produit dans la région d'Odienné. L'impact de SODIRO sur cette filière est d'autant plus grande que cette société produit des semences sélectionnées pour les paysans et appuie ces derniers en mettant à leur disposition du matériel agricole à moindre coût.

Données relatives à la culture encadrée du riz à Odienné (1998)

Cultures	Total Exploitants	ANADER			Projet Soja		
		Exploitants encadrés	Superficie encadrée (ha)	Production encadrée (t)	Exploitants encadrés	Superficie encadrée (ha)	Production encadrée (t)
Riz pluvial	12 500	4 213	6 828	6 146	202	66	90
Riz inondé	672	158	256	870	0	0	0
Secteur vivrier		18 132	30 746		202	66	90

Source : ANADER et Projet Soja

La superficie exploitée pour la production du riz dans le cadre du projet Soja a pu être évaluée à environ 66 hectares en 1998, alors que la même année, tout le département d'Odienné aurait exploité plus de 12 000 hectares. Pour sa part, l'ANADER aurait encadré près de 7 100 ha la même année. Le riz pluvial issu du Projet Soja avait en 1998 un rendement moyen de 1,4 tonnes à l'hectare, largement supérieur aux 0,9 t/ha obtenu en moyenne sur le département. On notera cependant que le rendement des exploitants ANADER faisant du riz pluvial, qui ne font appel à aucune technique moderne de production, s'est amélioré sur les deux dernières années, passant de 0,9 t/ha en 1998 à 1,2 t/ha en 1999.

De 1993 à 1996, les performances de la riziculture régionale s'étaient tassées au rythme de 2 % l'an. Cette baisse de rendement fut imputable à la pluviométrie, principal déterminant de l'agriculture type traditionnel, le niveau de pluie par année n'ayant jamais atteint les 1600 mm qui étaient jusqu'alors la moyenne régionale. Le relèvement d'environ 20 % du niveau annuel de la pluviométrie à partir de 1996 explique la nette amélioration du rendement notée depuis lors. Cette dernière semble aussi être imputable à la diffusion de semences sélectionnées par l'Agence pour le développement de la riziculture en Afrique de l'ouest (ADRAO) et le Centre national de recherche agronomique (CNRA).

Au cours des dernières campagnes, les superficies cultivées en riz semblent avoir régressé, et ce pour diverses raisons. D'une part, en 1994, alors que la production régionale totale était de 22 100 tonnes, celui produit dans le cadre du projet Soja était de 7 400 tonnes (34 %), ce qui indique le poids considérable de ce projet dans un vivrier qui n'était pas à l'origine son objectif premier. A l'inverse, la baisse de la production issue du projet depuis 1994 a réduit de façon mécanique la production totale, et a eu aussi pour conséquence de réduire le rendement régional global à moins d'une tonne à l'hectare. Par ailleurs, la récente mais importante progression des surfaces cotonnières n'a pas été sans effets négatifs sur les performances de la riziculture, dont le volume est passé de 22 100 tonnes en 1994 à 12 200 tonnes en 1998.

Commercialisation du riz

L'estimation des composantes autoconsommées et commercialisées du riz départemental est assez complexe au vu du caractère informel des circuits d'achat locaux.

Commercialisation et autoconsommation de riz (1998-1999) (tonnes)

	Autoconsommation	Production Commercialisée	Production Totale
1999	2 465	6 283	8 748
1998	3 438	8 762	12 200

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné » 2000

L'autoconsommation actuelle du monde rural, de l'ordre de 40 % de la production totale, représenterait un peu plus de 23 kilos par tête et par habitant, de sorte qu'une partie de la consommation rurale est aujourd'hui importée – environ 17,5 kilos par an et par tête. En milieu urbain, et d'après les résultats de l'enquête auprès des ménages, le riz serait le premier poste des dépenses alimentaires : chaque citoyen en consommerait 68 kilos, dont une partie provient de la production locale commercialisée, le solde étant importée d'Abidjan, des régions voisines ou du reste du monde.

Compte global de la filière riz à Odienné (1998)
(millions de francs CFA)

	Riz pluvial	Riz inondé	Total
Production	1 155	187	1 342
Charges variables	150	24,3	174
Valeur ajoutée	1 005	163	1 168
Excédent brut d'exploitation	854	140	994
Autoconsommation	325	53	378

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné » 2000

La production de paddy dans le département d'Odienné représenterait pour 1998 une valeur de 1,3 milliard de francs, dont 1,1 milliard pour le riz pluvial et 187 millions pour le riz inondé. Elle induit une valeur ajoutée de 1,1 milliard, les charges variables ou consommation intermédiaires étant évaluées à 174 millions. La production locale de riz – qui reste l'une des premières denrées alimentaires de la population – ne satisfait pas la totalité des besoins en consommation, de sorte que serait annuellement importé dans la zone considérée un volume d'environ 4 000 tonnes. De nouveaux projets, d'ampleur sans doute modeste, pourraient aider à accroître la production du Denguélé et améliorer le taux local de couverture.

Le maïs

Le maïs est, avec le riz, le vivrier dont le suivi – certes partiel – est assuré par le Projet Soja et l'ANADER. Celui produit dans le cadre du Projet Soja bénéficie de moyens modernes de culture – utilisation de tracteurs pour les labours et surtout d'engrais et herbicides. A l'opposé, les planteurs de maïs encadrés par l'ANADER ne font usage d'aucun produit phytosanitaire, encore moins de techniques modernes de labour.

La coexistence des deux modes de culture explique les disparités de rendement notées d'une région à l'autre. Cependant, sur la base des données de l'ANADER et du Projet Soja, il a été possible de déterminer un rendement moyen départemental. En outre, la culture du maïs dans le cadre du Projet Soja est réalisée durant la saison sèche, tandis que les exploitants encadrés par l'ANADER produisent sur deux cycles – en pleine saison des pluies, puis en début de saison sèche. En 1998, seuls quelques exploitants de soja ont toutefois produit du maïs sur 7 hectares environ soit moins de 1 % des surfaces, qui ont livré 8 tonnes de produit. Le plus grand nombre de planteurs de maïs est ainsi situé hors projet Soja : pour l'année de référence, cette culture concernerait environ 17 000 exploitants, dont 2 138 sont encadrés, pour une superficie totale de 13 690 hectares dont 2 700 hectares encadrés. La production totale peut être estimée à plus de 20 000 tonnes.

Les intervenants dans la filière maïs à Odienné sont les paysans, les structures d'encadrement et les acheteurs que sont les consommateurs et les brasseries par exemple. La production de maïs à Odienné sert d'abord à ravitailler le département, en particulier les résidents de la ville d'Odienné dont la consommation annuelle par tête serait de 75 kg Une partie de la production est aussi exportée vers les pays voisins que sont la Guinée et le Mali, lorsque les différentiels de prix deviennent élevés ; inversement, ces deux pays peuvent céder du maïs aux habitants du Denguélé en période de tension alimentaire. En 1998,

sur une production totale estimée de 20 000 tonnes, 11 000 tonnes auraient été commercialisées soit 55 % de la production totale. Est présenté ci-dessous le compte indicatif de la production de maïs.

Compte de la filière maïs du département (1998)
(millions de francs CFA)

	Maïs
Production*	1 359
Charges variables	176,67
Valeur ajoutée	1 182,33
Excédent brut d'exploitation	1 005,66
Autoconsommation	612

Source : ENSEA - IRD, Etude « Economie locale Odienné », 2000

* au prix bord champ

La production du maïs pour l'année 1998 serait estimée à 1 359 millions de francs au prix bord champ dont 612 millions (45 %) d'autoconsommation. Odienné-commune et les villages et campements qui y sont rattachés contribueraient à cette production à hauteur de 2,3 %. L'autoconsommation rurale, proche de 80 kg par tête, est estimée à plus de 9 000 tonnes.

Le mil, le sorgho et le fonio

Le mil, le sorgho et le fonio qui jadis occupaient une place de choix dans les échanges commerciaux dans le Nord de la Côte d'Ivoire, restent encore des productions importantes du monde agricole et conservent tout leur poids dans les habitudes alimentaires. En 1998, dans le département d'Odienné, il a été estimé pour le mil et le sorgho une production cumulée de plus de 7 000 tonnes dont 4 500 tonnes environ sont autoconsommées par les paysans. Quant au fonio, sa production serait supérieure à 2 000 tonnes. Les méthodes de production sont, sur ces trois produits, traditionnelles de sorte qu'il n'est fait usage d'aucun intrant agricole ni de matériel agricole. Avec une population à dominance malinké dont les habitudes alimentaires font une large place à ces céréales, les ruraux de la région du Denguélé autoconsomment les deux-tiers de ces produits. Le tableau ci-dessous présente les comptes généraux des producteurs du département d'Odienné.

Estimation des principaux comptes du mil-sorgho (1998)
(millions de francs)

Production autoconsommée	448
Production commercialisée	738
Charges	24
VAB	1 162

Source : ENSEA – IRD « Economie locale Odienné » 2000

La consommation annuelle par tête en milieu rural est de 59 kg pour le mil-sorgho et de 8 kg pour le fonio. La ville d'Odienné absorbe une partie de la production commercialisée – la consommation des urbains a été évaluée à 75 kg pour le mil et le sorgho, à 4 kg pour le fonio – de sorte que le solde est vendu hors zone.

Arachide

Comme la majeure partie des cultures dans la région d'Odienné, celle de l'arachide se pratique suivant les méthodes traditionnelles de production, le rendement étant d'une tonne à l'hectare. La plus grande partie (80%) de la production régionale d'arachide est destinée à la commercialisation.

Estimation des principaux comptes de l'arachide et des autres vivriers (1998) (millions de francs CFA)

Production autoconsommée*	285
Production commercialisée	1 140
Charges	142,5
VAB	1 282,5

Source : ENSEA - IRD, Etude « Economie locale Odienné » 2000

*au prix bord champ

Pour l'année de référence, la valeur de la production régionale d'arachide serait de 1,4 milliard dont 285 millions correspondent aux volumes autoconsommés directement par les paysans. La valeur ajoutée générée par cette culture s'établirait ainsi à plus d'un milliard.

Le manioc et l'igname

La production d'igname en Côte d'Ivoire serait d'environ 3 millions de tonnes en 1998, pour une consommation hors perte et prélèvement pour bouturage de l'ordre de 1,8 million de tonnes. L'igname représente ainsi plus de la moitié des féculents produits en Côte d'Ivoire. Cependant le taux de croissance annuel de la production est inférieur à 3 %. Le pays est le deuxième producteur africain de ce tubercule dont 80 % sont autoconsommés. Bien que concurrencée par le riz importé, l'igname reste une composante majeure des habitudes alimentaires de la zone de savane. Et le département d'Odienné, avec une production estimée à 33 845 tonnes en 1998, constitue une zone importante de production. Le rendement était de 5 t/ha. L'essentiel de la production est réalisé en zone rurale par le mode traditionnel de culture. Aucun intrant chimique n'est utilisé pour cette culture.

A côté de l'igname, le manioc constitue également un vivrier important dont la production départementale en 1998 aurait atteint 13 305 tonnes pour une superficie de 1 203 hectares exploitée par 772 paysans encadrés et un plus grand nombre d'exploitants non encadrés. Il serait ainsi le troisième vivrier régional, bien que ne faisant l'objet d'aucun encadrement spécifique de la part des structures spécialisées. De sorte que le mode de culture pratiqué actuellement ne fait appel à l'usage d'aucun intrant encore moins d'équipements productifs. Le manioc, utilisé principalement pour la production d'attieké, est cultivé en grande partie par les femmes.

La culture du manioc et de l'igname dans le département (1998)

Cultures	Nb. exploitants (encadré)	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Productions estimées (t)
Manioc	772	1 203	11	13 305
Igname	2 278	6 769	5	33 845

Source : MINAGRA, Odienné et nos estimations

L'igname et le manioc font partie des cultures dont les exploitants ne sont pas regroupés en mouvement coopératif. Alors que le manioc est commercialisé à la fois sous forme de tubercule et de produit fini (attieké), l'igname est vendue essentiellement sous forme de tubercule. Le manioc est exporté dans les autres départements environnants et également au Mali et en Guinée. Quant à l'igname, une partie est vendue sur les marchés locaux du département et une autre partie exportée vers les autres régions du pays dont la plus importante reste Bouaké à travers son marché de gros. L'acheminement vers les lieux de vente se fait par le biais des revendeurs grossistes. La part de l'igname commercialisée est estimée en 1998, de l'ordre de 1,9 milliard sur les 2,7 milliards de production. Le taux d'autoconsommation à Odienné (28 %) serait nettement inférieur au niveau national qui est estimé à 80 %.

Compte des filières manioc et igname dans le département (1998)
(millions de francs CFA)

	igname	Manioc
Production*	2 708	399
Charges variables	270,8	39,9
Valeur ajoutée	2 437,2	359,1
Excédent brut d'exploitation	2 301,6	339,1
Autoconsommation	751	97

Source : ENSEA – IRD, « Economie locale Odienné » 2000

La particularité de l'igname, malgré l'importance de sa production, réside dans les difficultés qui sont rencontrées aussi bien à la production que dans le processus de commercialisation. En effet, malgré l'existence de quelques variétés sélectionnées, on a vu qu'aucun intrant ni équipement technique de production ne sont utilisés pour la production. De sorte que les variations de rendement ne dépendent que des seules conditions climatiques dont le facteur le plus déterminant reste la pluviométrie qui se dégrade au fil des années. Dans un tel contexte, la hausse de la production ne suit pas celle induite par la pression démographique régionale. La commercialisation de l'igname est en outre plus coûteuse que la plupart des autres vivriers produits à Odienné. Ce coût très élevé est le fait des frais importants de collecte rurale, des frais de conservation, de l'ampleur des pertes post-récolte estimée à 17 % de la production brute avant stockage et des pertes lors de la commercialisation, résultant de la détérioration rapide du produit, qui peut atteindre 20 % des volumes entre la collecte bord champ et la vente au détail.

Les producteurs de manioc d'Odienné, avec une production d'environ 400 millions en 1998 dont 24 % d'autoconsommation, sont également confrontés à d'énormes difficultés liées surtout à sa conservation. En effet, ce tubercule est très périssable et, à ce titre, il doit être commercialisé dans les meilleurs délais après sa récolte. Or l'absence de mouvement coopératif dans cette filière tout comme dans celle de l'igname, ne permet pas d'identifier les besoins dans le temps et dans l'espace afin de réduire le temps de commercialisation, et partant le taux de perte.

On peut suggérer que les filières du manioc et de l'igname pourraient bénéficier d'intérêt particulier de la part des structures d'encadrement s'il y avait des groupements de paysans. Ceux-ci pourraient bénéficier non seulement d'actions d'encadrement de la part des structures commises à cette tâche, mais également assurer sans grandes difficultés la commercialisation de leur produit.

Les produits maraîchers

Les produits maraîchers à Odienné sont constitués essentiellement d'oignon, piment, gombo, aubergine et chou. La culture maraîchère a toujours joué un rôle important dans la valorisation des bas-fonds.

Production de maraîchers à Odienné (1998)

Cultures	Exploitants	Superficie (ha)	Rendement (T/ha)	Production (T)
Oignon grain	11	1 970 m2	0,2	0,43
Oignon bulbe	2 862	49	29,6	1 450
Piment	542	13	5,5	72
Gombo	590	28	2,8	80
Aubergine	234	7	5,7	40
Chou	285	3	5,5	20

Source : MINAGRA, Odienné

Au niveau même de la commune d'Odienné, plusieurs parcelles sont exploitées en culture maraîchère, notamment par des jeunes et des femmes éprouvant des difficultés à accéder à des terres cultivables en céréales ou tubercules. La culture maraîchère de type extensif est pratiquée pendant la saison sèche dans les bas-fonds. L'oignon est le produit dont le rendement est le plus élevé (29,6 t/ha). Il fournit également la plus grande partie de la production avec 1 450 tonnes. Les intrants chimiques sont utilisés, quoiqu'en faible qualité. En outre, la fumure organique obtenue le plus souvent à titre gracieux auprès des éleveurs est très souvent utilisée pour améliorer la productivité. Et l'utilisation d'équipement productif est encore rare au niveau de la culture maraîchère locale.

La culture des maraîchers, malgré les revenus qu'elle génère, est une production encore peu structurée : à ce jour, aucune organisation paysanne locale et aucun organisme de promotion n'en assure l'expansion. L'exiguïté des surfaces de production conjuguée avec le statut même des exploitants, rend tout regroupement délicat. En outre, les exploitants peuvent être aisément expropriés. Cette absence de groupement coopératif est profitable aux différents intermédiaires de la commercialisation, qui disposent d'une marge de manœuvre importante pour imposer leurs conditions aux divers producteurs.

Compte d'exploitation de la filière maraîchère (millions de francs CFA)

	Total Département
Autoconsommation	9,4
Production vendue	460,6
Charges	87,06
VAB	382,94

Source : ENSEA - IRD, Etude « Economie locale Odienné » 2000

La production cumulée de maraîchers au prix bord champ serait de plus de 461 millions pour une valeur ajoutée générée de 383 millions.

La production commercialisée est majoritairement adressée au marché central d'Odienné et dans une moindre mesure aux marchés des principaux centres urbains que sont Touba, Man. et Daloa ; Seule une infime partie est acheminée vers Abidjan.

3. L'élevage dans le Denguélé. De réels atouts pour le développement local

L'élevage, vieille activité des habitants du Denguélé, a pris une nouvelle dimension juste après l'indépendance sous l'impulsion des programmes gouvernementaux à travers la Société pour le développement de la production animale (SODEPRA) qui devait encadrer les éleveurs.

L'élevage de bovins

Le cheptel du département a été très influencé par la région guinéenne du Fouta Djalon d'où est venue la race N'dama, qui constituait en 1970 plus de 95 % des effectifs bovins de la zone. Aujourd'hui, ce cheptel est composé à 70 % de métisses, zébu et N'dama, à 20 % de zébu et 10 % de N'dama.

La race N'dama est bien adaptée au milieu tropical humide et à l'élevage traditionnel extensif. Elle demeure l'unique race utilisée dans les programmes d'amélioration génétique fondés sur le croisement avec des variétés animales européennes. Ses désavantages sont sa petite taille – le poids moyen du mâle adulte est seulement de 350 kg –, et sa faible production laitière qui est de l'ordre de 1 litre par jour. Le zébu, de type sahélien, n'est pas trypanotolérant, et reste sensible aux parasites de la zone tropicale humide. Son lait et sa viande sont en revanche appréciés par les éleveurs : chaque vache peut produire environ 3 à 4 litres de lait par jour, et le veau à la naissance est plus lourd que le veau N'dama.

De 1988 à 1990, l'ex-SODEPRA a expérimenté dans le département un programme pilote d'insémination artificielle en vue d'améliorer la production laitière et de viande, consistant à croiser les souches locales avec des semences de races européennes. Mais faute de moyens, le programme s'est vite éteint.

Dans la région du Denguélé, les troupeaux sédentaires regroupent 78 % de l'élevage bovin. Ils appartiennent à des agriculteurs dont les activités pastorales restent secondaires : on estime que 79 % des exploitants sont agriculteurs et éleveurs, 8 % sont des fonctionnaires éleveurs, et 4 % seulement sont des éleveurs purs. Le tiers du cheptel sédentaire se concentre dans les sous-préfectures d'Odienné, Kaniasso et Tiémé.

L'élevage transhumant concerne environ 15 % des élevages du département. Le plus souvent, les bêtes appartiennent à des éleveurs d'origine sahélienne – Mali, Burkina Faso, Niger, etc. – qui sont des résidents et cultivent quelques parcelles pendant la saison des pluies, profitant de la fumure organique. En saison sèche, ils pratiquent la transhumance interne, à la recherche de fourrages et d'eau pour l'alimentation animale. Un seul éleveur est souvent le propriétaire de deux, trois, voire quatre troupeaux, et l'élevage communautaire ne se pratique pas. C'est au Nord du département, dans la sous-préfecture de Goulia, que ce mode d'élevage est dominant et regroupe environ 90 % des effectifs locaux.

Le bœuf de culture attelée (BCA) est un bovin mâle castré, âgé d'au moins deux ans et dressé pour le travail agricole. Ce type d'animal est présent partout dans le département, où il s'est développé avec la culture cotonnière. Les sous-préfectures de Goulia et Tienko concentrent ainsi 67 % des effectifs BCA. Les agriculteurs achètent ces bœufs soit directement dans les élevages, soit par le biais de la CIDT. Ces animaux constituent la principale force motrice pour le fonctionnement des exploitations agricoles et le transport des récoltes.

Evolution des effectifs bovins dans le Denguélé (1995-1999)

Année	Effectifs bovins			Total département	
	Sédentaire	Transhumant	BCA	Recensés	Autres (estimés)
1995	27 767	7 832	2 422	38 021	5 703
1996	25 692	7 247	3 021	35 960	5 394
1997	28 590	8 065	3 021	39 676	5 950
1998	27 645	7 798	3 999	39 442	5 916
1999	27 978	5 328	4 464	37 770	5 665

Source : MINAGRA, Odienné

L'effectif bovin est resté stable depuis 1995. La population bovine du Denguélé représenterait 3,3 % des effectifs nationaux – environ 1,2 million de têtes – et on estime à 10 % de l'effectif départemental le nombre de têtes basées dans la commune d'Odienné.

Esquisse des comptes de la filière bovine et lait

L'estimation du compte d'exploitation de l'élevage bovin, production laitière comprise, est ici basée sur des données et informations collectées auprès des services de la zone. Il ressort que la production du département d'Odienné en 1998 serait d'environ 830 millions de francs CFA dont 293 millions sont consacrés à l'autoconsommation. Environ 83 millions de la production départementale (10 % environ) viendrait de la commune d'Odienné.

Les consommations intermédiaires et les autres charges fixes sont difficiles à évaluer puisqu'elles tiennent souvent à des formes de règlement en nature. Seule la partie monétaire a été estimée sur la base du taux d'intrant dans la filière au niveau national, ajusté par celui de l'élevage bovin à Korhogo. Au total, ces consommations intermédiaires représenteraient un peu plus de 65 millions.

Compte d'exploitation de la filière bovine (1998) (millions de francs CFA)

	Abattage	Lait	Total
Prod. autoconsommée	145	148	293.
			-
Prod. Vendue	389	148	537
CI			65
VAB			765
Salaires			86
Impôts			1,3
EBE			6778

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné », 2000

La valeur ajoutée brute de la filière élevage bovin se chiffrerait ainsi à 765 millions de francs dont 86 millions seraient consacrés aux rémunérations des gardiens de troupeaux. Les taxes d'abattage et impôts payés par les éleveurs compteraient pour 1,3 million de francs de sorte que l'excédent net d'exploitation de la filière serait de l'ordre de 380 millions.

L'élevage des petits ruminants : Une activité essentiellement traditionnelle

A l'image de tout le Nord de la Côte d'Ivoire, la principale race ovine dans les élevages du département d'Odienné, est le *Djallonkè* originaire de Guinée. Elle est de petite taille, sobre et résistante aux conditions de vie et aux maladies de la zone. Le cheptel caprin est constitué essentiellement d'une race également de petite taille et résistante aux parasitoses. Quant aux races sahéliennes, elles sont rares dans les élevages. L'activité se pratique aussi bien en ville qu'en campagne. Elle est soit mono-spécifique, soit en système associant ovins et caprins.

L'élevage de petits ruminants pratiqué en ville se caractérise par des effectifs très réduits de 15 têtes maximum. Les animaux sont souvent gardés dans un enclos aménagé dans la cour familiale.

Plus de 80 % des ovins et caprins sont élevés dans les villages de manière traditionnelle. Les bêtes sont en totale liberté. Selon la taille du village, on estime à 150 ou 200 têtes les effectifs moyens par village. En l'état actuel, sans une sensibilisation massive des paysans, ce système ne permet aucune action de développement en milieu villageois. Les effectifs d'ovins et de caprins recensés de 1995 à 1999 oscillent entre 2 000 à 6 000 ovins et 200 à 1 000 caprins.

Les informations obtenues auprès des bouchers de la zone ne permettent pas d'établir un compte d'exploitation précis de ce type d'élevage pour l'année 1998. Néanmoins, on peut estimer à un peu plus de 25 millions le chiffre d'affaire de cette filière d'élevage.

L'aviculture

L'élevage villageois représente l'essentiel de la production de volailles du département ; il est pratiqué dans tous les villages. Les animaux sont en liberté sans surveillance. Ce cheptel est estimé à plus de 50 000 têtes.

L'aviculture moderne ou industrielle est très peu développée localement, et ne se pratique en général que dans des fermes proches de la ville d'Odienné. On dénombre 9 fermes pour un effectif d'environ 3 515 poulets de chair et 2 080 pondeuses.

A partir des résultats de l'enquête auprès des ménages dans la ville d'Odienné, on estime à 200 millions la consommation annuelle de volaille dans la ville d'Odienné. Comme aucune importation de volailles n'a été observée, on pourrait convenir d'un chiffre d'affaire supérieur à 200 millions dans la filière.

CHAPITRE 4 : ODIENNÉ ET SON HINTERLAND. LA DIMENSION FRONTALIÈRE DE L'ÉCONOMIE DU DENGUÉLÉ

La situation frontalière du département confère à la région l'une de ses particularités majeures, dont on a souligné précédemment la dimension historique. Le Denguélé est une région de transit des flux de personnes et de biens en provenance de et en partance pour le Mali et la Guinée. Cette fonction est toutefois atténuée par l'état médiocre des voies de communication reliant ces pays au centre urbain d'Odienné. Pendant la saison de pluies, les routes sont dans un état défectueux et le principal fleuve, le Gbanfla, quitte son lit pour inonder les aires de Gbeléban et de Minignan ; un important trafic frauduleux par pirogue s'y développe alors. Cette situation fait aussi basculer les flux d'échange vers Tienko-Tienfinzo et Manakoro.

Le réseau routier de l'ensemble du grand Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, dont le Denguélé fait partie, représente 9 862 km en 1998 soit 16 % du réseau ivoirien. Le département d'Odienné ne compte qu'environ 300 km de routes revêtues – soit un ratio de 15 km pour 100 km² très inférieur à la moyenne nationale –, 864 km de routes non revêtues et 645 km de pistes de desserte. Ce réseau est par ailleurs plus ou moins bien entretenu – tant avant que depuis la privatisation des Travaux publics – par quelques entreprises locales et abidjanaises. Odienné est reliée à Abidjan par une route bitumée longue de 917 km ; c'est la seule voie asphaltée qui traverse la région, de sorte que cette dernière n'est arrimée à ses deux voisins frontaliers que par des pistes en plus ou moins bon état. C'est sur ce type de voies, inégalement praticables selon la saison, que se déroule le commerce avec la Guinée et le Mali, et que la ville d'Odienné développe tant bien que mal ses relations d'échange avec son hinterland.

Les camions qui assurent le transport des marchandises sont le plus souvent des véhicules particuliers, loués par des commerçants dans les villes du sud afin d'acheminer des biens vers les localités frontalières de Minignan, de Tienko, de Gbeléban et d'Odienné. De même, des camions quittent le Mali et, *via* Odienné, rallient les ports de San Pedro et d'Abidjan.

1. Le fonctionnement des échanges

Les échanges commerciaux entre les États de cet espace sont très anciens et sont stimulés par de nombreux facteurs, tant culturels qu'économiques, bien qu'ils aient été longtemps réprimés à la fin de l'ère coloniale et au cours des premières décennies d'indépendance. Un effet de cette répression – qui, en pratique, a toujours été assortie d'arrangements avec les autorités douanières, en contrepartie de prélèvement informels – est l'abandon de toute politique publique visant à faire de l'échange à distance un outil du développement économique régional : l'absence d'équipement routier et d'entretien du réseau des marchés régionaux en est l'un des aspects. Au début des années 1990, les échanges ont néanmoins été tolérés : le marché de Minignan a été ouvert aux ressortissants guinéens par le sous-préfet, et une liaison routière fut mise en place chaque semaine afin de relier Odienné à Sinko. Sinko, Minignan et Beyla sont toujours des bourgs de transit et de redistribution des biens venus de Kankan (Guinée) ou de Conakry. A ce titre, ils conservent un rayonnement régional et sont fréquentés par nombre de petits commerçants.

Aujourd'hui, les facteurs qui stimulent ces échanges sont (a) les différences entre les prix de certains produits manufacturés – fabriqués localement ou venant du marché mondial – commercialisés en Guinée, au Mali et en Côte d'Ivoire, résultant elles-mêmes de disparités monétaires et de politiques fiscale et douanière (b) les différences de productions agricoles entre les pays qui suscitent des complémentarités exploitées par les circuits marchands (c) la proximité géographique, sociale et culturelle des populations frontalières, qui génère des échanges dits « capillaires » reliant les villages situés de part et d'autres des frontières dès que des tensions alimentaires apparaissent.

Deux aspects méritent d'être soulignés en matière d'échanges régionaux, nationaux et internationaux, qui ont une implication directe sur les dynamiques du développement dans le Denguélé. Le premier tient au fait qu'une partie seulement des opportunités marchandes est effectivement réalisée : la vocation commerciale de la ville reste très largement sous-employée, et sa dimension toujours informelle est un

obstacle – tant pour les opérateurs eux-mêmes, puisqu'ils en payent le prix en termes de ponctions sur les marges réalisées et de coût de transaction élevé sur des opérations plus ou moins clandestines, que pour les autorités locales qui ne bénéficient pas de retombées fiscales, ou des rentrées liées aux prestations de services qu'elles pourraient offrir. Notons aussi, de ce point de vue, que la dimension informelle de ces échanges conduit divers intervenants – qu'ils soient des *Odienneka* installés hors du Denguélé, ou des commerçants originaires du reste de la Côte d'Ivoire – à bénéficier d'un avantage comparatif majeur puisque étant situés près des grands marchés de consommation finale. Le second aspect tient, pour sa part, à l'existence de communautés marchandes d'origine *Odienneka* hors de la région, et dont les capacités d'accumulation sont plutôt employées au développement local des activités marchandes d'autres villes. On ne saurait négliger la force financière de certains membres de cette communauté, qui pourrait être mobilisable dans un projet concerté d'essor du Denguélé.

Enfin, notons que les guerres survenues au Liberia et en Sierra Leone ont désorganisé les échanges entre la Guinée et la Côte d'Ivoire en général, et dans le Denguélé en particulier : l'arrêt des importations de produits du marché mondial *via* le port de Monrovia, que les commerçants Guinéens acheminaient clandestinement vers les marchés ivoiriens, a réduit le volume des transactions entre ces deux pays.

2. Les marchés de la région

Le département d'Odienné compte treize marchés dont quatre sont frontaliers – Gbéléban, Sokoro, Gbeya, Tienfinzo. Neuf marchés sont permanents, et quatre hebdomadaires. Le marché le plus important est de loin celui d'Odienné : quotidien et couvert, il a été bâti à la faveur des fêtes de l'Indépendance célébrées en 1972. Ce marché de deux niveaux a une capacité d'accueil de 4 000 places et couvre une superficie de quatre hectares. Il est quotidien, mais connaît une animation intense le dimanche, jour dit de « grand marché ». Son accessibilité laisse néanmoins à désirer : bien que situé en plein centre d'Odienné, l'état avancé de dégradation des axes qui l'entourent provoque des engorgements fréquents et l'absence d'un réseau routier départemental de qualité perturbe les flux commerciaux avec les marchés satellites. Autour du grand marché d'Odienné, et dans un rayon de 100 mètres, se concentrent 35 entrepôts de gros et de demi-gros. Ce sont d'anciennes concessions, aménagées pour stocker principalement les produits vivriers. La plupart d'entre eux ont une capacité maximum moyenne de 10 tonnes.

Parmi les autres marchés importants du Denguélé, signalons ceux de Gbéléban, Tienfinzo et Sokoro. Ils ont été enquêtés au cours de l'étude en raison de leur fonction régionale et frontalière.

Le marché de Gbéléban couvre une superficie d'environ 1 000 m². Un hangar principal, entouré de 14 petits hangars construits en matériaux locaux, fait figure de bâtiment central. La partie restante du marché est constituée d'étalages à même le sol. Quelques boutiques tenues par des commerçants guinéens offrent divers produits de première nécessité aux clients. Sur cette aire, quelques « monnayeurs » échangent la devise guinéenne contre des francs CFA. Si le marché se tient tous les jours, il connaît une animation particulière chaque vendredi, entre 10 heures et 15 heures. Il est alors fréquenté par les marchands venant d'Odienné pour vendre leurs produits, et par leurs homologues guinéens qui y viennent pour s'approvisionner en biens de consommation courante.

Les marchés du Denguélé

Localités	Jour de marché	Distance Odienné
Odienné	Dimanche	-
Gbelégban	Mercredi	75
Tienko	Mercredi	130
Madinani	Jeudi	70
Kaniasso	Samedi	85
Samatiguila	Samedi	120
Dioulakiedougou	Vendredi	110
Goulia	Vendredi	130
Bako	Vendredi	35
Tiémé	Samedi	110
Tienfinzo	Dimanche	130
Gbeya	Jeudi	140
Sokoro	Vendredi	97

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Le marché de Tienfinzo, situé à cinq kilomètres de Manakoro et à 130 km d'Odienné connaît une animation particulière chaque dimanche. Il couvre une superficie d'environ 1500 m². Cet important marché frontalier, lieu de rencontre entre les vendeurs maliens et les acheteurs ivoiriens, est surtout spécialisé dans le commerce de produits textiles d'origine malienne tels que le basin.

La superficie du marché de Sokoro est d'environ 1000 m², au sein de laquelle se situe un bâtiment central qui abrite un magasin de stockage de produits vivriers et de biens de consommation courante. Dix autres hangars artisanaux existent et sont utilisés par des commerçants de produits manufacturés et textiles. Le marché se tient tous les jours et l'animation est importante le vendredi, entre 10 heures et 16 heures. Ce marché a une particularité. Il se situe en effet à un kilomètre de la frontière guinéenne et de la frontière malienne, sur l'axe Minignan-Guinée et Minignan-Mali, de sorte qu'il est propice aux échanges triangulaires. C'est également un marché de grand rayonnement : la clientèle ivoirienne, malienne et guinéenne parcourt parfois une distance de 600 km pour y effectuer des transactions. Il semble que s'opèrent des transactions sur divers produits miniers – or et diamant venus de Guinée – apportés par des opérateurs guinéens.

De l'autre côté des frontières, les populations ivoiriennes fréquentent les marchés de Tieniny, Noumougoula en territoire Guinéen – ils sont situés respectivement à 12 km et 3 km de la frontière ivoirienne sur l'axe Minignan-Guinée. Elles fréquentent aussi les marchés de Sadougoula, Farhala en territoire malien. Le marché le plus fréquenté reste de loin celui de Manakoro situé à 5 km de la frontière ivoirienne en territoire malien sur l'axe Tienko-Tienfinzo- Mali. Les Ivoiriens y vont plus pour faire des achats que vendre. Il est tout de même important de signaler que l'axe Gbéléban-Guinée est peu fréquenté car la localité qui pourrait faire office de marché frontalier du côté guinéen est à 85 km de Gbéléban, les routes guinéennes étant par ailleurs peu praticables et la frontière surveillée de temps à autre par l'armée.

3. Les acteurs des échanges

Les transactions commerciales dans cette zone reposent sur l'activité conjointe de quatre types d'agents économiques dont les plus importants seront décrits ci-dessous.

Les circuits marchands féminins

Les clients qui fréquentent les marchés frontaliers représentent, selon nos estimations, de 1 000 à 2 000 personnes venant du Denguélé mais également des départements voisins comme Man, Daloa et Gagnoa, comme du reste de la Côte d'Ivoire – Abidjan, Bouaké et San Pedro.

Les produits manufacturés importés des pays voisins sont fort divers : pagnes hollandais et anglais, cotonnades, textiles synthétiques venus du marché mondial, prêt-à-porter et chaussures, fripes américaines, matériels hi-fi, cigarettes, montres, etc. Le commerce de tissu est fortement contrôlé par les femmes : une trentaine d'entre elles le pratiquent de façon systématique, chacune travaillant de façon strictement individuelle et disposant de son « réseau » de logeurs et de fournisseurs – condition indispensable pour pouvoir obtenir du crédit. La ville d'Odienné constitue, pour ces femmes, un marché de débouché très secondaire pour écouler les tissus achetés.

Les commerçants Odienneka et Malinké guinéens

Pour tous les autres produits manufacturés, les marchands sont plutôt des hommes, *Odienneka* ou Malinké guinéens, habitués du grand commerce régional. Les circuits sont centrés sur Kankan et Conakry, sur quelques grandes villes de Côte d'Ivoire, et dans une moindre mesure sur Odienné. Quelques opérateurs d'Odienné maîtrisent cependant toute la chaîne d'approvisionnement et de distribution, *via* des boutiques situées dans la ville même ainsi que dans d'autres agglomérations du pays. Mais la plupart se limitent à une distribution régionale, au moyen d'un réseau de colporteurs et petits redistributeurs. Le porte à porte est aussi un moyen de vente local très fréquemment utilisé.

Les commerçants agissent individuellement ou en groupements de type professionnel et coopératif pour approvisionner les différents marchés. A Odienné, les marchands se sont regroupés en cinq structures – *Badegnan*, Réveil Kabadougou, Avenir Kabadougou, *Binkadi* regroupant uniquement des femmes, Ivoirienne du vivrier – et en une union de GVC qui, regroupant 21 coopératives au plan régional, vise à améliorer l'efficacité de la commercialisation et conservation des produits. A ce titre, ces coopératives sillonnent la région, collectent les produits puis les mettent soit à la disposition des commerçants grossistes des deux États voisins, soit à la disposition des villes ivoiriennes – Lakota, Man, Abidjan, San Pedro, Soubré, Bouaké et Yamoussoukro – et reçoivent en retour certaines denrées produites dans la région d'Odienné, et surtout du bétail du Mali.

Les monnayeurs

La fréquence régulière des divers marchés frontaliers a permis la constitution de réseaux de monnayeurs contrôlés par des *Zarma* (Djerma) d'origine nigérienne, et par une minorité de guinéens. Ce groupe de monnayeurs, qui existait avant la colonisation, s'est parfaitement adapté aux différents changements économiques apparus dans le cadre colonial puis à l'Indépendance. Ces acteurs – au nombre de 15 à Gbéléban selon notre inventaire –, vivent dans les villages frontaliers ivoiriens et guinéens, et exercent aussi bien à Siranan, Gbéléban, Minignan que Sokoro. Les cours du change parallèle ne sont pas fixes : lors de l'enquête à Gbéléban, une somme de 500 francs CFA s'échangeait contre 1 000 francs guinéens. Ces acteurs centraux des échanges ne paient aucune taxe, ni dans les Mairies ni dans les sous-préfectures.

La douane

Dans les échanges entre Odienné et les États voisins, la douane joue un rôle important. Malgré un déficit considérable en ressources humaines et logistiques – quatre postes de douane avec un effectif de 26 agents, et un cinquième (Booko) situé dans le département de Touba –, elle fait entrer chaque mois dans les caisses de l'Etat *via* la trésorerie départementale des sommes non négligeables.

Les recettes douanières, évaluées à 48,8 millions de francs en 1997, sont passées à un peu plus de 96 millions en 1998 et 123 millions en 1999, soit une augmentation de 25 % sur la dernière année. Le poste frontalier le plus important en terme de recettes douanières est incontestablement celui de Tienfinzo – plus de 91 % des entrées. Il n'empêche : malgré la présence des autorités douanières, l'essentiel des transactions ne fait l'objet d'aucun enregistrement, tant pour les échanges dits « capillaires » – ceux visant à approvisionner les villages frontaliers, et qui portent sur quelques biens manufacturiers mais surtout sur les céréales tels que le maïs, le mil et le sorgho, le fonio – que pour les flux de plus grande intensité et à caractère strictement commercial.

Recettes douanières par poste (1997-1999)
(en francs CFA)

Postes	1997	1998	1999
Siranan	1 924 880	1 528 990	1 467 110
Tienfinzo	32 616 065	84 565 500	112 334 870
Gbéléban	1 330 490	1 939 525	2 712 360
Minignan	12 977 969	8 662 997	6 778 503
Total	48 849 404	96 697 012	123 292 843

Source: Douanes d'Odienné

4. Les flux de marchandises échangés

N'étant pas autosuffisants du point de vue alimentaire, en particulier sur les tubercules et la banane, le Mali et la Guinée importent ces denrées produites en abondance dans la zone forestière de Côte d'Ivoire. Aucune restriction sur ces produits n'étant imposée aux commerçants de ces États, ces derniers viennent s'approvisionner à Odienné, Tienko, Minignan, Gbéléban, Gbéya et Tienfinzo. Les marchands guinéens s'approvisionnent par petits vagues dans des véhicules « 4x4 » qui font ici office de transport en commun – ces véhicules sont les seuls à pouvoir circuler sur les pistes mal entretenues. De plus, les populations guinéennes proches de la frontière s'approvisionnent parfois en produits de première nécessité sur les marchés du Denguélé, ce qui leur évite les longs trajets sur les pistes en très mauvais état pour aller à Conakry ou Kankan.

Les commerçants maliens, quant à eux, échangent sur les marchés du Denguélé au moyen de camions de dix tonnes ; toutefois, cette destination est devenue secondaire pour eux – elle ne concerne que les transactions sur les biens agricoles de la zone et des départements voisins –, puisqu'ils ont toute latitude de se fournir à partir du port d'Abidjan, et à un degré moindre à partir de San Pedro, de sorte qu'ils empruntent l'axe routier passant par Ferkessedougou. Par contre, au niveau de la Guinée, c'est la différenciation monétaire ajoutée au déficit de voies communications internes qui contribuent au fonctionnement des échanges entre les populations frontalières.

Hors bétail, les marchandises en provenance du Mali et en partance pour Odienné sont essentiellement des produits agricoles – dont les plus importants sont la noix de cajou, l'arachide et l'oignon – et manufacturés – dont le textile, le cuir travaillé et les pièces détachées des vélos et motos. Pour l'année 1998, la valeur des marchandises en direction d'Odienné, telle qu'enregistrée par les postes de douane, est de 162 millions de francs, montant dont la sous-estimation est manifeste eu égard au trafic de véhicules qu'il est possible d'observer. Quant aux marchandises évacuées en direction du Mali, on note de même les produits agricoles – maïs et céréales diverses, igname aussi – et des produits manufacturés venant des industries nationales. Ces derniers sont essentiellement des produits de première nécessité comme l'huile raffinée, le sucre et le savon. Les données douanières font ici état d'une entrée de 122 millions.

Comparativement aux flux de marchandises avec le Mali, ceux entretenus avec la Guinée semblent aujourd'hui moins importants – ou à tout le moins plus difficiles à cerner. Ce dernier pays fournit quelques productions d'origine agricole spécifiques : huile de palme, calebasses et *sumbara*. Ce sont les femmes originaires des régions rurales proches de la frontière qui les fabriquent et les vendent. Il semble qu'une quinzaine de fûts de 100 litres d'huile soit aussi écoulée, chaque semaine, sur le marché d'Odienné (Harre, op. cit.). D'autres biens alimentaires sont vendus de part et d'autre de la frontière : gombo, haricot, piments. La région d'Odienné est aussi un lieu d'entrée pour le bétail guinéen, bien que les flux soient négligeables en comparaison de ceux en provenance du Mali. Divers produits manufacturés viennent aussi du voisin guinéen : pagnes Fanci, indigo, super Wax, friperie. En 1998, la valeur des produits guinéens enregistrés à l'importation a représenté 153 millions, et étaient exclusivement composés de produits manufacturés. Il convient enfin d'ajouter – pour mémoire, et sans que nous ayons effectué des enquêtes

spécifiques sur ce trafic – que la Guinée est devenue un pays de transit d’armes provenant du Liberia, dont une partie est acheminée en Côte d’Ivoire *via* notre zone d’étude depuis la militarisation de la ligne Guiglo-Tabou.

Actuellement, la Côte d’Ivoire exporte vers la Guinée des produits alimentaires – œufs, poissons congelés et lait concentré, farine de blé, sacs plastiques. Ces flux ont été enregistrés à hauteur de 53 millions par les douanes ivoiriennes pour l’exercice 1998.

Les échanges entre Odienné et les autres régions du pays

Odienné entretient par ailleurs des relations commerciales avec le reste du pays, dont le solde est incontestablement déficitaire pour la région. Ces échanges sont stimulés non seulement par la complémentarité des produits agricoles entre forêt et savane, mais également par le fait que la plupart des biens manufacturés produits dans le pays sont fabriqués à Abidjan et à Bouaké.

En dehors des produits industriels de consommation courante, venant essentiellement d’Abidjan et Bouaké, les importations de produits agricoles sont dominées par la banane plantain, l’igname, le manioc doux, les graines de palme. Ces biens alimentaires proviennent essentiellement de Man, Daloa, Yamoussoukro, Issia. La production locale de riz, comme on l’a vu précédemment, n’arrive pas à satisfaire toute la demande de sorte qu’une quantité élevée de riz blanchi vient des magasins d’Abidjan.

La valeur des importations du reste de la Côte d’Ivoire s’estimerait à près de 5 milliards de francs en 1998. Les exportations du Denguélé vers le reste du pays, dont la valeur serait de 5,7 milliards en 1998, portent sur deux catégories de produits soit (a) les biens issus de la transformation de produits du cru – anacarde, riz blanchi, etc. – principalement exportés par la SODIRO (b) les produits de l’agriculture locale collectés par les grossistes et demi-grossistes d’Odienné, tels que l’anacarde, le maïs, le mil et sorgho, l’igname et le soja – cf. chapitre précédent.

Les échanges entre Odienné et son hinterland

Unique centre urbain de la vaste région du Denguélé, la ville d’Odienné avec une population de près de 43 000 habitants influence le courant économique rural sur une vaste aire géographique où sont implantés plusieurs marchés. Les échanges intra-régionaux sont dominés par les produits agricoles, surtout les vivriers.

Le marché de la ville d’Odienné passe pour être le plus important, et un centre où toutes les grandes transactions intra et interrégionales ont lieu. En effet, le dimanche, jour de marché de la ville, est une occasion pour tous les paysans et producteurs de vivriers des villages proches et même lointains de venir écouler leurs produits. A leur retour, ils s’approvisionnent en produits manufacturés de première nécessité et en vivriers non cultivés dans la région savanicole, dont les prix sont plus importants dans les villages. Odienné est donc un centre de ravitaillement et d’écoulement de produits autour duquel gravitent les autres marchés de la Région. Quelques grossistes basés à Odienné participent également à l’animation de ces échanges : au cours de la semaine, ceux-ci font le tour de la région pour renouveler les stocks destinés aux commerçants du marché. Généralement, au cours de cette tournée, ces grossistes ravitaillent les marchés du milieu rural en produits manufacturés de première nécessité.

Pour l’année 1998, année de référence, la valeur des produits en provenance de l’hinterland pour Odienné a été estimée à 1,3 million de francs quand celle des produits en direction de l’hinterland serait d’environ 1,9 milliard de francs.

CHAPITRE 5 : IMAGE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE D'ODIENNÉ. REMARQUES SUR LA MATRICE DE COMPTABILITÉ SOCIALE DE LA COMMUNE

1. Remarques préliminaires sur la méthode

Les chiffres et leur signification

Les données chiffrées et analysées ici renvoient à la seule activité économique de la commune d'Odienné. Elles sont tirées de la construction d'une matrice de comptabilité sociale, ou MCS, dont le tableau ci-dessous présente la version agrégée, le détail de la matrice étant renvoyé en annexe. L'élaboration des comptes répond à un double objectif : d'une part, fournir pour l'exercice 1998 une image cohérente des principales données de production et d'emploi des richesses, cela pour chacun des acteurs principaux de l'économie locale, et d'autre part présenter les grandes relations économiques unissant ces acteurs, afin de mesurer leur niveau d'intégration et d'interdépendance. Notons par ailleurs que les relations, une fois quantifiées, sont le moyen de vérifier la cohérence générale des données. Enfin, certaines données ont été spatialisées : les grandeurs de l'économie locale tiennent alors compte de leur origine géographique précise – ville, commune, arrière-pays, région – et de leur destination.

Il convient de distinguer, pour mémoire, trois modes de construction statistique des agrégats exposés ci-dessous :

- (a) certains agrégats sont directement fournis par des services statistiques et comptables sur la base d'enregistrements complets ; c'est le cas pour les comptes des administrations déconcentrées, des entreprises du secteur moderne, des établissements bancaires, des diverses institutions d'encadrement
- (b) d'autres agrégats ont été construits à partir d'enquêtes de terrain : c'est notamment le cas pour la consommation des ménages ou les comptes du secteur informel, obtenus par l'analyse statistique des réponses d'un échantillon de personnes enquêtées
- (c) enfin, des agrégats ont été construits à partir d'extrapolations de données tirées d'études récentes, ou de sondages effectués auprès de personnes-ressources particulièrement au fait de certains aspects de la vie économique locale.

Il est évident que la fiabilité des données est variable d'un mode de collecte à l'autre, de sorte que des ajustements ont été nécessaires. Ces ajustements ont été réalisés après confrontation de sources diverses : retour sur le terrain pour complément d'informations, ou mobilisation de sources statistiques et documentaires connexes.

Cette synthèse renonce au fastidieux travail d'exposé exhaustif des résultats détaillés dont les utilisateurs du présent document ne pourraient tirer qu'un volume d'informations sans doute considérables mais sans portée opérationnelle. A l'inverse, on se limitera à une présentation des comptes et flux susceptibles de focaliser l'attention sur les dynamismes et blocages de l'économie locale. L'interprétation des chiffres mobilise des connaissances et observations d'ordre qualitatif, faisant référence aux informations historiques, sociologiques et culturelles, telles qu'elles ont pu être collectées sur le terrain ou au cours de la phase documentaire.

Matrice de comptabilité sociale agrégée de la Commune d'Odienné en 1998
(Millions de francs)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Ménages	Entreprises	Commune	Administrations	Branches	Produits	Travail	Capital	Accu ména	Accu Entr	Accu Admin	Hinterland	RDP	RDM	Total	
1	Ménages	21	1 259		395		7 610					8	178	40	9 511	
2	Entreprises				-			3 710				-	-	-	3 710	
3	Commune	38	-		41	61						-	-	-	141	
4	Administrations	244	265	12	-	357	97					-	2 453		3 428	
5	Branches						20 488								20 488	
6	Produits	7 340		109	2 149	8 750	-		928	234	260	1 945	4 717	1 110	27 542	
7	Travail					7 610									7 610	
8	Capital					3 710									3 710	
9	Accu Ménages	1 740										- 41	- 650	- 122	928	
10	Accu Entreprises		908									-	-456	-128	234	
11	Accu Admin.			20	240							-	-		260	
12	Hinterland	23	37		603		1 250								1 913	
13	RDP	97	1 110		-		4 946								6 152	
14	RDM	8	132				761								900	
15	Grand total	9511	3 710	141	3 428	20 488	27 542	7 610	3 710	928	234	260	1 913	6 152	900	86 525

Source : ENSEA - IRD « Economie locale Odienné », 2000

2. Les grands comptes locaux

Produit local brut

Le Produit local brut ou PLB d'Odienné, équivalant à la production de richesses à l'intérieur de la commune – soit la somme des valeurs ajoutées, toutes taxes et droits de douane compris, des entreprises et de l'administration centrale et communale – s'élève à près de 12 milliards de francs pour l'année 1998. Ainsi l'économie de la commune représenterait un peu moins de 0,2 % du PIB ivoirien pour l'année de référence. Le PLB par tête est estimé, à Odienné, à 277 208 francs soit un montant d'ampleur limitée comparée au PIB par tête de la Côte d'Ivoire qui s'élève à 441 000 francs pour 1998. A titre de comparaison, il représente près du tiers (30 %) du PLB de la commune de San Pedro (840 000 francs par tête) ; les deux tiers (63 %) de celui de la commune de Daloa (438 481 francs par tête) et près de 80 % de celui de la commune de Korhogo (348 174 francs par tête). Ce premier constat souligne la faiblesse des capacités productives locales, et partant celle du niveau de vie des habitants de la commune.

Répartition sectorielle du Produit local brut de la commune d'Odienné (1998)

	Odienné	%
Primaire (Agro-pastoral)	525	4,4
Vivrier	378	3,2
Elevage	77	0,6
Coton	50	0,4
Autres cultures	20	0,2
Secondaire	2 515	21,3
Industries	1 974	16,7
BTP	541	4,6
Tertiaire	8 795	74,3
Commerce	3.690	33,5
Services	2.607	22,0
Transport	770	6,0
Administrations	1 458	12,3
Total	11 835	100
<i>PLB par Tête Odienné (unité)</i>	277 208	
<i>PLB par Tête Daloa (unité)</i>	438 481	
<i>PLB par Tête Korhogo (unité)</i>	348 174	
<i>PLB par Tête San Pedro (unité)</i>	840 000	

Source : ENSEA – IRD, « Economie locale Odienné », 2000

Une décomposition sectorielle du produit local brut indique avec plus de détail les sources de la création de richesses dans la commune, celles-ci étant fortement concentrées autour des activités tertiaires. Le secteur primaire contribue faiblement à la valeur ajoutée d'ensemble de la ville d'Odienné, soit 4 %.

Les activités génératrices de revenu dans la commune sont, par ordre d'importance : le commerce (33,5 %), les services (22,0 %) et les industries qui représentent 16,7 % du PLB. En effet, et sans surprise, le commerce reste de loin l'activité la plus productrice de richesse, d'autant qu'elle fournit l'essentiel des emplois au sein de la commune et qu'Odienné a un rôle principal dans le ravitaillement des autres localités.

Par ailleurs, le département étant doublement frontalier, Odienné reste un passage obligé pour le commerce avec les pays voisins et un lieu de ravitaillement en biens agricoles et industriels ivoiriens. En revanche, les activités locales de transformation sont peu développées et ne concernent que quelques petits points d'activités.

L'activité agro-pastorale au sein de la commune est dominée par les cultures vivrières avec une valeur ajoutée de 378 millions, soit 72 % de la valeur ajoutée (VA) du secteur primaire. Le coton, principale culture de rente de la région, ne contribue que faiblement à la création de richesse dans la Commune ; tout comme le soja et l'anacarde qui ont une part de VA insignifiante (0,1 %). Le pôle élevage, quant à lui, génère près 77 millions de VA, soit 0,6 % du PLB de la commune.

Valeur ajoutée et emploi dans le secteur non agricole

	VAB (millions FCFA)		EMPLOIS	
	Odienné	%	Odienné	%
Moderne	6 233	100	2 140	100
<i>Secondaire</i>	1 762	28	778	36
Industries	1 448	23	753	35
BTP	314	5	25	1
<i>Tertiaire</i>	4 471	72	1 362	64
Commerce	767	12	157	7
Services	1 475	24	161	8
Transport	770	12	169	8
Administrations	1 458	23	875	41
Informel	5 077	100	5 785	100
<i>Secondaire</i>	753	15	1 265	22
Production	526	10	1 040	18
BTP	227	5	225	4
<i>Tertiaire</i>	4 324	85	4 520	78
Commerce	3 192	63	3 455	60
Services	1 132	22	1 065	18
Total secteur non agricole	11 310	95	7 925	
Secteur primaire	525	5		
Total	11 835	100		

Source : ENSEA - IRD « Economie locale Odienné », 2000

L'analyse des activités non agricoles montre que le secteur informel réalise 5,1 milliards de valeur ajoutée et contribue ainsi à 43 % à la création de la richesse de la commune. En terme d'emploi, il occuperait environ 5 785 personnes soit 73 % des actifs de la commune – en ne considérant que les emplois qui ont pu être décomptés pendant l'étude -. En effet, les enquêtes menées auprès des entreprises excluent tout recensement des activités faites à domicile, des métiers exercés sans lieu fixe, les colportages notamment, ainsi que les actifs en quête d'emploi. Mais on peut supposer sans risque que tous se situent dans le secteur de l'économie populaire.

Le secteur moderne et intermédiaire, très peu développé, produit néanmoins 6,2 milliards de valeur ajoutée dus principalement au tertiaire qui génère 22 % de la valeur ajoutée de ce secteur. Les emplois salariés répertoriés dans le moderne et l'intermédiaire sont estimés à un peu plus de 2 000 dont 41 % dans la fonction publique.

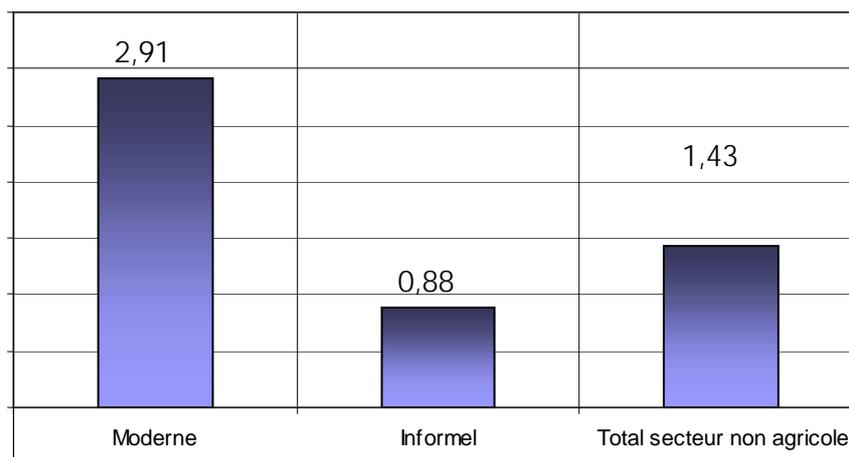
La productivité apparente du travail (PAT) – rapport valeur ajoutée sur nombre d'actifs – dans les principaux secteurs fait certes apparaître de forts écarts entre d'une part le secteur moderne *stricto sensu*, d'autre part le maigre tissu d'unités intermédiaires, enfin le secteur informel. Toutefois, et à l'inverse de la situation notée dans d'autres villes secondaires du pays, la PAT par secteur reste contenue dans un éventail relativement étroit, ce qui tient principalement à l'absence d'industries dynamiques d'une part, et d'autre part à l'extrême faiblesse du tissu des entreprises moyennes.

A l'intérieur du secteur informel, la PAT est en moyenne de 0,88 million. Elle s'établit à 0,92 million par actif occupé dans le commerce, à 1,06 million par actif travaillant dans les services, à 0,51 million dans le secteur de la production. La faible productivité du secteur informel en général, et de l'artisanat en particulier, appelle à une meilleure structuration du milieu et une formation des opérateurs et employés qui y interviennent.

Le secteur moderne local au sens strict se résume à six succursales de banques et d'entreprises de service (17,6 millions de PAT). S'y ajoute la seule industrie située sur la commune d'Odienné qui, traversant une crise profonde, tire vers le bas la productivité globale du secteur moderne : sa productivité apparente est de 2 millions par actif occupé en 1998.

Le secteur des entreprises intermédiaires, soit 27 unités hors commerce et transport, est lui-même peu développé et productif. Le BTP semble le plus dynamique avec près de 13 millions de valeur ajoutée par actif - encore faut-il remarquer que ce secteur a un faible effectif de permanents, les chefs d'entreprises faisant appel à des tâcherons en cas de besoin -. Les unités de service et celles de transformation ont, pour leur part, une PAT de l'ordre de 1 million par travailleur.

Productivité apparente du travail dans les secteurs moderne et informel (1998)
(millions de francs CFA/ actif)



Source : ENSEA – IRD « Economie locale Odienné », 2000

Investissements dans la commune

Les investissements dans la commune sont estimés à 1,4 milliards pour l'année 1998 soit un taux global d'investissement de 12 %. Les ménages et les travailleurs indépendants du secteur informel y ont contribué à 62 % (928 millions) ce qui représente 53 % de leur épargne – le reste ayant servi à des engagements à l'extérieur de la zone. Les entreprises du moderne ont dégagé une capacité d'autofinancement de 908 millions dont 234 millions ont été investis dans la commune. Les investissements de l'Etat à Odienné ont été estimés à 240 millions, soit un apport de capital de 5 600 francs par résident. Enfin, l'effort d'investissement apparaît très limité en ce qui concerne la municipalité ; celle-ci y a contribué à hauteur de 1,4 % soit 20 millions. On retiendra au total l'absence d'une dynamique d'investissement solide dans la commune, ce qui semble à la fois traduire le peu de ressources locales susceptibles d'être mobilisées, la faiblesse de concours de l'Etat, le nombre limité de projets aptes à attirer les capitaux, l'inexistence d'une politique de crédit bancaire à l'économie locale, enfin la tendance de l'épargne des ménages et de l'autofinancement des entreprises à sortir de la zone.

Ventilation du produit local brut

Le Produit local brut (PLB) est un bon indicateur de la façon dont la richesse créée est répartie entre les divers acteurs de l'économie urbaine : Etat et communes via les impôts et taxes, salariés, investisseurs locaux ou hors zone. A Odienné, la ventilation des quelques 12 milliards de produit intérieur de l'exercice 1998, présentée de façon schématique dans le tableau suivant, appelle les remarques suivantes :

Répartition du Produit intérieur local de la commune entre les divers acteurs (millions)

PIL	Opérateurs Indépendants	Impôts et taxes	Autofinancement	Employés	Droits Douane	Capital Moderne
11 835	5 473	418	908	2 137	97	2 802

Agri	525	Etat	357	Salariés privés	775	Commune	1 523
Inform.	4 948	Commune	61	Fonctionnaires	1 362	Hinterland	37
						RCI	1 110
						RDM	132

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné », 2000

- Les opérateurs indépendants, regroupant ici les petits entrepreneurs du secteur informel urbain et les agriculteurs, récupèrent la plus grande part sur ce produit – soit 46 % du PLB – sous forme de revenu monétaire net.
- La rémunération du travail représente 18 % du PLB et se répartit entre les personnels des entreprises et surtout des administrations.

- (c) La rémunération du capital des entreprises sociétaires a été évaluée à 24 % du PLB. La structure productive du secteur moderne et intermédiaire, fortement déterminée par des investissements décidés par des opérateurs non résidents, conduit en retour à une sortie élevée de valeur ajoutée en direction des grandes localités productives de la Côte d'Ivoire et du reste du monde.
- (d) Les droits d'entrée et de sortie prélevés par l'Etat représentent 0,8 % du produit intérieur local tandis que les prélèvements directs au titre des impôts et taxes sur la production locale en représentent 3,5 , dans lesquels la part de la commune apparaît négligeable - de l'ordre de 0,5 % du PLB.
- (e) L'autofinancement des entreprises exerçant dans la commune, de l'ordre de 910 millions, représente 8 % du produit local.

Les ressources des ménages

Il est évident que les revenus distribués au titre de la rémunération du personnel et du travail indépendant constituent le socle des ressources des ménages de la commune, ceux-ci ayant été évalués à 9,5 milliards pour l'année de référence. Ces ressources se décomposent comme suit :

- (a) Les salaires des personnels permanents, soit 2,1 milliards, viennent pour 37 % des entreprises du secteur moderne et des établissements agricoles et du secteur informel urbain, enfin pour 63 % des administrations et de la commune.
- (b) Les revenus des opérateurs indépendants ont été estimés par enquête à un montant proche de 5,5 milliards soit 58 % des ressources des ménages, ce qui souligne toute l'importance de l'activité informelle sur le niveau de vie des familles *Odienneka*
- (c) La rémunération du capital des entreprises sociétaires consommée localement a été évaluée à 1,5 milliard, représentant ainsi 16 % des revenus
- (d) Deux autres catégories de ressources complètent les revenus des ménages de la ville. La première, très modeste, concerne les prestations versées par la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) s'élevant à 395 millions soit près de 4 % des revenus. La seconde concerne les transferts communautaires procurant près de 3 % des ressources totales, soit 247 millions dont 74 % proviennent de la Côte d'Ivoire hors région du Denguélé, et 17 % proviennent des pays extérieurs.

L'emploi que les ménages font de leurs ressources a été restitué au moyen d'une enquête sur la consommation d'un échantillon de ménages. Les résultats d'ensemble consignés dans le tableau ci-dessous, indique que 87 % des revenus sont consommés et 10 % sont épargnés.

Utilisation du revenu des ménages de la commune d'Odienné
(millions)

Revenu	→	Consommation	Impôts, taxes, divers	Transferts	Epargne
9 511		7 340	282	149	1 740
		↓	↓	↓	
		Alimentation	Taxes	Commune	
		Autre	Impôt	Hinterland	
			Divers	Reste CI	
				RDM	

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné », 2000

Le solde sert d'une part au paiement des taxes, impôts, cotisations sociales et services auprès des administrations (3 %) – on soulignera au passage la faiblesse des prélèvements publics –, ensuite aux transferts communautaires dont le montant représente 1,5 % des revenus. Ces transferts s'opèrent surtout en direction de la Côte d'Ivoire hors région du Denguélé (65 %), et plus modestement vers celle-ci (29 %). Les fonds dirigés vers l'étranger, soit 8 millions de francs CFA, ne représentent que 5 % des transferts de l'année, et bénéficient exclusivement au Burkina Faso, au Mali et à la Guinée. Notons que le solde net des transferts entre la commune et l'extérieur est positif d'un montant de 77 millions, ce qui signale une entrée de ressources résultant des envois de fonds effectués par les migrants à leur famille.

Les échanges avec le reste du pays et l'étranger

La localité d'Odienné, à l'instar de Minignan et Tienko, est l'un des centres de commerce de la région dont l'aire d'attraction dépasse les 900 km. C'est aussi l'un des principaux marchés frontaliers du Nord Ouest ivoirien. C'est enfin une région de transit de personnes et de marchandises en provenance du Mali et de la Guinée. Mais cette fonction transitaire est affaiblie par l'état des voies de communication, et plus généralement par l'absence de toute politique publique visant à en capitaliser l'intégralité des avantages. Le marché d'Odienné, construit à la faveur des fêtes de l'indépendance en 1972, est un centre de ravitaillement des autres localités (les marchés de la région et les marchés frontaliers guinéens et maliens) en produits manufacturés et en produits vivriers.

La valeur des biens et services qui circulent dans la commune est évaluée à près de 28 milliards pour l'année 1998. Les consommations intermédiaires, d'une valeur de 8,8 milliards de francs CFA, représentent 32 % de ces biens et services. Les entrées locales de biens importés du reste de la Côte d'Ivoire (4,7 milliards) en représentent 17 %, celles de l'hinterland (1,3 milliard) représentent 5 %. Les marchandises importées des pays étrangers – il s'agit principalement du Mali et de la Guinée – sont particulièrement délicates à mesurer ; la présente étude les a évaluées à 761 millions, soit près de 3 % des biens circulant dans la commune. Par ailleurs, le montant des exportations de la commune vers l'extérieur est de 7,7 milliards dont 25 % partent en direction de l'hinterland, 61 % en direction du reste de la Côte d'Ivoire et 14 % en direction des pays étrangers. Il ressort que, sous réserve des erreurs liées à la sous-estimation probable des flux marchands vers les pays voisins, les échanges de la commune sont désormais centrés sur la Côte d'Ivoire, et qu'il conviendrait de réfléchir aux moyens de revitaliser la vocation internationale de la ville pour redynamiser son économie.

CHAPITRE 6 : LES MÉNAGES DE LA COMMUNE D'ODIENNÉ. CONDITIONS DE VIE, RESSOURCES ET CONSOMMATION

Afin d'établir les comptes et de décrire les conditions de vie des ménages résidant sur la ville d'Odienné, une enquête a été effectuée au cours de l'étude, portant sur un échantillon de près de trois cents ménages répartis dans 30 îlots et tirés de façon raisonnée dans un sondage stratifié à deux degrés. Rappelons que la ville Odienné abrite la quasi-totalité de la population de la commune.

Odienné est constitué de 16 quartiers qui, pour les besoins de l'enquête, ont été regroupés en trois catégories selon leur situation géographique, soit (a) les quartiers centraux (b) les quartiers périphériques (a) les autres quartiers. A l'issue de cette stratification, huit quartiers ont été sélectionnés par choix raisonné. L'allocation des 30 îlots dans les 8 quartiers s'est faite proportionnellement à la population estimée de ces îlots ⁽¹⁰⁾, la base de sondage de l'enquête ayant été fournie par les résultats provisoires du dernier Recensement Général (1998).

Le dénombrement des îlots sélectionnés a permis de disposer de la liste complète des ménages et un tirage systématique a retenu 10 ménages par îlot. Toutefois, après avoir parcouru les îlots sélectionnés, il n'a été possible d'atteindre les 300 ménages visés et deux autres îlots ont du être choisis dans un neuvième quartier. Au terme du temps imparti à la collecte, 279 ménages ont pu être enquêtés.

1. Caractéristiques socio-démographiques des ménages d'Odienné

Seront abordés ci-dessous la structure par sexe et âge, la nationalité, l'état matrimonial et le niveau d'instruction de la population de la ville

Il a été dénombré 2 251 personnes dans les ménages enquêtés, dont 50 % d'hommes de sorte que le rapport de masculinité s'établit ici à 100 hommes pour 100 femmes – rappelons que l'indice est de 104 en Côte d'Ivoire au recensement de 1998. Par ailleurs, deux personnes sur cinq ont moins de 15 ans à Odienné, ce qui souligne l'ampleur de la population jeune. Par contre, les personnes âgées – plus de 60 ans – sont en proportion réduite (4,7 %).

¹⁰ Pour chaque quartier, il a été établi la liste des îlots avec leurs populations de 1998. Les effectifs cumulés de ces populations ont été calculés par la suite en mettant chaque fois l'effectif correspondant dans la colonne voisine de celle de la taille de l'îlot. Le pas de sondage (P) a été calculé en divisant la taille cumulée des populations par le nombre d'îlots à choisir (ce nombre est variable d'un quartier à un autre). Enfin, de manière aléatoire, le premier îlot a été sélectionné en tirant au sort un nombre au hasard compris entre 1 et P. Soit u l'effectif cumulé de l'îlot, on a sélectionné tous les îlots ayant pour effectifs cumulés (u + kP) avec k = 1, 2, ... n. Cette procédure a été suivie jusqu'à l'obtention de tous les îlots à choisir.

Caractéristiques socio-démographiques de la population enquêtée (1998)

Structure par sexe et âge				
Age	Hommes	Femmes	Ensemble	%
0-15	450	453	903	40,1
15-59	613	612	1225	54,4
60 et +	58	48	106	4,7
ND	7	10	17	0,8
Total	1 128	1 123	2 251	100,0

Nationalité	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Côte d'Ivoire	987	1021	2008	89,2
Guinée	33	21	54	2,4
Mali	57	44	101	4,5
Burkina Faso	21	26	47	2,1
Autre Afrique	22	5	27	1,2
Reste du monde	2		2	0,1
ND	6	6	12	0,5
Total	1 128	1 123	2 251	100,0

Etat matrimonial	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Marié	279	339	618	27,5
Union libre	17	27	44	2,0
Célibataire	819	677	1496	66,5
Veuf / Divorcé	7	74	81	3,6
ND	6	6	12	0,5
Total	1 128	1 123	2 251	100,0

Niveau d'instruction	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Aucun	343	607	950	50,1
Ecole coranique et FA	66	13	79	4,2
Primaire	257	218	475	25,1
Secondaire classique	210	102	312	16,5
Secondaire technique	37	11	48	2,5
Supérieur	15	4	19	1,0
ND	7	5	12	0,6
Total	935	960	1 895	100,0

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

La population communale est essentiellement ivoirienne (89,2 %), les individus originaires des pays de la CEDEAO étant en proportion relativement faible (9,0 %) malgré la présence des territoires du Mali et de la Guinée aux frontières du département d'Odienné. Les résidents ressortissants de ces derniers pays ne comptent respectivement que pour 4,5 % et 2,4 % de la population citadine.

S'agissant de l'état matrimonial de la population, on enregistre une forte proportion de célibataires (66,5 %) – signalons cependant que cette proportion inclut les enfants quel que soit leur âge. Les personnes mariées de l'échantillon représentent 27,5 % de la population. Au total, ce sont 29,5 % de la population qui vivent en union, 4 % étant divorcés ou veufs.

Le niveau d'instruction de la population est très faible : un peu plus de 50 % des individus en âge d'aller à l'école n'ont aucune instruction. Si on y ajoutait ceux qui n'ont fréquenté que l'école coranique, ce sont 54,2 % de la population qui ne savent ni lire ni écrire en français. Seulement 25 % des individus ont pu accéder à l'enseignement primaire tandis que 16,5 % ont atteint le niveau du secondaire général. Très peu de personnes dans la commune, soit environ 1 %, ont fait des études supérieures.

A tous les niveaux d'étude, il ressort que les femmes sont moins représentées que les hommes. Le cas le plus significatif est celui de l'enseignement supérieur où l'on ne retrouve que 17,4 % de femmes parmi les personnes ayant atteint ce niveau. De plus 63,2 % des femmes ne savent ni lire, ni écrire. Se confirme ainsi, et de façon évidente, l'inégalité hommes – femmes devant l'accès à l'éducation.

2. L'emploi

La population active composée des personnes occupées, des chômeurs et des individus en quête de leur premier emploi, représente 41,2 % des personnes de 6 ans et plus. Le faible taux d'activité enregistré dans la population de la commune d'Odienné est lié à la faiblesse apparente du taux d'activité féminine. En effet, chez les femmes de la commune, l'activité économique déclarée ne concerne apparemment que 31,6 % des personnes de 6 ans et plus. Dans la réalité, le niveau de l'activité féminine est probablement plus élevé que ce qui est enregistré ici : à Odienné, les femmes ont presque toujours une petite activité rémunératrice, fondamentale en terme de ressources des ménages, mais socialement dévalorisée et considérée comme subalterne.

Répartition de la population âgée de 6 ans et plus par type d'activité selon le sexe (1998)

Type d'activité	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Total	952	943	1895	100,0
Actif occupé	467	292	759	40,1
Autre inactif	13	22	35	1,8
Chômeur	5	2	7	0,4
Elève - Etudiant	423	268	691	36,5
Invalide	9	29	38	2,0
Au foyer	9	311	320	16,9
Quête	10	4	14	0,7
Retraité	3		3	0,2
ND	13	15	28	1,5

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Il faut par ailleurs souligner que la plupart des actifs (97,3 %) se déclarent occupés, ce qui indique d'une part le rôle du secteur informel dans l'accès au travail, et d'autre part l'absence d'un chômage ouvertement déclaré (0,4 % des personnes de 6 ans et plus) – ce qui n'exclut pas son existence effective, et le caractère massif du sous-emploi dans la ville. Les inactifs, pour leur part, sont composés principalement d'élèves (36,5 %), de ménagères (16,9 %) et des autres inactifs (1,8 %).

Activités principales exercées

Les activités économiques exercées par la population active sont dominées par le micro et petit commerce (39,4 %). La majorité de ceux qui le pratiquent s'occupent de la vente de denrées alimentaires (28,6 %). Viennent ensuite les vendeurs d'habits et de tissus, le reste étant dispersé entre divers types de petite distribution. Les faibles barrières à l'entrée dans la petite distribution expliquent que ce sous-secteur soit privilégié par les résidents ; on verra qu'en revanche, le volume d'activité de la majorité des commerces est extrêmement restreint.

En dehors des commerçants, on enregistre par ordre d'importance, les agriculteurs (18,1 %), les mécaniciens auto et moto (4,9 %), les couturiers (4,6 %), les conducteurs de camions et d'engins de travaux publics (4,3 %) pour ne citer ici que les catégories les plus importantes. La forte représentation des agriculteurs dans la ville d'Odienné souligne le caractère semi-rural de celle-ci. Odienné n'est probablement pas la seule ville ivoirienne dans cette situation. En effet, des études antérieures¹¹ ont

¹¹ Par exemple Zanou B (1983), *Recensement général de la population d'avril 1975. Ensemble Côte d'Ivoire*, Direction de la Statistique ; et pour la ville de Korhogo, Labazée P. (1994), *Le développement de la pluri-activité dans le Nord ivoirien. L'ajustement des activités familiales et ses limites en temps de crise : le cas des ménages de Korhogo*, GIDIS-CI-Orstom.

montré que la proportion de personnes travaillant dans le secteur primaire peut avoisiner la moitié de la population. Enfin, on enregistre moins de 10 % de personnes occupées dans l'administration.

Statut dans l'activité principale

Comme on pouvait s'y attendre, eu égard au poids du secteur informel et de l'agriculture dans l'occupation de la population, les personnes relevant du statut d'indépendant sont majoritaires – plus de trois personnes occupées sur cinq appartiennent à ce statut. Les aides familiaux se classent en deuxième position avec 15,8 % des travailleurs.

Répartition de la population occupée par statut dans l'activité selon le sexe (1998)

Statut professionnel	Sexe			
	Hommes	Femmes	Ensemble	%
<i>Total</i>	467	292	759	100,0
Sal. cadre / AM	14	2	16	2,1
Sal. EO Non Qualif	24	9	33	4,3
Sal. EO Qualifié	43	5	48	6,3
Sal. temp/tâche/nature	21	10	31	4,1
Employeur	3	1	4	0,5
Indépendant	256	203	459	60,5
Aide familial	64	56	120	15,8
Apprenti	42	6	48	6,3

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

A eux seuls, indépendants et aides familiaux représentent plus de 75% des personnes occupées, ce qui atteste du peu de poids du statut « salarié » dans les activités économiques locales : la prédominance de ces deux statuts professionnels réduit mécaniquement l'importance des autres statuts, en particulier ceux relevant du salariat qui, toutes catégories confondues, ne représentent que 17 % de l'ensemble.

3. Les revenus des ménages

Les revenus perçus par l'ensemble des ménages de la commune d'Odienné sur la période allant du mois de mars 1999 à février 2 000 ont été estimés à 9,5 milliards de francs CFA, soit 117 000 francs environ par ménage et par mois – sur la base des 6 750 ménages dénombrés au recensement de la population de 1998. Cette moyenne varie évidemment d'un statut professionnel à un autre comme le montre le tableau suivant qui donne le revenu moyen d'un actif occupé selon son secteur d'activité.

Revenu mensuel moyen d'un actif occupé selon le secteur d'activité et le statut (1998) (francs CFA)

Statut	Secteur d'activité			
	Administration publique	Entreprise Moderne	Etablissement informel	Activité agricole
Salarié qualifié	157 450	172 944	51 975	
Salarié non qualifié	58 220	64 926	17 031	
Salariés temporaires		63 026	38 981	
Employeur			334 125	
Aide familial			19 491	25 000
Apprenti		3 563	13 524	

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Si la répartition des revenus par secteur d'activité a précédemment fait ressortir l'importance du secteur informel qui en fournit presque la moitié – cf. chapitre 3 – on aperçoit ici les écarts considérables séparant (a) les « employeurs » de la petite et moyenne entreprise informelle dont les revenus dépassent de loin ceux perçus par les salariés qualifiés du secteur moderne (b) les « indépendants » de la micro et petite entreprise, dont les revenus représentent à peine 15 % environ de ceux des « employeurs » (c) les « apprentis » et « aides familiaux » dont les ressources, sans être négligeables, se situent néanmoins en bas de l'échelle des rémunérations locales. Au total, il ressort que le passage à un statut d'« employeur » – qui correspond, de façon systématique, au franchissement d'un seuil croissance des unités du secteur informel – garantit la perception de ressources élevées, signe de gains importants de productivité de ces entreprises. Il ressort aussi que le niveau de qualification est un critère déterminant du niveau de rémunération des salariés, tant dans le secteur moderne qu'informel : la qualification assure un triplement du revenu ce qui témoigne aussi d'une amélioration de la productivité du travail. On voit ainsi toute l'urgence d'une politique sérieuse de soutien aux unités dites « évolutives » du secteur informel et intermédiaire, doublée d'une politique d'amélioration des savoir-faire des actifs.

4. Les dépenses des ménages

La dépense de consommation annuelle – hors transferts versés et consommation des services non marchands - des résidents de la commune d'Odienné est estimée à 7,3 milliards de francs, soit une dépense annuelle par tête d'environ 172 300 francs. Cette dépense moyenne par tête est inférieure à celles obtenues lors d'études semblables à Korhogo (221 000 francs) et Daloa (230 972 francs). Ainsi, en moyenne, le niveau de vie des habitants de la commune d'Odienné est de 20 % plus faible qu'à Daloa, et de 13 % par rapport à Korhogo, elle-même ville de la savane ivoirienne. La structure des données ne permet pas d'estimer le taux de pauvreté par rapport au seuil fixé en 1998 à 162 800 francs de dépenses annuelles par tête. Néanmoins, et bien que le niveau de vie moyen des populations soit situé au-delà de ce seuil, des disparités ont pu être observées en analysant la dépense moyenne par tête selon le quartier de résidence. L'écart est en effet considérable entre le niveau de vie des quartiers résidentiels, où la dépense moyenne de consommation par tête s'établit à 516 500 francs environ, celui des habitants des quartiers de moyen standing – centre ville, Texas par exemple où la dépense est de 176 500 francs – et celui de quartiers précaires tels que Yankafissa (116 100 francs). Il ne fait guère de doute que le niveau moyen de vie des populations des quartiers d'habitation précaire est inférieur au seuil de pauvreté, et qu'elles forment d'importantes poches de misère.

**Structure de consommation des ménages de la commune
selon le type de quartier (1998)**

	Type de quartier			Ensemble commune
	Bas standing	Moyen standing	Résidentiel	
Autoconsommation	17,6	10,9	0,4	9,4
Alimentation	40,5	40,4	26,2	37,6
Habillement	7,1	7,5	5,5	7,1
Transports et communication	14,0	14,8	19,5	15,6
Logement, énergie, eau	10,0	12,4	29,2	15,6
Soins de santé	4,4	3,9	3,3	3,8
Loisirs	2,6	3,1	3,2	3,1
Equipement	1,9	3,0	7,7	3,8
Education	1,9	4,0	5,0	4,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Alimentation

Dans l'ensemble, l'alimentation y compris l'autoconsommation est la rubrique qui compte le plus dans le budget des ménages de la commune d'Odienné : près de 47 % des dépenses des ménages y sont consacrées, ce coefficient ne se distinguant guère de ceux notés dans d'autres villes moyennes du pays. Cependant, il diffère logiquement d'un type de quartier à l'autre : il est très élevé dans les quartiers moins fortunés (58 %) et moins élevé dans les quartiers résidentiels (27 %) où ce poste de dépense n'est d'ailleurs pas le plus important. Dans ce type de quartier, le poste le plus important est le logement qui englobe 29,2 % du budget des ménages, en particulier au titre des loyers versés par les fonctionnaires en poste.

L'autoconsommation constitue une part importante du budget d'alimentation des ménages les plus modestes – soit près de 30 % – ce qui souligne le rôle central de l'agriculture urbaine et périurbaine, effectuée à titre principal ou comme activité secondaire, dans la vie des familles d'Odienné.

Appréhendée en valeur, l'alimentation de base est constituée de céréales, en particulier de riz et de maïs, qui totalisent plus du tiers (36,5 %) des dépenses alimentaires. Chaque année, les populations de la commune déboursent environ 920 millions pour l'achat de riz représentant un volume total de 2 900 tonnes, soit une consommation par tête de 68 kilos ; une partie non négligeable de la consommation locale (31 %) doit être importée de Man, Daloa et Abidjan. Par ailleurs, les urbains consacrent 322 millions pour leur consommation de maïs et 150 millions pour des céréales diverses – mil, sorgho, fonio. Une redynamisation de la filière riz *via* des projets d'envergure modeste pourrait permettre à l'économie locale de conserver en son sein une somme non négligeable. La consommation de céréales s'accompagne de la viande de bœuf (13,9 %) et des poissons et crustacés (5,9 %). En dehors de ces denrées alimentaires, les ménages d'Odienné consomment principalement des féculents (7,6 %), des arachides (4,2 %), du pain (4,2 %), et des volailles (4,0 %).

Transport, communication et logement

Second poste de dépenses des ménages, les transports et communications représentent 15,6 % des dépenses totales de l'année pour l'ensemble des ménages. Le poste est néanmoins plus important dans les quartiers résidentiels que dans les autres quartiers – 19,5 % dans les premiers contre un peu plus de 14 % dans les seconds – et sont dominés par les frais de voyage des membres du ménage (42,2 %) ; viennent ensuite les frais de carburant pour les ménages possédant de véhicules (29,8 %), les charges de réparation et entretien des véhicules (14,1 %) et les dépenses de téléphone et timbre.

Dans l'ensemble, le logement, l'énergie, l'eau et les taxes, constituent le troisième poste de dépenses des ménages. A Odienné, il représente 15,6 % des dépenses de l'année soit quelques 1,1 milliard de francs dont 42,9 % sont consacrées aux charges de logement, 29,7 % à l'énergie et 13,3 % à l'eau. Signalons toutefois que les ménages des quartiers précaires affectent à ces dépenses un faible coefficient budgétaire, et partant des montants nets, très limités et près de trois fois inférieurs à ceux notés dans les quartiers résidentiels. L'exclusion de l'accès à l'énergie et à l'eau est de ce point de vue particulièrement nette.

Santé et éducation

La santé et l'éducation sont des postes assez marginaux dans le budget moyen des ménages d'Odienné. Dans l'ensemble et pour l'année de référence, 3,8 % et 4 % des dépenses sont consacrées respectivement à ces dépenses. Le poste « éducation » apparaît très faible dans les quartiers précaires (1,9 % des dépenses), ce qui tient au fait qu'une frange importante des enfants des ménages qui y habitent n'est pas scolarisée, et que les parents achètent peu de fournitures scolaires à ceux qui ont la chance d'être scolarisés. Les dépenses d'éducation sont surtout consacrées à l'achat de fournitures scolaires (44 %) et aux frais de scolarité (35,4 %). Celles en soins de santé sont principalement affectées aux produits pharmaceutiques (61,8 %).

Autres postes

Les dépenses annuelles en habillement et en soins de beauté des ménages ont été estimées à 536 millions de francs CFA, soit 6,9 % de la consommation totale. Il convient de mentionner que les habits des femmes et des enfants absorbent 21 % du budget affecté à ce poste, tandis que les vêtements des hommes en représentent 15,3 %.

En matière d'électroménager, et bien que très loin d'être un équipement fréquent, la télévision occupe la première place pour les ménages de la commune d'Odienné qui lui consacrent 44 % des dépenses de ce poste. Ce résultat tient à l'acquisition de récepteurs dans les quartiers de bon et moyen standing. Vient ensuite la radio (14,9 %) située avant le réfrigérateur et le congélateur – 12,3 % et 12,2 % respectivement. L'importance accordée à ces divers outils d'information audiovisuels montre que la population est soucieuse de s'informer, qu'elle éprouve le besoin d'être reliée au reste du pays, et qu'elle a choisi en conséquence les canaux les plus susceptibles de pallier au fort taux d'analphabétisme local.

Les disques et cassettes (29,5 %), le tabac et les cigarettes (25,6 %), ainsi que les journaux et romans (18,6 %), sont les principaux – mais rares – objets de loisir de la population de la commune d'Odienné. Le poste « loisirs » absorbe 3,1 % du budget annuel des ménages, soit 239 millions de francs CFA et moins de 6 000 francs par an et par personne.

5. L'environnement urbain

Les données exposées ci-dessus rendent compte de la partie directement monétaire – revenus et consommation – des conditions d'existence des ménages citadins, mais ne permettent pas d'apprécier l'environnement quotidien des urbains, étroitement lié à l'état des infrastructures et services collectifs de la ville. Il doit être d'emblée souligné l'état extrême de dégradation des « biens communs » constitués des axes routiers, des moyens d'entretien de la propreté de la ville, des équipements culturels, de l'accès à l'eau, à l'électricité et aux techniques de communication – téléphone, poste, etc. Ces divers aspects seront développés dans d'autres parties du rapport. Toutefois, un bref rappel convaincra ici de l'urgence d'une remise à niveau de ces équipements, puisque leur état actuel est de nature à ternir l'image de la cité – et, partant, à dissuader les investisseurs de s'y implanter et les résidents aisés d'y séjourner durablement ; pour une large part, l'« autochtonie » de la ville, déjà mentionnée, vient du peu d'attrait et de confort qu'elle peut offrir à ses visiteurs.

Sur 76 kilomètres de routes communales, moins de 13 kilomètres sont bitumés – au centre-ville et sur les grands axes de transit interrégional. Encore l'état actuel de ces voies principales est-il considérablement dégradé, réduisant la capacité de roulage des camions et provoquant régulièrement l'engorgement autour du grand marché. De fait, ces voies construites en 1972 n'ont pas bénéficié de l'entretien nécessaire, et leur réhabilitation induirait aujourd'hui des investissements incompatibles avec les ressources propres de la commune. Par ailleurs, la rivière qui ceinture la ville rend les quartiers périphériques difficilement accessibles. En effet, ces quartiers sont reliés au centre ville pour la plupart par des ponceaux submergés par les eaux de la rivière en saison des pluies.

L'évacuation des ordures ménagères constitue un autre problème majeur qui dégrade les conditions de vie des résidents – et provoque souvent des tensions entre ces derniers et la Mairie. Pour environ 10 600 tonnes d'ordures ménagères produites annuellement par les citadins, la mairie ne dispose que de deux camions – dont un n'est que rarement opérationnel – pour l'enlèvement et les autres travaux d'entretien communal. Ce dispositif ne permet d'assurer le ramassage qu'à hauteur de 40 % des déchets quotidiens.

La ville d'Odienné est alimentée en eau à partir d'un forage, et le nombre des abonnés et des branchements est respectivement de 2 000 et 2 600 : près du tiers des résidents n'a pas accès à l'eau courante, et un autre tiers y a accès au moyen de postes collectifs. Les branchements couvrent en eau potable tous les quartiers centraux et ceux de la première couronne ; la périphérie n'est pas desservie, notamment parce que la dispersion de l'habitat rendrait le coût des infrastructures particulièrement élevé.

Le réseau électrique est pour sa part concentré sur les quartiers centraux. On dénombre 2 382 abonnés – soit 16 habitants pour un abonnement. L'éclairage électrique domestique est donc très loin de constituer la règle pour les citadins. Des efforts d'extension du réseau électrique et d'amélioration de l'éclairage public ont néanmoins été réalisés grâce à un financement BOAD en faveur des quartiers Sokourany, Résidentiel et Stade. Enfin, la ville est fréquemment isolée en raison de la mauvaise qualité des services téléphoniques – pannes fréquentes dues au vieillissement du matériel, qui coupent les citadins du reste du pays. Toutefois, un programme d'extension et de rénovation du réseau téléphonique est en cours d'exécution.

CHAPITRE 7 : L'ÉCONOMIE POPULAIRE URBAINE. UN ENJEU FORT DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

L'étude de l'économie populaire urbaine s'efforce de répondre aux questions spécifiques du développement des dynamiques « par le bas », à l'échelle de la commune d'Odienné et par extrapolation, du département du Denguélé.

Elle vise à évaluer (a) le poids de l'économie populaire urbaine dans l'emploi, dans les revenus, dans la création de richesses, dans les ressources fiscales potentielles et réalisées ; (b) les dynamismes et facteurs de blocage du développement des secteurs d'activité et des différents groupes sociaux de l'économie populaire - jeunes, femmes, etc. -, en soulignant ceux qui appellent l'intervention des autorités locales ; (c) la contribution de l'économie populaire aux tâches d'intermédiation entre la ville et les campagnes, et aux flux frontaliers d'autre part ; (d) la contribution des dispositifs d'appui aux micro et petites activités au développement de cette économie ; (e) les enjeux d'une vision municipale de long terme intégrant la spécificité de cette économie dans ses plans de développement économique, financier – fiscalisation plus étendue mais équitable de cette économie – et d'aménagement urbain – ajustement de l'espace communal à la croissance des activités.

1. Considérations méthodologiques

L'économie urbaine a été classée en trois secteurs institutionnels, délimités selon des critères de taille et d'enregistrement recueillis auprès des services municipaux et étatiques ; ces trois secteurs entretiennent néanmoins des relations étroites *via* de forts courants d'échange et des liens de dépendance économique, financière et sociale.

Les défaillances du système d'information local concernant les opérateurs informels – bases de données insuffisantes, focalisées sur certaines activités, à une date donnée et sans mise à jour régulière – traduit autant les difficultés techniques ou organisationnelles des services déconcentrés de l'Etat et municipaux, que la faible prise de conscience de l'enjeu de la capitalisation des données. L'économie populaire est donc traitée à partir des résultats d'un inventaire exhaustif des points d'activités de la ville, d'un croisement de données collectées auprès de différentes administrations et d'une enquête représentative des activités de l'économie populaire ainsi dénombrées.

Il reste que l'amélioration du système d'information demeure une condition clé pour assurer à terme l'efficacité des politiques de développement local, liées notamment à une fiscalisation étendue, équitable et ancrée dans le temps¹².

Le classement des activités urbaines

L'économie populaire regroupe les activités du petit commerce, de l'artisanat, de la transformation alimentaire et des services. Si elle inclut les activités du bâtiment et de la construction, celles-ci sont traitées à part, en raison de leur spécificité – moins repérables par l'inventaire physique des points d'activités et caractérisées par une dynamique particulière – et des étroites relations entretenues avec les grandes et moyennes entreprises de BTP et de commerce. L'économie populaire telle que traitée dans le présent chapitre, exclut les activités agro-pastorales menées en ville, ainsi que les petites activités de transport, celles-ci étant étudiées dans d'autres chapitres.

¹² La fiscalisation des activités de l'économie populaire reste faible relativement à la masse imposable et, comme on le verra plus loin, très inégalement répartie.

L'exploitation des listings et autres documents administratifs d'enregistrement des entreprises exerçant dans la commune d'Odienné, complétée par les données d'enquêtes, permet d'opérer un classement des activités urbaines non agricoles, relativement cohérent d'un point de vue méthodologique et empirique, qui prend en considération deux facteurs : la taille des établissements et le type de fiscalisation et de suivi administratif auquel ils sont soumis. Un premier vaste ensemble qualifié d'« économie populaire » regroupe plus de trois mille points d'activité visibles et fixes, tandis qu'un second ensemble plus réduit est composé de près d'une cinquantaine d'entreprises des secteurs « intermédiaire » et « moderne », largement plus importantes en taille et plus identifiables par l'administration locale.

Les sources d'information mobilisées pour le classement des activités urbaines non agricoles sont les suivantes :

- (i) *Un inventaire complet des activités de rue et de marché*, effectué en février 2000. Celui-ci consiste en un dénombrement des « points d'activité » de la ville, à l'exclusion des activités « invisibles » c'est-à-dire localisées au domicile des ménages – sauf si un panneau ou une inscription visible permet de l'identifier – ou dissimulées, illicites et ambulantes. Chaque point répertorié est caractérisé par sa localisation spatiale, la nature de l'activité, le type de local, le sexe de l'opérateur et le nombre de personnes employées. Sur le marché, l'ensemble des points d'activité fixes a été inventorié – avec ou sans équipement¹³.
- (ii) *Divers dénombrements nominatifs* d'opérateurs et d'entreprises menés sur les trois dernières années par différentes administrations et organismes locaux ont été mobilisés : Chambre des Métiers, Direction départementale de l'Industrie et du Commerce, Direction départementale du Trésor, Syndicats des commerçants, des transporteurs, associations professionnelles, GVC d'artisans, etc. ;
- (iii) *Les listings* d'employeurs publics et privés répertoriés en 1998 à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), à la Direction départementale des Impôts et au service chargé des recettes municipales
- (iv) *Une enquête* approfondie auprès d'un échantillon de 260 petites et micro entreprises menée en février et mars 2000 dans la ville d'Odienné, a permis de constituer une base statistique suffisamment représentative et fiable, pour mener une extrapolation des comptes d'exploitation à l'échelle de la ville. Des entretiens auprès de personnes ressources, de responsables locaux et d'organismes d'appui aux acteurs de l'économie populaire – Chambre des Métiers, regroupements professionnels, coopératives et GVC – ont permis de traiter des aspects plus qualitatifs et d'évaluer les dynamiques sociales en œuvre au sein de l'économie populaire
- (v) Enfin, des entretiens auprès de personnes ressources, responsables locaux et organismes d'appui aux opérateurs – Chambre des Métiers, structures de micro-crédit, regroupements professionnels, coopératives et GVC – ont permis d'évaluer les dynamiques sociales à l'œuvre, au sein de l'environnement institutionnel local.

Le dénombrement des points d'activité propres à l'économie populaire est obtenu par retranchement des établissements modernes et intermédiaires – répertoriés via le croisement de divers fichiers administratifs et listings d'employeurs – de l'ensemble des points inventoriés dans la ville d'Odienné. L'économie populaire urbaine ainsi dénombrée constitue la base d'échantillonnage des établissements à enquêter, proportionnellement à la part de chaque branche d'activité dans le total des activités recensées. Une typologie tripartite des activités urbaines non agricoles ressort à partir de critères croisés relatifs au type de régime d'imposition fiscale, aux effectifs salariés inscrits à la CNPS et à l'enregistrement des établissements sur les listings des administrations de tutelle :

¹³ Certains secteurs n'ont pas fait l'objet d'inventaire, tels que l'éducation, la santé, le tourisme, le grand commerce, le transport, le BTP, etc., faisant l'objet d'enquêtes spécifiques.

- (a) le secteur moderne : toute entreprise déclarant au moins cinq salariés permanents à la CNPS, et simultanément assujettie au régime réel d'imposition – BIC et BNC – par la Direction départementale des impôts, ainsi que les succursales locales de sociétés assujetties à l'impôt hors des départements d'Odienné ;
- (b) le secteur intermédiaire : entreprises assujetties au régime d'imposition au réel normal ou simplifié à la Direction départementale des impôts apparaissant ou non dans les fichiers d'employeurs de la CNPS – avec moins de cinq salariés déclarés –, ou entreprises assujetties à l'impôt synthétique ou non assujetties au régime d'imposition, mais répertoriées soit à la CNPS quel que soit le nombre d'employés déclarés, soit par une direction régionale ;
- (c) le secteur de l'économie populaire : micro et petites entreprises non enregistrées à la CNPS, non assujetties au régime réel ou simplifié d'imposition, n'apparaissant dans aucune des listes nominatives des directions régionales, soumises soit à l'impôt synthétique, soit au régime des patentes et aux taxes de place collectées par la Mairie.

Les sources d'information mobilisées

Les différents fichiers consultés relèvent les caractéristiques des entreprises présentes dans la ville et le département d'Odienné.

- (a) Le Centre des Impôts enregistre un nombre fluctuant de contribuables selon les trimestres et les années fiscales. Il dispose pour le 4e trimestre 1998 d'un fichier de contribuables comportant 18 entreprises assujetties au régime du bénéfice industriel et commercial (BIC) réel normal, 26 entreprises inscrites au régime simplifié d'imposition (RSI), 8 entreprises assujetties au régime des bénéfices non commerciaux. Enfin, le nombre des établissements soumis à l'impôt synthétique, libératoire jusqu'au seuil de 30 millions de chiffre d'affaires, est de 408 et le nombre d'établissements soumis à la patente est de 49.

Dénombrement des contribuables par type d'impôt au 4e trimestre 1998

Nb. de contribuables	BIC-RN	BIC-RSI	BNC réel	Empl.	TPS	IS	ITS	Patente sociétés	Patente transport
Ens.	18	26	8	6	1	408	51	14	53

Source : Centre des Impôts d'Odienné

En 1998, la population fiscale est constituée en grande majorité (84 %) de personnes soumises à l'impôt synthétique, mais celui-ci représente seulement 4 % des recettes fiscales – 3 % en 1999 –, tandis que l'impôt au régime réel normal ou simplifié représente moins de 10 % et que l'ITS¹⁴ pèse pour 37 % des recettes - contre 24 % en 1999 ; la patente contribue quant à elle, à près de 20 % des recettes fiscales sur l'année 1998 et à 33 % en 1999.

Dénombrement des contribuables par types d'impôt sur l'exercice 1999

Nombre de contribuables	RN	RSI	BNC réel	IS	Empl.	GVC	TPS	Nd	Ens.
Ensemble	22	95	7	74	4	1	1	10	216

Source : Centre des Impôts d'Odienné

¹⁴ Le montant de l'ITS est relativement élevé en raison de la contribution de la SODIRO, mais diminuerait à la suite du transfert du siège social de l'entreprise sur Abidjan ; cf. Chapitre portant sur l'action de l'Etat.

Pour l'exercice 1999, le Centre des impôts enregistre 124 entreprises assujetties aux régimes des BNC et des BIC réel ou normal simplifié, contre 74 entreprises assujetties à l'IS. La population fiscale est ainsi majoritairement soumise au régime réel normal ou simplifié.

- (b) La Mairie d'Odienné dénombre 113 porteurs payant chacun une taxe mensuelle de 1 000F et 36 magasins dont la taxe mensuelle s'élève entre 4 000F et 5 000F, auxquels s'ajoute une dizaine de patrons de taxis urbains. Les services de la Mairie évaluent à 1500 le nombre des opérateurs de marché payant quotidiennement une taxe de place.
- (c) Les fichiers de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) permettent de mieux identifier les établissements des secteurs moderne et intermédiaire, en distinguant les établissements privés et les services administratifs, préfecture et sous-préfectures déclarant du personnel journalier. On dénombre ainsi 195 entreprises privées occupant 887 salariés dans le département, dont une quinzaine qui déclare 5 salariés et plus – donc classées dans le « secteur moderne » – et quatre déclarant plus de 20 salariés. La grande majorité des employeurs privés est soumise à une déclaration trimestrielle, en raison de leur petite taille ou du nombre réduit des effectifs déclarés. Le secteur « intermédiaire » rassemble ainsi 180 entreprises inscrites à la CNPS, dont une partie qui ne déclare que partiellement leur effectif à la CNPS pour des raisons d'opportunité. Il est intéressant de noter le nombre élevé d'établissements de construction enregistrés à la CNPS, chacun ne déclarant que un ou deux salariés, de façon à accéder aux marchés publics et notamment ceux gérés par les FRAR et les FIAU.
- (d) Le croisement des données du Centre des Impôts et de la CNPS d'Odienné dénombre un total de 268 établissements privés, dont 201 qui ne déclarent pas d'employés à la CNPS. On dénombre ainsi 14 entreprises modernes, 171 établissements intermédiaires et 84 établissements « informels ».

La délimitation des secteurs d'activité telle que précédemment décrite, trouve néanmoins quelques limites en raison de : (a) une mise à jour non régulière des listings d'employeurs et l'incomplétude des informations collectées, (b) l'absence de certains opérateurs importants dans les listings – transporteurs, grands commerçants ; (c) le « déclassement » de certains opérateurs, dont le chiffre d'affaires ou les effectifs déclarés sont peu représentatifs de l'activité – classement à l'impôt synthétique et non au BIC, etc. ; (d) enfin, l'absence d'harmonisation entre les services étatiques et municipaux, qui induisent une pression fiscale inégalement répartie et sans doute un manque à gagner non négligeable pour la commune¹⁵.

2. Le nombre de points d'activité de l'économie populaire urbaine et leur répartition spatiale

Le découpage de la cartographie du recensement (INS, 1998) a servi de support pour mener à bien l'inventaire des points d'activité des 12 quartiers de la ville, à partir de la numérotation des îlots. Sur l'ensemble des points d'activité inventoriés, ceux de l'économie populaire sont dénombrés après retranchement des établissements modernes et intermédiaires, identifiés par confrontation des listings.

Pour les quartiers, ont été inventoriés les points fixes et visibles – les activités à domicile sans enseigne ou inscription visible côté rue, les activités non repérables et ambulantes ont été exclues –, tandis que pour les activités du marché de Sokourani, ont été inventoriés tous les points mais en jour de semaine – le dimanche, jour de grand marché, rassemble les producteurs ruraux et les vendeurs occasionnels, qui seront estimés par la suite.

¹⁵ Certains opérateurs paient la patente municipale et celle de la DDI, d'autres pourraient être assujettis à l'IS mais continuent à payer la patente municipale et vice-versa...

Au total, 3 098 points d'activité appartenant à l'économie populaire ont été inventoriés, soit 1 599 points de rue (51,6 %) et 1 499 points de marché (48,4 %). En moyenne, la densité des activités est élevée – soit un point pour 13,7 habitants de la Commune¹⁶. L'ensemble des points d'activité de quartier est très légèrement supérieur à celui des points du marché, situé en plein centre de la ville.

Les activités sont fortement concentrées dans les trois quartiers qui ceignent le marché central de la ville : les quartiers Sokourani, Centre-ville, Ecole 2 réunissent à eux seuls, 62 % des points d'activité de rue – et 32 % de l'ensemble des points –, cependant qu'ils regroupent 43 % de la population urbaine. Si l'on y ajoute les deux autres quartiers situés dans le rayon central de la ville, c'est-à-dire Mosquée et Texas, l'ensemble des cinq quartiers ainsi réunis, représente les trois quarts des points d'activité de rue et 62 % de la population urbaine.

Autour du centre névralgique de la ville, se trouve un autre ensemble de quartiers – Zone Industrielle et Hermankono au Nord, Yankafissa et Ancienne-Aviation au Sud, Kokoblela à l'Ouest et Bromakoté à l'Est – qui regroupent 21 % des activités de rue, tandis qu'un dernier ensemble rassemble les quatre quartiers excentrés de la ville, situés au-delà de la « ceinture-verte » – Résidentiel Sud et Nord, Stade et Aviation extension au Sud – ne regroupent que 3 % des activités de rue.

Cette répartition spatiale des activités traduit une forte attraction du centre de la ville, malgré l'expansion celle-ci, et le peuplement encore peu dense des quartiers périphériques. Le quartier Sokourani compte un point d'activité de rue pour 15 habitants, le quartier Ancienne-Aviation en compte 47, tandis que le quartier Résidentiel Nord compte un point pour 150 habitants. L'absence de marché secondaire renforce le rôle d'attraction du centre-ville qui abrite en son cœur, le grand marché de Sokourani, point névralgique de la Commune en semaine, mais encore de l'ensemble du département, le dimanche, jour de déplacement des opérateurs villageois voisins. Face à une si forte concentration d'activités au centre ville, notamment autour et au sein du marché, les moyens de transport demeurent insuffisants et les voies bitumées sont étroites et surchargées ; face à l'importance des flux commerciaux entre la ville et les villages voisins conduisant à un engorgement du centre-ville le dimanche, une meilleure organisation des lignes de transport et des emplacements commerciaux améliorerait les conditions de mise en marché des produits locaux et plus globalement les conditions de travail des commerçantes. Il serait par ailleurs intéressant de mener une réflexion sur l'opportunité d'installer des petits marchés en périphérie du centre, notamment au Sud et au Nord-Est de la ville.

¹⁶ Par comparaison, la densité des points d'activité est de 14,5 habitants pour la commune de Korhogo, de 13 habitants pour Daloa et de 22,7 habitants pour San Pedro.

Points d'activité de rue par sous-groupe de quartiers

	Production	%	Commerce	%	Services	%	Total	%
--	------------	---	----------	---	----------	---	-------	---

Centre de la ville I

Sokourani	55	24 %	251	30 %	129	24 %	435	27 %
Centre-ville	54	23 %	144	17 %	109	20 %	307	19 %
Ecole 2	30	13 %	115	14 %	105	19 %	250	16 %
Total 1	139	60 %	510	62 %	343	64 %	992	62 %

Centre de la ville II

Texas	11	5 %	66	8 %	40	7 %	117	7 %
Mosquée	30	13 %	28	3 %	46	9 %	104	7 %
Total 2	41	18 %	94	11 %	86	16 %	221	14 %

Périphéries Ouest et Est du centre-ville

Kamatela	8	3 %	47	6 %	19	4 %	74	5 %
Bromakote	17	7 %	17	2 %	5	1 %	39	2 %
Kokoblela	4	2 %	43	5 %	7	1 %	54	3 %
Yankafissa	5	2 %	25	3 %	12	2 %	42	3 %
Total 3	34	15 %	132	16 %	43	8 %	209	13 %

Périphéries Nord et Sud du centre-ville

Zone industrielle	7	3 %	15	2 %	20	4 %	42	3 %
Hermakono	5	2 %	23	3 %	12	2 %	40	3 %
Ancienne aviation	5	2 %	25	3 %	13	2 %	43	3 %
Total 4	17	7 %	63	8 %	45	8 %	125	8 %

Quartiers excentrés

Stade	1	0 %	16	2 %	10	2 %	27	2 %
Résidentiel-Sud	0	0 %	7	1 %	9	2 %	16	1 %
Résidentiel-Nord	0	0 %	5	1 %		0 %	5	0 %
Aviation-extension	0	0 %	1	0 %	3	1 %	4	0 %
Total 5	1	0 %	29	4 %	22	4 %	52	3 %

Total de la ville	232	100	828	100	539	100	1599	100
--------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	-------------	------------

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Les opérateurs occasionnels de marché

Le dénombrement des points d'activité du marché demeure approximatif, puisqu'il s'est effectué un jour de semaine, à la fin du mois de février. Or, les données municipales indiquent une fluctuation ou saisonnalité forte des taxes de place, d'une part en raison de l'afflux des vendeurs occasionnels le jour de marché (dimanche) et d'autre part en raison des saisons agricoles : afflux de produits maraîchers et fruitiers entre février et avril, déclin des activités commerciales entre mai et septembre, période marquée par les activités agricoles et la soudure, afflux enfin de produits céréaliers à partir d'octobre.

Les recettes de marché réalisées le jour du dimanche, déduction faite des points fixes inventoriés en jour de semaine, permettent de faire une estimation par solde du nombre des points supplémentaires qui, le dimanche, s'ajoutent au nombre habituel de points. Le jour du dimanche permet de réaliser une recette supérieure de 40 % aux jours ordinaires, induisant une hausse minimale de 40 % du nombre d'opérateurs « supplémentaires », soit 600 opérateurs – soit 2 099 personnes le dimanche contre 1 499 en jour de

semaine et une moyenne pondérée de 1 585 opérateurs par jour¹⁷. En haute saison, on peut estimer le nombre maximal d'opérateurs sur le marché à 2 200, cependant qu'en basse saison, le nombre minimal d'opérateurs pourrait atteindre 600, en moyenne pondérée journalière.

3. Une économie populaire urbaine principalement commerciale et féminine

Une faible emprise sur l'espace urbain

Les activités du marché sont exercées pour 30 % d'entre elles sous un apatam et 31 % sur une table mobile, contre 25 % dans un bâti en dur – table ou magasin. Les deux-tiers des activités exercées sous des apatams et 57 % de celles exercées sur des tables sont réunies dans le marché. Les quartiers accueillent quant à eux, 60 % des points construits en dur, 85 % de ceux construits semi-dur, mais aussi les deux-tiers des activités exercées à l'air libre – en raison du petit commerce, qui représente 52 % des activités de rue et 85 % des activités exercées à terre (¹⁸).

Dans l'ensemble, les activités inventoriées sont exercées dans un local à 30 % construit en dur, à 5 % bâti en demi-dur, tandis que les apatams représentent 22 % du type de bâti, les tables mobiles 26 % et les activités exercées à l'air libre 18 %. L'économie populaire se caractérise ainsi par sa faible emprise sur l'espace urbain, puisque les deux-tiers des activités recensées sont exercées hors d'un local fermé et ce autant pour les activités de rue que de marché. La prépondérance du petit commerce explique en partie cette occupation précaire de l'espace, mais aussi de la faible dotation en équipement des opérateurs – 30 % des producteurs et 60 % des prestataires exercent dans des locaux non fermés.

La prépondérance du petit commerce

L'économie populaire de la ville d'Odienné se particularise par une prépondérance notable des activités de petit et micro-commerce, qui représentent 71 % de l'ensemble des points d'activités inventoriés, soit 3 197 points, contre une part beaucoup plus réduite pour les activités de services, soit 639 points et 20,6 % de l'ensemble des points et une proportion encore plus faible pour les activités productrices qui ne réunissent que 262 points, soit 8,4 % de l'ensemble des points répertoriés. Si les activités du marché sont à plus de 90 % commerciales, les activités de rue se caractérisent aussi par la prédominance des activités de commerce (51,8 %) et l'essor très limité des activités de production (14,5 %). Globalement, les activités commerciales concentrent 42 % des emplois, celles des services 32 % et celles de production en absorbent 26 %.

Si les activités de production pèsent peu dans l'ensemble des activités et des emplois induits par l'économie « informelle », ce sont pourtant elles, qui génèrent le plus d'emplois, soit 3 postes de travail créés par chef d'établissement de production en moyenne, tandis que les activités de services créent deux fois moins de postes de travail (1,5 emploi par opérateur) et que les activités de petit commerce entraînent 6 fois moins (0,6 emploi par commerçant).

L'économie populaire constitue bien le premier pourvoyeur d'emplois dans la ville d'Odienné soit un total de 6 099 emplois, chefs d'établissement compris, mais chaque activité ne génère qu'un poste de travail en moyenne, soit 3 001 emplois de salariés, d'apprentis ou d'aides familiaux, pour 3 098 chefs d'établissement, patrons ou indépendants. Autrement dit, le commerce est le secteur clé de l'auto-emploi, en étant faiblement créateur de postes de travail, alors que le secteur des services et plus encore celui de la

¹⁷ En 1999, les recettes de taxes de marché sont évaluées à 12,775 millions ; la recette moyenne journalière avoisine 25 000 francs en jour de semaine et un peu plus de 35 000 francs le dimanche. Ce serait donc un tiers des opérateurs du marché qui s'acquitteraient de leur taxe de marché (50 francs/jour). De ce fait, le nombre des opérateurs « supplémentaires » du dimanche, calculé à partir du surplus de recettes, est certainement sous-évalué - cf. chapitre consacré à la municipalité.

¹⁸ Cette proportion devrait nettement se réduire si les activités occasionnelles du jour de marché, le dimanche, sont prises en compte.

production comptent une plus faible proportion de patrons, mais génèrent plus d'emplois. D'autre part, si les activités de quartiers représentent 51,6 % de l'ensemble des points inventoriés, elles sont à l'origine de 74,6 % des emplois créés hors l'employeur, soit 716 employés dans la production, 647 dans le commerce et 876 dans les services.

Les artisans du textile représentent 38 % des points d'activité de production urbaine, tandis que les opérateurs de transformation agro-alimentaires en représentent 27 %. La vente de produits alimentaires représente 60 % des activités commerciales, la vente de bois et combustibles 13 % et l'habillement 13 %. Dans les services, la restauration est largement dominante (66 %) tandis que la petite réparation – transport, électronique, cordonnerie essentiellement – représente 17,5 % de l'ensemble des points d'activité. L'économie populaire de la ville d'Odienné est ainsi caractérisée par une extrême concentration des opérateurs sur un petit nombre de métiers, en réponse à une demande urbaine essentiellement tournée autour des produits de base – alimentaires, vestimentaires, de chauffage et de transport.

Le rôle majeur des femmes dans la dynamique « informelle »

Les femmes détiennent les deux-tiers des activités de l'économie populaire sur la ville d'Odienné ; elles sont notamment présentes dans le petit commerce, où elles dirigent 72 % des points de vente de la ville et 83 % de ceux du marché, ainsi que dans les services, où elles gèrent 57 % des points d'activité. Leur poids relatif dans le secteur de la production (27 %) n'est pas négligeable, du fait qu'elles dominent dans la transformation alimentaire et dans l'artisanat d'art ⁽¹⁹⁾. Les femmes sont majoritaires (80 %) dans le commerce alimentaire, dans la restauration, dans la vente du bois, des combustibles et des produits cosmétiques, tandis qu'elles sont relativement nombreuses (de 40 à 60 %) dans les services de santé et soins de beauté, dans l'habillement et l'artisanat d'art.

Il reste que le poids considérable des femmes dans la dynamique de l'économie populaire urbaine devrait être encore plus important, du fait que l'inventaire sous-estime le nombre des points d'activité à domicile – notamment les activités de transformation agro-alimentaire.

La plupart des unités informelles dirigées par les femmes relèvent strictement de l'auto-emploi. En effet, il ressort des résultats de l'enquête auprès des opérateurs de l'informel que plus de 54% des unités dirigées par les femmes n'ont pour seul employé que le patron lui-même contre 46% ayant au moins un employé, le plus souvent un dépendant familial.

La faiblesse des revenus des chefs de ménages pousse les femmes à trouver des ressources complémentaires à travers la mise en place de petits commerces dont ces dernières sont les seules travailleuses.

4. Les comptes de l'économie populaire

Les principaux comptes d'exploitation des points d'activité de l'économie populaire ont été calculés sur la base d'une enquête menée auprès d'un échantillon de 260 petites et micro-entreprises situées dans différents quartiers de la ville d'Odienné. Cet échantillon, qui représente 8,5 % de l'ensemble des points inventoriés de la ville, est représentatif des principales branches et sous-branches d'activité répertoriées par l'inventaire ; il constitue une base statistique suffisamment fiable pour mener une extrapolation des comptes d'exploitation, sur l'ensemble de la population inventoriée à l'échelle de la ville²⁰.

¹⁹ Dont une partie a certainement échappé à l'inventaire, en raison de la localisation de la plupart des activités de production (alimentaire notamment) au domicile des opératrices.

²⁰ Se reporter aux annexes pour les détails méthodologiques.

Les principaux agrégats par secteur d'activité

L'économie populaire de la ville d'Odienné réaliserait un chiffre d'affaires de 16,3 milliards et une valeur ajoutée de 4,8 milliards. Elle drainerait 3 000 emplois hors chefs d'établissements, induisant une distribution de 10 millions de francs en salaires et autres formes de rémunération, soit seulement 0,2 % de la valeur ajoutée produite. Les emplois des secteurs de services sont relativement mieux rémunérés que ceux des activités productives et commerciales – 0,32 % contre respectivement 0,19 % et 0,14 % de la VA sectorielle.

Comptes de l'économie populaire par secteur d'activité (millions de francs CFA)

	Production	Commerce	Services	Ensemble
CA	1 187.5	13 127.8	2 047.9	16 363.2
VA	521.4	3 151.8	1 110.6	4 783.8
Salaires versés	1.0	5.0	3.9	9.9
Impôts et taxes	10.9	76.6	12.8	100.3
Emplois (hors patron)	778	1 258	965	3 001
Investis.	8.17	71.20	18.46	97.83
EBE	509.5	3 070.3	1 093.8	4673.6
Marge nette/Rev expl.	501,3	2 999,1	1 075,3	4575,8
Capital (équipement)	138.65	521.22	81.51	740.39
Sal./VA	0.19 %	0.16 %	0.35 %	0.2 %
I.T./VA	2 %	2.43 %	1.12 %	2 %
I.T./Nb unités	0.041	0.035	0.021	0.033
VA/CA	43.4 %	24 %	54.2 %	29.2 %
VA/ Emplois	0.7	2.5	1.2	1,6
Nb points d'activité	262	2197	639	3 098

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

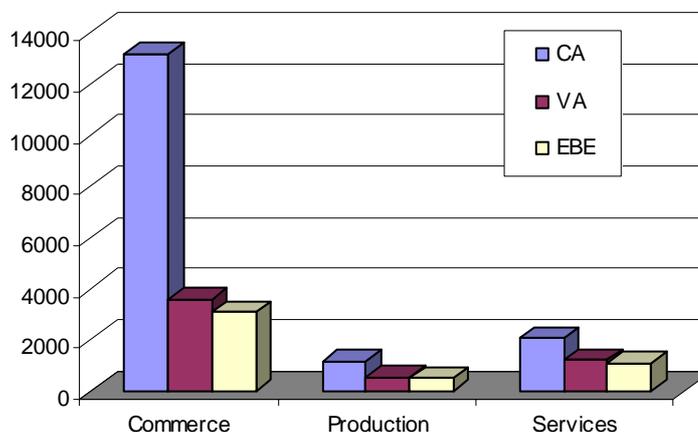
La productivité apparente des facteurs estimée par le rapport valeur ajoutée/chiffre d'affaires est de 29,2 % par an. Elle est près de deux fois plus forte dans les services et dans la production que dans le commerce. Par contre, la valeur ajoutée produite par tête est de 1,6 million par employé, mais de 0,87 million si l'on inclut les chefs d'établissement et est la plus forte dans le commerce. Celui-ci induit une valeur ajoutée par employé de 2,5 millions – contre 0,7 million dans la production et 1,2 million dans les services –, traduisant le faible taux d'emploi généré par point de commerce.

Le taux de fiscalisation de l'économie populaire est globalement très faible : il serait de 2 % environ de la valeur ajoutée induite. Les activités commerciales contribuent aux deux tiers des recettes fiscales de par leur nombre soit 76 % des recettes perçues, tandis que par point d'activité, ce sont les activités productives qui génèrent le plus de recettes fiscales soit 41 000 francs par unité productive contre 35 000 francs par point de commerce et 21 000 francs par unité de service. Les impôts et taxes représentent 2,4 % de la valeur ajoutée du petit commerce, 1,12 % de celle des services et 2 %, de celle de la production, révélant ainsi une fiscalisation inégalement répartie relativement à la structure productive de chaque secteur.

Le poids du petit commerce confère à la ville d'Odienné un caractère fortement marchand, qui la place au cœur des flux ville-campagnes dans la région du Denguelé, tandis que la dynamique du grand commerce et des flux frontaliers réels reste relative – cf. chapitre consacré aux flux frontaliers. La prédominance du petit commerce et le peu d'activités productrices, génératrices d'emplois et porteuses de croissance, sont issues (a) de facteurs conjoncturels issus de la crise des années 80, de l'accroissement de la pauvreté dans le Nord, et surtout de la restructuration des entreprises publiques et privées induisant d'importants

licenciements, une baisse des revenus des ménages, un afflux de déflatés vers le secteur informel urbain²¹ et (b) *de facteurs structurels* : enclavement de la ville d'Odienné, faible tissu de PME et micro-entrepreneurs.

Répartition des grandeurs comptables par secteur d'activité (1998)
(milliers de francs CFA)



Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

L'essor d'activités de plus en plus familiales, féminines - soulignant une marchandisation d'activités auparavant domestiques - et généralement de subsistance, traduit une stratégie d'ajustement des ménages urbains à la baisse du niveau de vie général et induit une faible création de valeur ajoutée par tête : le commerce est le secteur où la valeur ajoutée par point d'activité est le plus faible comparativement aux services et à la production, soit respectivement 1,63 million contre 1,87 million et 2,14 millions.

L'insuffisance des dispositifs d'appui au petit entrepreneuriat - financiers, de formation et de structuration - mais aussi l'absence de débouchés locaux importants en raison de la baisse de la demande locale solvable, ont pour conséquence la multiplication de petites activités, à faibles détours productifs, qui induisent :

- (a) de faibles marges : le commerce engendre 1,4 million de marge nette par unité, contre 1,7 million pour les services et 1,9 million la production ;
- (b) une faible accumulation du capital, estimé à 14 % de la valeur ajoutée globale de l'économie populaire soit 15 % pour le commerce, 7 % pour les services et 25 % pour la production ;
- (c) de faibles taux d'investissement, estimé à 98 millions sur 1999.

Au regard d'un tel tableau économique d'ensemble, il paraît plus qu'urgent de concevoir des projets de relance de l'économie urbaine locale à moyen et long termes, privilégiant les productions locales génératrices de revenus et d'emplois, et ciblées en direction des populations féminines.

Les principaux comptes par branche d'activité

Les activités de textile et habillement, de transformation agro-alimentaire produisent près des deux-tiers de la valeur ajoutée des activités de production, tandis que le commerce alimentaire contribue à 60 % de la valeur ajoutée des activités de commerce et que la petite restauration est à l'origine de 71 % de la valeur

²¹ Il s'agit notamment de la SOCIDO, de la CIDT et de la SODIRO-Multiproduits.

ajoutée du secteur des services. Cette forte concentration de la richesse sur quelques branches traduit plus un effet de population ; par point d'activité, ce sont les branches de transformation du bois et de textile-habillement qui créent la plus de valeur ajoutée par établissement – soit 3,4 et 2,1 millions –, de même pour le commerce de produits textiles et la branche « autres commerces »²² – 2,3 et 2,6 millions – et pour les branches réparation, santé et soins de beauté et surtout « autres services » – soit 2,8 millions, 2 millions et 5,4 millions.

Spatialisation des flux de l'économie populaire

Plus des deux-tiers des établissements se fournissent exclusivement en intrants et en marchandises à Odienné (60 %) et dans le reste du Denguélé (10 %), notamment les opérateurs des secteurs de production et des services. Abidjan constitue un second lieu d'achat pour 17 % des opérateurs, en particulier les petits commerçants. Cette polarisation des sources d'approvisionnement autour d'Odienné se traduit par une dépendance des opérateurs envers quelques grossistes locaux qui gardent ainsi un quasi-monopole sur les intrants et équipements, et par des coûts relativement élevés des consommations intermédiaires, à l'exception d'une frange des petits commerçants (21 %) et de producteurs (13 %), qui s'approvisionnent directement sur Abidjan. L'absence de moyens financiers suffisants mais aussi d'organisation professionnelle des opérateurs de l'informel – en centrales d'achat par exemple –, constitue un des freins à l'approvisionnement hors zone.

Lieux d'approvisionnement principal des opérateurs de l'économie populaire (1998) (%)

Lieu	Odienné commune	Région Denguélé	Abidjan	Autres RCI	Guinée	Mali	Autres étrangers
Commerce	49	11	21	8	5	5	1
Production	81	6	13	0	0	0	0
Services	93	5	2	0	0	0	0
Ensemble	60	9	17	6	3	4	1

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Il reste que si la part des opérateurs s'approvisionnant au Mali ou en Guinée est très faible (3 % et 4 %), certaines branches du commerce fonctionnent principalement sur des circuits d'approvisionnement informels situés vers les frontières du pays et certainement sous-estimés à travers l'enquête, en raison du caractère non sédentaire et illicite des ventes à l'aval : les activités ambulantes et les ventes directes auprès des ménages et agents de bureau, n'ont pas été prises en compte, pour des raisons d'ordre technique.

Les ventes des unités informelles sont essentiellement tournées vers les ménages, cependant que 20 % des opérateurs fournissent des revendeurs et commerçants sur la ville d'Odienné et 16 % d'entre eux approvisionnent des revendeurs et résidents de la région du Denguélé. Les entreprises, administrations et municipalité constituent une part très faible de la clientèle de l'économie populaire, de même les structures de projet de développement constituent une part infime de sa clientèle ; ce qui révèle les limites des effets d'entraînement de l'économie moderne sur l'économie informelle locale, en raison d'une part de l'étroitesse de l'économie moderne locale et d'autre part de la faible capacité des petits et micro-entrepreneurs à répondre à une clientèle de plus grande taille, notamment publique.

5. Les principales caractéristiques des unités informelles de la ville d'Odienné

Les caractéristiques des chefs d'établissement

L'enquête auprès des chefs d'établissement de l'économie populaire locale indique que :

²² La branche « autres commerces » englobe la vente de produits de quincaillerie, d'emballage, de ferme, de pièces détachées, poterie, matériaux de construction, engrais etc.

- (a) 87 % des chefs d'établissement sont propriétaires personnels de leur entreprise, 8 % sont gérants, le solde représentant des associations avec d'autres opérateurs ;
- (b) 58 % d'entre eux louent leur local, cependant que 30 % en sont propriétaires et que 11 % ont accès gratuitement au local ; cette structure révèle le poids du marché locatif et l'importance des revenus tirés de ce marché, obérant ainsi sur les marges d'exploitation des unités informelles ;
- (c) plus de la moitié des unités enquêtées (58 %) ont entre 3 à 10 ans d'ancienneté, que 25 % ont entre 11 t 30 ans d'ancienneté et que seulement 18 % ont deux ans au plus d'existence ; cette structure d'âge des unités révèle d'une part, que les opportunités de création d'unités nouvelles sur les deux dernières années sont faibles et d'autre part, que les anciennes unités locales parviennent à se maintenir dans le temps, ce qui se confirme aussi quant à l'ancienneté des opérateurs dans leur métier et dans le local professionnel actuel.

Les chefs d'établissement enquêtés sont aux trois quarts ivoiriens, tandis que 8 % d'entre eux sont maliens, que 9 % et 4 % d'entre eux sont de nationalité guinéenne et burkinabé ; les communautés étrangères surtout actives dans le petit commerce et dans les services, sont relativement peu implantées dans le secteur informel.

Les chefs des unités informelles ont un niveau scolaire faible, et ce quel que soit le secteur d'activité : 9 % d'entre eux ont suivi le cycle primaire et 82 % d'entre eux se sont arrêtés à l'école coranique (74 %) ou à l'école franco-arabe (8 %) ; d'autre part, seulement 21 % d'entre eux ont suivi une formation professionnelle – notamment en contrat d'apprentissage traditionnel ; ils sont par ailleurs jeunes, puisque 39 % d'entre eux ont moins de 30 ans et 76 % ont moins de 40 ans. Au regard du niveau scolaire et de la jeunesse des chefs d'établissement informels, il apparaît urgent de multiplier les projets de formation de base et de formation professionnelle, afin d'améliorer les performances locales de façon durable.

Dernier niveau scolaire acquis par les chefs d'unités informelles

	Nb unités	%
<i>Niveau</i>		
Aucun	2	1
Coranique	199	74
Franco-arabe	21	8
Primaire	23	9
Second. classique	10	4
Second. technique	13	5
Supérieur	2	1
Ensemble	270	100

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Dynamiques et structures d'emploi de l'économie informelle locale

L'économie populaire, bien que premier pourvoyeur d'emplois sur la ville, favorise surtout l'auto-emploi à travers des activités essentiellement marchandes et de petite taille ; elle génère peu d'emplois salariés. Ceux-ci représentent 14 % de l'emploi dans les unités enquêtées – dont 4 % de salariés temporaires – et sont concentrés dans les activités de services (22 %) et de production (18 %). Les activités de commerce, qui « salarient » le moins, emploient à 84 % des cas des aides familiaux, alors que plus de la moitié des unités de production et de services emploient des apprentis (58 % et 48 % respectivement). Dans l'ensemble, les quatre cinquièmes des unités interrogées privilégient la forme de mise au travail traditionnelle et familiale. Les employés salariés et apprentis sont majoritairement des hommes tandis que le statut d'aide familial concerne plus les jeunes filles. Ce qui explique le niveau particulièrement faible des revenus issus du travail au sein de l'économie populaire locale au regard de la valeur ajoutée induite, et le niveau modeste de la rémunération distribuée par employé.

Il est par ailleurs significatif que l'âge des employés soit jeune : la moitié d'entre eux a 18 ans au plus soit 54 %, dont 24 % ayant moins de 15 ans, alors que 9 % d'entre eux ont 30 ans et plus.

Répartition des employés selon le statut et le sexe par secteur d'activité (1998)

Statut	Commerce		Production		Services		Ensemble		Hommes		Femmes	
		%		%		%		%		%		%
Salarié permanent	6	6 %	5	9 %	11	17 %	22	10 %	13	6 %	9	4 %
Salarié occasionnel	1	1 %	5	9 %	3	5 %	9	4 %	6	3 %	3	1 %
Employé à la tâche	-	-	-	-	2	3 %	2	1 %	-	-	2	1 %
Apprenti	2	2 %	32	58 %	31	48 %	65	29 %	59	27 %	6	3 %
Aide familiale	86	84 %	13	24 %	18	28 %	116	52 %	44	20 %	73	32 %
Autre	7	7 %	-	-	-	-	7	3 %	6	3 %	1	0 %
Ensemble	102	100 %	55	100 %	65	100 %	222	100 %	128	58 %	94	42 %

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Si les réseaux sociaux et familiaux constituent des points d'entrée dominants sur le marché du travail, du fait que la main-d'œuvre est majoritairement familiale et que l'apprentissage traduit des pratiques de confiage et de tutorat – les trois quarts des employés enquêtés ont ainsi des relations de parenté avec le chef d'établissement –, ils semblent écarter les jeunes du système scolaire, ainsi mis au travail très tôt. Près de 45 % d'entre eux n'ont suivi aucun enseignement – 47 % des jeunes filles interrogées contre 44 % des jeunes hommes –, notamment dans la production, tandis que 31 % d'entre eux ont un niveau primaire et que 13 % ont fréquenté l'école coranique ou franco-arabe. On note enfin que 12 % des employés ont suivi le cycle secondaire et travaillent surtout dans les services et le commerce.

On note d'autre part un sous-emploi visible important, puisque 45 % des employés ont des horaires variables de travail par jour et par semaine, que 10 % travaillent moins de 8 heures par jour et que 21 % des employés travaillent moins de 6 jours par semaine. Le sous-emploi invisible est aussi notable, comme l'indique la faiblesse des rémunérations perçues par les employés.

D'autre part, certains employés travaillent au-dessus de la moyenne légale : 25 % des employés travaillent sept jours sur sept et 10 % plus de 8 heures par jour – contre 40 % qui font 8 h par jour. Cette structure hétérogène des horaires de travail est sans aucun doute corrélée à l'efficacité du travail : le sous-emploi génère des gains de productivité instables, tandis que l'inverse est une réponse aux faibles gains productifs.

In fine, il paraît urgent de mettre en place des programmes de formation des jeunes, qui lient enseignement général, formation professionnelle technique et apprentissage traditionnel, notamment à l'égard des jeunes filles. Et ce, en les accompagnant de projets d'appui aux petites et micro-entreprises les plus susceptibles de créer des emplois qualifiés et générateurs de revenus, notamment sur le segment évolutif du secteur informel.

Les perspectives des opérateurs à court et moyen termes

L'évolution récente des activités est jugée favorable pour seulement 24 % des opérateurs interrogés, tandis que 31 % la jugent stable. Près de la moitié, soit 45 % des opérateurs, considère avoir subi une baisse de leur chiffre d'affaires sur les trois dernières années, notamment dans le petit commerce.

Evolution récente des activités (1998) *

Secteur	Amélioration		Stabilité		Récession	
Commerce	42	24 %	41	23 %	95	53 %
Production	7	20 %	16	46 %	12	34 %
Services	15	26 %	27	47 %	15	26 %
Ensemble	64	24 %	84	31 %	122	45 %

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

* Nb. d'opérateurs et % en ligne

La morosité des affaires s'est traduite par des créations d'emplois quasi nulles au sein des unités informelles ; la grande majorité de celles-ci n'a pas recruté sur les trois dernières années, soit 92 % d'entre elles, tandis que 6 % ont recruté une personne et que 1,5 % ont embauché entre 2 et 3 personnes.

Les difficultés majeures soulevées par les chefs d'établissement portent sur l'insuffisance en fonds de roulement, la faible maîtrise des circuits d'approvisionnement et la forte concurrence entre opérateurs au sein de l'économie informelle, face à un marché solvable étroit. Il est révélateur que la concurrence se joue plus (a) entre petites unités qu'avec les grandes entreprises, dont le marché n'est pas accessible aux petits opérateurs informels – seulement 20 % de ceux-ci déclarent être concurrencés par les grandes entreprises (b) sur des produits essentiellement d'origine ivoirienne – 11 % et 21 % des produits concurrents proviennent respectivement de Guinée et du Mali. Quant aux opérateurs enquêtés, ils déclarent en majorité ne pas commercialiser de produits étrangers (79 %).

Il reste que l'impôt n'est pas considéré comme un frein à l'activité pour la grande majorité des opérateurs (97,4 %), qui sont à 81 % imposés, toutes formes d'impôts confondus.

Face aux difficultés soulevées, les attentes des opérateurs portent essentiellement sur des soutiens financiers en fonds de roulement, plus que sur des appuis en équipement, sur l'amélioration de l'information concernant l'état des marchés locaux, afin de répondre à la concurrence et de prospecter de nouveaux débouchés, enfin sur la création de centrales d'achats assurant un meilleur contrôle de l'approvisionnement en intrants et marchandises.

6. Les structures d'appui et d'encadrement des unités informelles : initiatives à encourager, opportunités à exploiter

Les opérateurs de l'économie populaire disposent de structures d'appui locales en nombre limité. La Chambre Régionale des Métiers (CRM) constitue la principale structure de représentation, tandis que le Fonds local d'épargne et de crédit (FLEC) et la Coopérative d'épargne et de crédit (CECO) sont les deux organismes spécialisés dans le micro-crédit. Des initiatives de soutien à caractère non financier sont menées ponctuellement, par les partenaires de la CRM (FDFP, etc.), tandis qu'une collaboration étroite lie le FLEC et la CRM. Celle-ci constitue la structure centrale de représentation et d'encadrement des opérateurs informels sur la ville d'Odienné, en nombre d'artisans inscrits comme en actions de suivi, de coordination et d'information des artisans locaux.

La Chambre régionale des métiers

La Chambre nationale des métiers de Côte d'Ivoire regroupe 16 Chambres régionales, toutes représentées par un président élu par les sept Organisations professionnelles départementales (OPD) qui forment la CDM. Les sept présidents d'OPD, eux-mêmes élus par leurs membres, sont regroupés au sein du Comité interprofessionnel départemental.

La CRM d'Odienné fut mise en place en 1986 de façon expérimentale, avec l'appui d'organismes français, canadiens et allemands. Elle n'a été opérationnelle qu'à partir de 1993 – date à laquelle la CNM

est officiellement créée à Abidjan. La CRM d'Odienné regroupe à ce jour 574 artisans inscrits²³, soit 47 % du total des artisans estimés dans la région du Denguélé, occupant les sept branches d'activité qui relèvent de la compétence de la Chambre.

Il reste que les artisans inscrits renouvellent rarement leur adhésion annuelle, ce qui réduit d'autant la capacité financière de la Chambre, financée en grande partie par les cotisations des membres – 2000 francs par an – et par une aide limitée de l'Etat ; de fait, la Chambre connaît de réelles difficultés dans son fonctionnement courant – personnel limité à trois personnes, le secrétaire général, la secrétaire et le gardien, véhicule en panne, locaux en chantier, sans eau ni électricité, pas de parc informatique, etc. –, réduisant ainsi considérablement sa capacité d'action. Or, la réorganisation des structures de base et la mise en œuvre d'un programme d'encadrement constant et durable deviennent d'une grande nécessité.

La réticence des artisans à renouveler leur adhésion ou à s'inscrire à la CRM n'est pas seulement d'ordre financier ; ceux-ci sont peu ou mal informés des actions de la Chambre et préfèrent éviter une trop grande visibilité de leur activité, alors même que la CRM a pour fonction de les soutenir, à travers des actions de formation, d'information, de mobilisation autour de projets et d'initiatives de développement de l'artisanat : fixation d'un barème de prix standards par exemple, pour lutter contre la concurrence déloyale, le gré à gré, etc.

L'absence de dynamique professionnelle par le bas, conduit à s'interroger sur une politique de mobilisation par le haut. L'idée de guichet unique – un seul impôt qui regrouperait la patente, l'IS et l'adhésion à la Chambre, à un montant global bonifié – pourrait être pertinente. De même, l'initiative de certaines CRM rappellent qu'une réflexion doit être amorcée sur les possibilités d'un meilleur regroupement des artisans. Après négociation avec la Mairie, la CRM de Man a par exemple réduit la patente municipale pour l'ensemble de ses membres et celle de Yamoussoukro a aussi diminué les impôts et taxes pour les artisans inscrits.

Les artisans inscrits à la CRM sont majoritairement des hommes ivoiriens et relativement âgés puisque 54 % des inscrits ont plus de 45 ans et 18 % ont moins de 36 ans, cependant que les femmes représentent 20 % du total et sont surtout présentes dans l'artisanat d'art – les potières surtout – et dans le textile-habillement²⁴.

Les unités artisanales sont à 90 % des entreprises individuelles, rarement enregistrées à la CNPS, alors qu'elles emploient en moyenne 1,5 salariés ou apprenti chacune ; elles sont à 60 % non assujetties à l'impôt, tandis que 30 % paient l'IS ou la patente.

Globalement, les mêmes caractéristiques du petit et micro-entrepreneuriat relevées par l'enquête, se retrouvent : (a) l'ancienneté relative des établissements (b) l'âge relativement élevé des employeurs (c) la dominante ivoirienne du tissu artisanal (d) le faible niveau d'instruction des opérateurs (e) un salariat d'entreprise minoritaire (25 % des effectifs) (f) une sous-fiscalisation des artisans.

Les actions de la CRM sont focalisées sur la sensibilisation et la mobilisation des artisans, sur l'encadrement des artisans au sein de projets d'association et surtout sur la formation :

- (a) Le Fonds de garantie pour les artisans créé avec le soutien d'Artisans sans frontières et les adhésions des artisans à la CRM regrouperait en dépôt la somme de 20 millions, qui devrait prochainement être alimenté d'une aide substantielle de l'ACDI ; de même, un Fonds de garantie a été mis en place pour les artisans du Bâtiment ;
- (b) L'Association interprofessionnelle des opérateurs du secteur informel (AIPOSI) est issue d'un regroupement de 250 artisans majoritairement inscrits à la CRM et membres du FLEC ;

²³ Ce chiffre inclut les coopératives dont les membres s'inscrivent individuellement.

²⁴ Les femmes sont sous représentées relativement aux données de l'inventaire, du fait que la CRM n'enregistre pas les activités de commerce.

- (c) Une Centrale d'achat des artisans du bois a été mise en place en 1994, mais des difficultés de gestion ont fait échouer le projet en 1995 ;
- (d) Les multiples actions de formation sont réalisées avec le soutien de partenaires européens, avec le FDFP, ainsi qu'avec les membres d'autres CRM, comme l'illustre la formation de construction en géo-béton, qui s'est appuyée sur le projet de construction du nouveau local de la CRM d'Odienné – occupé en janvier 1999 –, avec le soutien financier de l'ACDI et l'appui technique du FDFP et de la CRM de Yamoussoukro.

Il reste que les actions de formation professionnelle ont un impact limité sur des artisans en majorité non ou peu scolarisés – 37 % n'ont pas été scolarisés et 29 % ont le niveau primaire au plus. Les actions d'alphabétisation menées sur fonds PAFPA-Banque Mondiale *via* le FDFP ne concernent que les artisans femmes de la CRM, qui sont d'une part minoritaires (20 % des inscrits) et en très grande majorité analphabètes ; les artisans hommes ne peuvent bénéficier des cours d'alphabétisation, alors que la demande existe, notamment en cours du soir.

Le Fonds Local d'Épargne et de Crédit

Le FLEC représente le Fonds mutuel pour le développement du secteur informel (FMDSI) dans la localité ; neuf ont été créés sur l'ensemble du territoire national. A Odienné, le Fonds s'est ouvert en décembre 1994, après une phase de 6 mois d'épargne collective mobilisée par 500 membres regroupés dans plusieurs associations professionnelles, notamment marchandes, et sur la base d'une cotisation quotidienne de 100 francs. Le FLEC fonctionne sur fonds propres avec une subvention de 8 à 10 millions du FMDSI et reçoit le concours de la Cellule d'appui technique (CAT) issue du Centre de recherche et d'animation rurale (CFRAR). Par ailleurs, la structure agit en étroite collaboration avec la CRM d'Odienné.

En 1999, le FLEC regroupe 1 500 épargnants, dont 65 groupements de toute branche d'activité informelle – commerce, restauration, artisanat, agriculture. L'octroi des crédits est plafonné à 5 fois le montant de l'Épargne volontaire solidaire (EVS) et est conditionné par plusieurs facteurs : (a) être opérateur du secteur informel, (b) appartenir à un groupement et avoir souscrit à l'EVS, (c) avoir épargné régulièrement pendant 6 mois au moins, (d) disposer d'une épargne minimale de 18 000 francs, (e) obtenir la caution de son groupement, (f) présenter un projet viable et rentable. Les prêts doivent être remboursés sur une période maximale de 10 mois, sur un taux d'intérêt de 17 %.

Des prêts individuels sont néanmoins accordés par le FLEC de par la faiblesse relative du tissu associatif professionnel caractérisant la ville d'Odienné. D'ici la fin de 2000, il est prévu que l'octroi de crédit ne soit accordé qu'aux groupements, réunissant sept personnes au minimum, avec une cotisation globale de 700 francs par jour pendant 6 mois. Le groupement, de par sa fonction de contrôle et de garantie, assure de fait des taux de remboursements bien meilleurs, qu'il s'agisse de prêts collectifs – compte commun – ou de prêts individuels cautionnés par le groupe – compte individuel.

Les prêts sont généralement octroyés pour des projets d'équipement et d'approvisionnement –exécution de marché dans la construction, achats de marchandises, de pièces de rechange, de poussins pour un éleveur, etc. Globalement, les prêts sont surtout accordés aux petit(e)s commerçant(e)s, aux entrepreneurs du bâtiment, aux menuisiers et mécaniciens, enfin aux tailleurs et frigoristes.

Prêts octroyés par activité et par sexe (1998)
(milliers de francs CFA)

Branches d'activité	Hommes		Femmes		Groupements		Ensemble	
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant
Tailleur	1	150	-	-			1	150
Entr. Bâtiment	4	2375	-	-	2	4150	6	6525
Commerce	6	2900	5	2450	2	1000	21	6350
Rebobineur	1	250	-	-	-	-	1	250
Eleveur	2	1000	-	-	-	-	2	1000
Chauffeur	1	30	-	-	-	-	1	30
Coiffeuse	0	0	1	500	-	-	1	500
Bijoutier	1	1000	-	-	-	-	1	1000
Menuisier	1	275	-	-	-	-	1	275
Frigoriste	1	100	-	-	-	-	1	100
Photographe	2	350	-	-	-	-	2	350
Divers	2	150	-	-	-	-	2	150
Ensemble	24	8580	14	2950	4	5150	40	16860

Source : FLEC – ODIENNE

En partenariat avec le Fonds Ivoir-Suisse de développement (FISDES), le FMDSI a mis en place une expérience de micro-crédit rapide baptisée « Recherche-Action », susceptible de récupérer une clientèle potentielle constituée des opérateurs les plus petits, notamment en milieu féminin. Au niveau national, l'expérience a permis d'atteindre de nombreux regroupements professionnels de femmes, disposant de petits prêts de 20 à 70 000 francs, et induisant un dépôt de 15 millions de 1996 à 1998. A Odienné, le FLEC a pu ainsi disposer d'une somme de 3 millions et atteindre 8 regroupements de 12 femmes en moyenne chacun, actives dans le petit commerce. L'octroi de micro-crédit s'accompagne d'une ouverture automatique d'un compte au FLEC, traduisant ainsi une stratégie d'« éducation à l'épargne » relativement efficace.

Le FLEC rassemble en son sein la majorité des groupements professionnels de l'économie populaire, dont l'AIPOSI qui réunit 250 membres de différents corps de métier, ayant pour objectif la mobilisation de l'épargne et l'autofinancement des activités. Cette vaste association réunit un nombre important de petits groupements professionnels, révélant ainsi la richesse du tissu associatif urbain : l'association KOUADO de seize femmes commercialisant des produits vivriers ; l'association HOWONIGBA de douze femmes commercialisant des produits cosmétiques ; l'ACADEPO, associant sept calligraphes et décorateurs ; l'AFRIDO regroupant treize frigoristes ; les Thé-Clubs, rassemblant des jeunes commercialisant le thé infusé autour du marché ; l'OROGNA association des jeunes d'Odienné actifs dans le commerce de produits cosmétique et dans des opérations de nettoyage des caniveaux en collaboration avec la Mairie, etc.

D'autres associations sont affiliées directement au FMDSI, comme l'ASHOMAREST-CO, qui regroupe une vingtaine de patrons d'hôtels, restaurants et maquis, le GEDO qui rassemble des entrepreneurs de bâtiment, le GENO qui réunit des mécaniciens, la COOPACTO (Coopérative d'achat, de transformation et de commercialisation à Odienné), spécialisée dans l'achat de l'anacarde et dans sa revente sur Abidjan et qui a bénéficié d'un prêt de 6 millions, ou encore le GVC des Potières qui compte une centaine de jeunes femmes, celui des forgerons, qui réunissant une centaine d'hommes, est issu de trois grandes familles de la ville d'Odienné – Bamba, Koné et Doumbia.

La CECO (Coopérative d'Épargne et de Crédit)

La coopérative démarre ses activités en juillet 1992, au sein du réseau CREP-COOPEC, pour s'en séparer en juin 1998 et devenir autonome en février 1999. Elle regroupe 3 485 membres en 1999 pour un encours de dépôt global de 271 millions.

En 1998, 160 prêts furent accordés pour un montant global de 142 millions, orientés vers (a) le financement de projets publics, à caractère social et de taille relativement grande : construction d'écoles, bureaux et logements et travaux d'infrastructures – FRAR, FIAU et PDRO²⁵ –, transport du coton pour le compte de la CIDT, et (b) le financement d'activités de commerce, d'agriculture et d'élevage pour le compte de groupements professionnels, de GVC et de personnes physiques.

Entre 1994 et 1998, le nombre de prêts cumulés a atteint 933 dossiers pour un montant cumulé de 714 millions de francs dont 30 % destinés à des projets de construction et 40 % orientés vers des activités de commerce.

Le renforcement et la multiplication des structures d'appui aux petits opérateurs urbains est une priorité que les autorités locales doivent prendre en compte dans leur projet de développement local, tant les enjeux sont de taille en raison du poids économique et social du secteur informel urbain et des opportunités existantes. Les activités génératrices d'emplois, notamment de transformation des produits agricoles de la commune et de l'arrière pays – maraîcher, élevage, produits laitiers, fruits, pisciculture, etc. – sont encore insuffisamment encouragées. Les appuis au petit entrepreneuriat sont très limités, alors que des initiatives de groupement ont été observées dans le bois, le géo-béton, la construction, l'artisanat d'art entre autres, et qu'il s'agirait de coordonner et de consolider avec le concours des agences d'aide mais aussi des sociétés privées locales – SODIRO et CECO notamment. De même, les initiatives de groupement des commerçantes sont à encourager afin de consolider le commerce de taille intermédiaire. Les pouvoirs locaux ont ainsi tout intérêt à appuyer et à susciter les initiatives émanant de leur population afin d'élargir leur base fiscalisable et de renforcer le programme de décentralisation communale.

²⁵ PDRO : Projet de Développement de la Région d'Odienné, animé par le MINAGRA, l'ANADER et la GTZ.

CHAPITRE 8 : LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS. PRODUCTION D'HABITAT ET D'INFRASTRUCTURES DANS LA COMMUNE D'ODIENNÉ

1. La demande potentielle d'habitat : Un marché important pour le secteur du bâtiment

La croissance démographique d'Odienné, seul véritable pôle urbain de la région du Denguélé, est à l'origine de l'extension de la ville qui s'opère autour des anciennes zones d'habitation. L'accroissement des constructions d'habitations nouvelles en zone loties et non loties entraînerait une extension urbaine qui pourrait se situer entre 25 hectares par an sur la base d'une surface moyenne d'habitat de 90 m²²⁶, et 41 hectares pour une utilisation moyenne d'espace par ménage de 150 m².

La demande urbaine globale d'habitation est forte ; elle s'exprime essentiellement par une demande d'accession à la propriété, eu égard à la proportion élevée d'autochtones et de natifs composant la population locale. La ville s'étend d'une part vers les quartiers situés à l'Ouest, en direction de la Guinée – notamment les quartiers Jérusalem et Yankafissa – et d'autre part vers les quartiers Kokoblela et Hermankono. On a dénombré 300 lots bornés à Yankafissa en 1999-2000, 193 anciens lots réaménagés en 1999 à Kokoblela, et près de 150 lots à border en l'an 2000 dans chacun des quartiers Hermankono, Bromakoté, Jérusalem, sur des parcelles de 350 à 400 m² au prix subventionné de 40 000 francs CFA le lot borné – contre 75 000 francs au quartier résidentiel –, à quoi s'ajoutent 6 500 francs de frais de cession payés à la Mairie.

Les autorités municipales estiment que 55 % seulement de la population urbaine est en règle et paie ses frais de bornage. Une politique de subvention de 30 % du coût dans les quartiers précaires devrait à terme permettre de régulariser le reste de la population résidente. Il reste que la procédure est lente : des lotissements ont par exemple été attribués en 1993, distribués en 1995 et ouverts en 1998.

La demande de lotissements émanant de la population urbaine est relativement bien couverte, et globalement satisfaite grâce aux efforts fournis par la Mairie ; celle-ci a ainsi enregistré 300 demandes de lots alors qu'elle en avait attribué 600 pour les années 1999 et 2000, contre une production de 700 lots par an sur les années 1993, 1994 et 1995. On peut aussi se demander si la physionomie actuelle de l'habitat urbain, qui laisse une place importante à des « friches » et chantiers abandonnés depuis longtemps, ne mériterait pas une réflexion pour réhabiliter l'existant.

Estimation de la demande d'habitat dans la Commune

Les critères d'attribution des lots aux populations sont liés aux ressources financières de celles-ci. Par ailleurs, la Préfecture contraint la population à terminer la construction dans les six mois qui suivent la date d'attribution du lot, afin de lutter contre la cession spéculative de terrain, et d'inciter à construire et à mettre en valeur la parcelle ainsi lotie. La Direction de la construction et de l'urbanisme doit par ailleurs vérifier le respect des normes de construction et lutter contre la concentration d'habitats précaires sur des parcelles non loties.

²⁶ Sur la base d'une hypothèse où la densification des anciens quartiers n'est pas très forte, ce qui semble être le cas.

Production de lots par quartier (1986 – 2000)

	1999-2000* (2 ans)	1986 et 1993-95 (4 ans)
Yankafissa	300	621
Kokoblela	193 (réamén.)	193
Bromakoté	100	680
Hermankono	100	375
Jérusalem	100	354
Stade	-	290
Résidentiel Nord et Sud	-	621
2 villages	100	-
Ensemble Préf. Odienné	893	2941

Source : Mairie d'Odienné

* En cours ou prévisionnel

La demande urbaine d'habitation peut être estimée à 272 logements supplémentaires pour l'année 1998, sur la base d'un croît démographique de près de 4 % de citoyens par an qui résident au sein de ménages moyens de 6,3 personnes – cf. chapitre relatif à la démographie du Denguélé. Cette demande se répartirait de la façon suivante : (a) 5,7 % d'habitats de type résidentiel (b) 82 % d'habitats évolutifs (c) 11,6 % d'habitats dits « évolutifs traditionnels » ou précaires (d) 0,7 % d'habitations rurales dans les campements rattachés. Exprimé au coût moyen de la construction pratiqué localement, la demande annuelle résultant mécaniquement de la pression démographique communale représenterait un marché potentiel de 760 millions de francs CFA, auxquels s'ajoutent les coûts d'accès aux lots attribués, d'un montant moyen de 11,4 millions.

Estimation de la demande urbaine au prix du marché (1998) * (francs CFA)

	Résidentiel	Evolutif	Evolutif traditionnel	Campements
Population 1998	2 450	35 001	4 932	313
Coût d'accès terrain (public)	75 000	40 000	40 000	40 000
Prix moyen bâti	8 700 000	2 700 000	700 000	500 000

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

* Estimation du coût moyen de l'habitat communal établie à partir de :
Mairie d'Odienné, Chambre des métiers, enquête auprès des opérateurs du BTP

Estimation de la demande départementale d'habitat hors commune

Le taux de croissance démographique du milieu rural départemental serait de 2,3 % l'an, et la taille des ménages a été estimée à 8,4 personnes. En conséquence, le besoin en habitat pourrait être de l'ordre de 482 unités supplémentaires ; cette demande serait répartie en 87 % de bâtis traditionnels, généralement auto-construits par les ruraux, 10 % d'habitats de type évolutif et 3 % d'habitations résidentielles. Le marché potentiel de la construction serait en conséquence d'environ 255 millions, dans l'hypothèse où la totalité du bâti traditionnel serait réalisée par les ruraux eux-mêmes.

Au total, la demande potentielle de constructions privées rurales et urbaines peut être évaluée à près d'un milliard pour la région du Denguélé, dont les trois-quarts seraient issus du seul accroissement du milieu urbain. L'habitat évolutif représenterait 72 % du montant global de ce marché potentiel, l'habitat résidentiel 26 % et l'habitat traditionnel 2 %, dans l'hypothèse peu contestable que l'auto-construction domine en milieu rural.

Marché potentiel de la construction dans le département (1998)
(Millions de francs CFA)

	Résidentiel	Evolutif	Bâti traditionnel rural	Autres
Nb habitations	30	271	419	34
Prix moyen du marché	8,7	2,7	(0,5)	0,7 et 0,5
Total du marché potentiel	261	732	(210)	23

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

2. La filière du bâtiment sur le département d'Odienné. Diversité des intervenants, atomie des micro et petits opérateurs

Le milieu des opérateurs locaux du bâtiment apparaît très hétérogène, composé d'artisans de différents métiers pratiquant plusieurs activités à la fois. Le nombre d'opérateurs est important dans le secteur, relativement au volume de la demande, ce qui atteste de la fragmentation de l'offre et de l'importance des micro entrepreneurs travaillant parfois de façon occasionnelle. La forte concurrence entre les petits entrepreneurs locaux, les professionnels indépendants et les tâcherons se double enfin de situations de quasi-monopole de la part de quelques grands entrepreneurs de bâtiment traitant les chantiers en faisant appel à la sous-traitance.

La filière bâtiment regroupe les entrepreneurs du bâtiment proprement dits, les maçons, les plombiers, les carreleurs, les charpentiers, les peintres, vitriers et décorateurs, les électriciens, les fabricants de matériaux de construction – carreaux, briques, tuiles, etc. –, les fournisseurs en sable et gravier, enfin les entrepreneurs qui travaillent occasionnellement pour la filière – menuisiers de bois et métal, ferrailleurs. Un nombre élevé de petits et moyens tâcherons²⁷ s'ajoute à ces opérateurs. Enfin, certains entrepreneurs du bâtiment, de taille intermédiaire en termes de chiffre d'affaires, sont simultanément des grands commerçants, des transporteurs et/ou des prestataires de services.

Une partie des artisans du bâtiment est répertoriée dans les fichiers de la CNPS et du Centre des impôts, en raison de (a) l'obligation d'inscription à la CNPS pour soumissionner sur des projets de plus de 10 millions de francs CFA – ce seuil était fixé à 15 millions avant l'an 2000 – et (b) l'obligation d'être soumis à l'impôt pour soumissionner à des projets publics, FRAR, FIAU, etc.

On a dénombré ainsi 18 entrepreneurs déclarant un à deux employés à la CNPS, et 46 inscrits au Centre des impôts dont une dizaine de tâcherons, qui sont le plus souvent soumis au régime fiscal réel simplifié.

Le répertoire de la Chambre régionale des Métiers (CRM) semble, par contre, plus complet et permet d'évaluer plus précisément les effectifs du secteur. On dénombre ainsi 165 artisans de la filière bâtiment inscrits à la CRM d'Odienné, dont 60 % résident dans la commune, dont un tiers est inscrit comme entrepreneurs de bâtiment – soit 56 sur 165 -. Les artisans non inscrits à la Chambre régionale sont généralement des tâcherons, spécialisés ou non, de taille modeste ; ils ont été estimés à une centaine sur la ville d'Odienné et à une cinquantaine sur le reste du département. Au total, on évalue à environ 300 le nombre des opérateurs de la filière bâtiment sur l'ensemble du département.

Sur les 165 opérateurs inscrits à la CRM, 47 % ont 50 ans et plus, 32 % ont entre 40 et 49 ans, 17 % ont entre 31 et 39 ans et 5 % ont entre 20 et 30 ans. Cette structure d'âge révèle la très grande difficulté des jeunes artisans du métier à s'installer durablement sur le marché du bâtiment. Celui-ci est dominé par des entrepreneurs expérimentés, ayant passé par de longues périodes d'apprentissage et ayant parfois exercé hors du secteur bâtiment – commerçants de matériaux de construction notamment. L'ancienneté des

²⁷ Les tâcherons sont de plusieurs catégories : certains sont spécialisés dans un ou plusieurs corps de métiers du bâtiment, d'autres ne sont pas professionnels et sont essentiellement employeurs de main d'œuvre et chefs d'équipe sur les chantiers.

établissements est aussi une caractéristique forte des entrepreneurs inscrits : 39 % existent depuis plus de 20 ans, 24 % ont une ancienneté de 11 à 20 ans et 24 % de 5 à 10 ans, tandis que 12 % des établissements sont récents – moins de 4 ans d’existence. La structure d’âge des artisans croisée à celle de leur établissements révèle (a) que certains artisans de bâtiment créent tardivement leur entreprise, (b) que certains entrepreneurs exercent une autre activité leur permettant à terme de s’installer dans le bâtiment ou de diversifier leur activité en opérant dans le bâtiment de temps à autre, en fonction des opportunités du marché. Ce constat doit être néanmoins relativisé en raison du non renouvellement des inscriptions à la CRM – si les départs sont répertoriés, les entrées ne sont pas correctement enregistrées en raison des très faibles moyens de la CRM pour mener des campagnes de sensibilisation.

Les artisans du bâtiment sont à 87 % des Ivoiriens, à 98 % des hommes – on compte trois entreprises générales du bâtiment dirigées par des femmes sur Odienné -. La majorité d’entre eux a appris le métier sur le tas (39 %) ou par apprentissage (12 %), et un quart a suivi le cycle supérieur, 4 % le secondaire, 20 % le primaire. Les artisans déclarent peu d’employés lors de leur inscription à la Chambre : seulement un tiers d’entre eux déclarent employer des apprentis et 10 % des ouvriers salariés. Enfin, près de 60 % des patrons ne sont pas soumis à l’impôt, tandis que 21 % paient l’impôt synthétique, 9 % la patente et 6 % le réel simplifié. Seulement 4 unités sur les 165 inscrites déclarent une partie de leurs employés à la Caisse nationale de prévoyance sociale, bien qu’il existe en contrepartie un système de prise en charge sociale ou familiale d’une main-d’œuvre essentiellement composée d’apprentis et d’aides familiaux.

Le nombre d’opérateurs par corps de métier a pu être évalué en fonction (a) du nombre des inscrits à la Chambre des métiers et (b) de ceux qui, aussi professionnels qu’eux, ne sont pas enregistrés mais ont été estimés suite aux entretiens menés auprès des responsables de chaque corps de métiers de la Chambre. Sur l’ensemble du département, ce sont ainsi près de 265 artisans qui exerceraient dans les différents métiers du bâtiment, cependant que près de 150 petits opérateurs occasionnels, tâcherons et autres intervenants non professionnels, opéreraient sur l’ensemble du département.

Répartition des artisans par corps de métiers du bâtiment (1999)

	Commune Odienné	Reste Dépt	CRM	Hors CRM
Carrelage	5	0	5	5
Électricité Bât.	10	4	14	26
Ent. Gale Bât.	41	15	56	10
Gros œuvre Bat./Maçonnerie	18	30	48	15
Charp. Menuiserie Bat	10	11	21	9
Peinture - Vitrierie	12	4	16	14
Plomberie - Sanitaire	3	2	5	10
Fabricants Mat. Constr.	0	0	0	10
Ens. OPD Bâtiment	99	66	165	100

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Les entrepreneurs du bâtiment

Une quarantaine d’opérateurs exerce sur la ville et une quinzaine sur le reste du département. Sur Odienné, une trentaine d’entre eux dispose d’un local. En raison de l’étroitesse du marché de la construction locale, seulement un tiers des entrepreneurs du bâtiment inscrits a bénéficié de marchés importants en 1999 – selon le président de l’OPD bâtiment – avec en moyenne trois projets exécutés. La situation s’est aggravée en l’an 2000, suite à l’arrêt de plusieurs projets FRAR en cours d’exécution, qui constituaient l’essentiel des marchés du bâtiment local. Les projets FIAU, moins nombreux, sont eux aussi momentanément arrêtés tandis que les chantiers privés sont essentiellement issus de la demande d’habitation familiale qui recourt plutôt aux « moins disants », notamment aux tâcherons.

Les entreprises de taille intermédiaire²⁸ ont un chiffre d'affaires moyen entre 100 et 150 millions en par an, tandis que quelques artisans génèrent chacun un chiffre d'affaires entre 80 et 50 millions et que le reste des petits entrepreneurs survit sur des marchés restreints, avec un chiffre d'affaire moyen de 4 à 5 millions en moyenne – certains ayant des chantiers de 20 millions, d'autres de moins de un million. Le chiffre d'affaires cumulé atteindrait ainsi les 1,6 milliard, induisant une valeur ajoutée totale de moins d'un milliard en raison d'un taux de 40 à 60 % de consommations intermédiaires, achetées généralement sur place par les artisans et sur Abidjan par les entrepreneurs de taille supérieure. Les charges de personnel représentent environ 15 % du chiffre d'affaires, y compris ici les frais de tâcherons et ouvriers spécialisés, tandis que les impôts varient selon la taille de l'entreprise et en représentent en moyenne 10 %. Le niveau d'investissement est faible, de l'ordre de 3 à 4 % du chiffre d'affaires, le gros outillage étant souvent loué à de grandes sociétés – bennes, bull, grader – ou fourni par les donneurs d'ordre quant il s'agit de chantiers récupérés en sous-traitance. Les entrepreneurs de taille intermédiaire disposent, par contre, d'équipement important, de transport notamment – bétonnières, bennes, bâchées – et disposeraient chacun d'un revenu net annuel (hors investissements) de 28 millions, contre 1 à 2 millions pour un artisan de petite taille.

Les électriciens

Une quinzaine d'électriciens est répertoriée par la CRM, mais ils seraient une trentaine sur la ville d'Odienné et une dizaine sur le reste du département. A Odienné, quatre électriciens disposent d'un local professionnel – qui lie alors le commerce de pièces détachées à l'activité d'électricien – et quatre sont agréés auprès des autorités publiques. En raison de la forte baisse des affaires, mais aussi d'une situation de monopole de certains opérateurs avantagés par des réseaux professionnels solides, une dizaine des électriciens de la région exécutent actuellement les chantiers récupérés en sous-traitance, tandis que quelques autres opèrent sur des chantiers privés de quelques semaines – résidences particulières. Les opérateurs en activité génèrent un chiffre d'affaires de près de 10 millions, pour une valeur ajoutée induite de 7 millions – les consommations intermédiaires étant généralement à la charge du donneur d'ordre –, tandis que les frais de personnel s'élèvent à 2 millions et les impôts à 0,8 million.

Comptes par corps de métier de la filière bâtiment (1998)
(millions de francs CFA)

	Nb entr.	CA	CI	Charges Expl.	VA	FP	I et T	EBE	Inv.
Ens. Filière Bâtiment	265	1678	746	187	745	262	166	485	178
Entrepreneurs interm.	8	1200	540	132	528	180	120	348	160
Petits entrepreneurs bât.	58	425	191	49	185	63	43	122	17
Électriciens	40	10	4	0,8	0,2	2	1	4	0,3
Carreleurs	10	4	0,5	0,1	3,4	2	0,2	0,4	0,2
Plombiers	15	5	0,5	1,1	3,4	2	0,2	2	0,2
Peintres, vitriers	30	9	4	0,5	4,5	3	0,1	1,7	0,1
Maçons	63	11	4	0,3	6,7	3,5	0,5	1,5	0,1
Charpentiers / Menuis.	31	11,8	0,7	3,0	8	5,6	1,0	5,4	0,6
Fabr. Mat. constr.*	10	2,3	1,5	0,1	10,9	0,0	0,3	5,2	0,0

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

* cf. chapitre sur l'économie populaire

²⁸ Les entrepreneurs intermédiaires se distinguent par le montant des chantiers obtenus, qu'ils font exécuter en sous-traitance à plusieurs petits ou moyens artisans du bâtiment, et non par leur personnel, souvent réduit.

Les maçons

Les maçons inscrits à la Chambre représentent près d'une cinquantaine d'opérateurs sur tout le département, tandis qu'une quinzaine d'opérateurs ne seraient pas enregistrés. Les maçons génèreraient près de 11 millions de chiffre d'affaires induisant une valeur ajoutée de près de 7 millions, les donneurs d'ordre préférant ici aussi se fournir eux-mêmes en intrants.

Les carreleurs

Une dizaine de carreleurs professionnels exercent sur le département, dont la moitié est enregistrée à la Chambre des métiers. Ils produiraient 4 millions de chiffres d'affaires et 3,4 millions de valeur ajoutée, pour une masse salariale de près de 2 millions.

Les menuisiers et charpentiers

Les menuisiers du bâtiment et charpentiers sont une vingtaine sur le département, auxquels s'ajoutent des menuisiers et professionnels du bois intervenant occasionnellement sur quelques chantiers. Leur chiffre d'affaires est d'environ 8 millions.

Les plombiers

Une dizaine de plombiers professionnels exerce sur la ville d'Odienné, et environ cinq sur le reste du département, dont le tiers est enregistré à la Chambre. Leur chiffre d'affaire est de l'ordre de 5 millions induisant une valeur ajoutée de 3,4 millions, les fournitures étant achetées directement par les donneurs d'ordre, dont la moitié est distribuée en frais de personnel.

Les peintres, vitriers et décorateurs

Une vingtaine de peintres, vitriers et décorateurs exercent sur la ville d'Odienné et une dizaine sur le reste du département. Le chiffre d'affaire cumulé est d'environ 9 millions ; le coût des consommations intermédiaires absorbant 30 % du chiffre d'affaires, la valeur ajoutée induite est de 4,5 millions. La marge nette moyenne (ou revenu) par opérateur est de 200 000 francs par mois.

Les fournisseurs de matériaux et matières premières

Moins d'une dizaine de fournisseurs en sables et graviers exercent sur la ville d'Odienné, dont une partie est composée d'entrepreneurs de bâtiment ayant acquis des bennes et se fournissant directement dans les carrières. Ils dégagent un chiffre d'affaires de près de 25 millions pour une valeur ajoutée de 15 millions. Les frais d'entretien et d'essence s'élèvent à 5 millions, tandis que les frais de personnel – apprentis, chargeurs et chauffeurs – atteignent plus d'un million. Enfin, les taxes prélevées par la police routière, l'impôt versé à la Direction des mines et/ou à la Mairie seraient d'un demi million.

La fourniture de matériaux de construction est assurée

- (a) par la Commerciale du Nord de la Côte d'Ivoire (CNCI), établissement commercial de première importance dont le siège est basé à Korhogo, et par Multiproduits, entreprise appartenant au plus important opérateur privé de la place d'Odienné. Ces deux entreprises représentent près d'un tiers du marché²⁹ ;

²⁹ Multiproduits a néanmoins cessé ses ventes sur 1999-2000, cf. chapitre sur le secteur moderne.

- (b) par quelques commerçants de taille intermédiaire – établissements Traoré Dramane, Fanny Yacouba, Azzedine Bennouna, Kamel Jomaa, Sanogo Tidjiane et Cissé Mamadou Dassé – dont la plupart exercent aussi dans le bâtiment ; ces opérateurs occupent un autre tiers du marché ;
- (c) par des circuits de commerçants, de transporteurs et de particuliers s'approvisionnant sur Abidjan, San Pedro et Daloa, à moindre coût.

L'agrégation des comptes des opérateurs du bâtiment du département laisse apparaître un chiffre d'affaires cumulé de 1,7 milliard et une valeur ajoutée induite de 745 millions. L'excédent brut d'exploitation est évalué à 485 millions, le revenu moyen par opérateur étant ainsi de 1,2 million par an en moyenne (hors investissements). Les deux-tiers du chiffre d'affaires de la filière bâtiment est aux mains d'entrepreneurs localisés sur Odienné, mais ayant des chantiers sur l'ensemble du département. Les entrepreneurs de taille intermédiaire capteraient les deux-tiers du marché local de la construction, tandis que les artisans de petite taille réaliseraient un quart du marché local. Les tâcherons et intervenants occasionnels estimés à 150 opérateurs, dont la moitié est installée hors de la commune d'Odienné, produiraient un chiffre d'affaires de 110 millions, soit 6 % du marché local.

3. Le marché des Travaux publics dans le département d'Odienné

Les travaux de la Mairie

La Mairie d'Odienné finance différents projets de construction, exécutés sur un ou deux ans, d'une part sur fonds propres de 7,8 millions sur 1998-99, et d'autre part sur une participation aux projets FIAU de 17,5 %³⁰, soit un total de 5,25 millions sur 1998-99 pour deux projets – aménagement de la morgue et construction de 10 kiosques sur le marché central d'Odienné -.

L'aménagement du marché, financé par le PACOM pour un montant de 70 millions avec une participation de la Mairie de 10 %, aurait dû être exécuté en 1998, mais a été reporté à une date ultérieure suite à une demande de prêt non encore satisfaite. Pour l'an 2000, des projets d'électrification des quartiers Hermankono et Bromakoté sont aussi prévus.

En outre, la Mairie finance sur subventions de l'Etat des travaux d'entretien routier tels que le reprofilage, l'élargissement, le curage, le débroussaillage sur l'ensemble de la région, pour un montant global de 6 millions en travaux réalisés sur 1999. En raison de la taille des marchés, la Mairie privilégie des entreprises et des artisans locaux du bâtiment.

Les FIAU et les FRAR

Les projets FIAU étaient au nombre de 16 pour un montant global de 251 millions en 1998 et sur l'ensemble du département, mais cinq projets seulement ont pu être exécutés. Sur l'année 1999, 18 projets sont programmés, pour un montant global de 351,5 millions, dont 15 millions pour le projet de construction des kiosques sur le marché d'Odienné.

Les projets FRAR sont au nombre de 46 en 1998 pour un montant global de 460 millions, avec 37 % de taux de réalisation, tandis qu'en 1999, 36 projets sont programmés pour un montant global de 308 millions.

Les travaux publics

Les projets de travaux publics d'entretien routier, de pistes cotonnières, etc., se sont ralentis en raison notamment des effets de la privatisation des Travaux publics, la Direction régionale n'effectuant plus

³⁰ Taux relevé à 18 % depuis l'an 2000.

qu'un contrôle sur les travaux exécutés par des entreprises extérieures. Les entreprises les plus compétitives et de taille intermédiaire étant peu dotées en équipement et en engins lourds, doivent passer par des procédures assez longues et coûteuses de location des équipements qui sont souvent d'importants facteurs de blocage.

La GENICI est parmi les rares entreprises modernes à être installée à Odienné, dont le siège est à Abidjan mais dont le directeur est un natif de la région. Elle emploie 16 collaborateurs, des anciens « déflatés » des Travaux publics. Sur 1998-99, elle a traité 4 768 km de reprofilage dans la région pour un montant global de 128 millions, dont 4 277 km sur l'année 1999 pour un montant de 115 millions. Depuis la fin de ce projet, son activité a été interrompue, le même marché ayant été attribué à une autre entreprise locale de taille intermédiaire ; elle se spécialise en conséquence dans la location de ses équipements, y compris de son personnel qualifié : elle reste en effet l'une des rares entreprises à être dotée d'équipements importants et joue sur cet avantage pour traiter avec les entreprises locales. Elle exécute d'autre part quelques marchés avec les communes et villages du département – entretien des voiries, ouvrages d'art, ouverture de routes et lotissements -. A l'heure actuelle, il lui est néanmoins difficile de conserver ses effectifs et de se maintenir localement sans une révision de sa stratégie d'implantation.

D'autres entreprises modernes telles que SIVEM, Combes, se chargent des travaux d'entretien routier et de collecte des ordures, mais à notre connaissance n'auraient pas récemment exécuté de travaux.

La DRCU contrôle l'exécution des travaux, tels que les projets FIAU ou encore le projet d'hydraulique villageoise améliorée exécuté par la FOREXI, installée sur Odienné, pour un montant de 422 millions – projet HVA sous financement BADEA – depuis le début 1999.

En résumé, pour les projets réalisés en 1999 – mais prévus en 1998 ou en 1999 –, la Mairie finance 12,6 millions de travaux sur fonds propres et subventions de l'Etat, les projets FIAU et FRAR réalisés en 1999 s'élèvent à environ 400 millions, tandis que les travaux d'hydraulique villageoise s'élèvent en 1999 à 422 millions et que les travaux d'entretien routier – hors Mairie – s'élèvent à 115 millions. D'autres travaux financés par les Mairies des autres sous-préfectures, par le PACOM, par des ONG locales et autres organismes peuvent être évalués à quelques centaines de millions (cf. schéma ci-dessous).

Au total, sur 1999, les projets représenteraient près d'un milliard, exécutés à moitié par des entrepreneurs locaux et à l'autre moitié par des entreprises modernes situées sur Odienné mais dont le siège est sur Abidjan. Les travaux réalisés en 1999, concernent environ 20 % la commune d'Odienné et à 80 % le reste du département.

4. Les comptes agrégés des opérateurs de la filière BTP

L'agrégation des comptes conduit à estimer le chiffre d'affaires total de la filière BTP à 2 325 millions pour une valeur ajoutée de 1 252 millions sur 1998. En amont, les fournisseurs génèrent un chiffre d'affaires de 1065 millions.

La demande potentielle d'habitations familiales générerait 68 % de l'offre de construction marchande, mais près de 50 % si l'on tient compte de l'auto-production, ici limitée à l'habitat traditionnel rural – soit un montant de près d'un milliard -.

La demande publique des projets FRAR, FIAU, Mairie, Etat, organismes internationaux, etc., serait de près de 950 millions sur l'ensemble du département, dont un volant modeste revient à la commune d'Odienné. Les chantiers issus à la foi des Mairies des autres sous-préfectures, des ONG, du PACOM et autres organismes, ont été estimés par solde à 360 millions, dans l'hypothèse que l'offre (entreprises et artisans) réponde entièrement à la demande.

Schéma récapitulatif des opérateurs et circuits de la filière locale du BTP
(millions de francs CFA)

Fournisseurs de matériaux de construction

	Sociétés	Ets . Intermédiaires	Autres circuits	Sables/gravier	Ensemble
CA	450	300	290 *	25	1065

* Obtenu par solde



Entrepreneurs modernes, intermédiaires et artisans du BTP

	Ets. Modernes TP	Entr. Interm.	Artisans / MiPE	Autres *	Ensemble
CI	269	540	206	50	1065
CA	537	1200	478	110	2325

* Tâcherons (estimations)



Demande de construction et de travaux publics

	Demande d'habitat dépt			FIAU / Mairie Odienné	Etat /TP	HVA/ BADEA	FRAR	Autres (Mairies ss- préf. Pacom, ONG...)
	Rés.	Ev.	Autres					
CA	261	732	233 *	213	115	422	200	359 **

* Dont 210 en habitat traditionnel rural

** Obtenu par solde

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Tableau récapitulatif des comptes d'exploitation des acteurs de la filière BTP (1998)
(millions de francs CFA)

	Nb opér.	CA	CI	VA	FP	I et T	EBE	Inv.
Total	417	2 325	1 065	1 252	357	236	675	241
Entreprises modernes	2	537	269	236	80	70	150	60
Entreprises intermédiaires	8	1200	540	648	180	120	348	160
Artisans - MPE	257	478	206	265	82	46	137	18
Autres	150	110	50	55	15	0	40	3
Auto-production habitat	-	210	-	-	-	-	-	-

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

5. Les facteurs de blocage du développement de l'entrepreneuriat local du BTP

La dizaine d'entreprises de taille moyenne qui traite la grande majorité des chantiers locaux importants travaille à 90 % avec l'Etat, les Mairies, les FRAR et FIAU et les projets de développement et à 10 % avec les particuliers. Elles sous-traitent une partie de leurs travaux à des entrepreneurs spécialisés et louent le gros outillage à des entreprises modernes ou intermédiaires. Certains grands commerçants, « Dioula » et Libanais, spécialisés dans la vente de matériaux de construction et disposant de facilités financières pour se doter d'équipements importants, diversifient leurs activités en s'installant dans le bâtiment et les travaux publics. A cette concurrence « par le haut » qui réduit la part de marché des artisans du bâtiment, s'ajoute une concurrence « par le bas » des petits tâcherons et non professionnels auxquels recourent les particuliers, pour leurs travaux de construction d'habitat. Les entreprises modernes, dont le siège est généralement sur Abidjan, sont nichées dans quelques activités de grande taille, sans concurrencer l'entrepreneuriat local. L'entrepreneuriat intermédiaire local peut, par contre, concurrencer les grandes entreprises, sur certains travaux publics – entretien routier, voirie par exemple – ou privés – complexe sucrier, SODIRO. D'une manière générale, l'entrepreneuriat intermédiaire local se distingue par l'entrée récente dans le secteur BTP de commerçants, transporteurs, mécaniciens, prestataires de services.

Les artisans locaux du bâtiment enquêtés sont confrontés à plusieurs difficultés :

- (a) leur capacité de trésorerie est très faible et le crédit fait cruellement défaut, alors que l'obtention d'un marché suppose une avance de frais relativement importante – caution, avances pour l'exécution des travaux, etc. ; les crédits CECO aident surtout les entreprises de taille moyenne, tandis que les crédits FLEC ne sont pas assez élevés
- (b) les retards de paiement des chantiers publics – directions régionales, douanes, mairies, etc., qui accroissent les dettes auprès des fournisseurs locaux
- (c) l'absence d'équipement, conséquence de la faible capacité financière de opérateurs, qui conduit à perdre des marchés intéressants
- (d) le coût des impôts, relativement élevés par rapport aux fluctuations des activités ; l'impôt frappe surtout de façon inégalitaire³¹ et aléatoire et pourrait mieux prendre en compte les instabilités du marché
- (e) la concurrence déloyale de certains entrepreneurs, qui récupèrent des chantiers *via* des réseaux de clientélisme ou qui bénéficient de fournitures à moindre coût, étant eux-mêmes commerçants de ces mêmes fournitures
- (f) le coût élevé des fournitures, intrants et matériaux de construction et l'absence de centrale d'achat des opérateurs du bâtiment, qui permettrait de fournir les adhérents à des prix largement inférieurs à ceux pratiqués par les commerçants locaux – par exemple, le ciment coûte 60 500 francs à Odienné contre 46 000 francs à Abidjan – et de louer des équipements à moindre coût

Il pourrait être utile d'aider au regroupement des opérateurs du bâtiment en centrales d'achat, mais aussi en association professionnelle capable de se faire entendre des autorités étatiques et municipales et d'organiser la filière – mise en pool de certains équipements par exemple, ou réponse groupée à des appels d'offre. Une délégation régionale des artisans du bâtiment permettrait de négocier les montants des impôts et les délais de paiement auprès du Centre des impôts et de la Mairie, avec l'appui de la Chambre des métiers. De même, l'association pourrait opérer un contrôle sur les procédures de passation des marchés locaux à partir de règles communes et acceptées par ses membres. Enfin, des initiatives pourraient être coordonnées par le regroupement des opérateurs du BTP, telle que le projet de développement du géobéton sur la région – achat commun d'une presse et de ses accessoires, de bennes pour acheminer le

³¹ L'impôt représente parfois 10 % du chiffre d'affaires des entrepreneurs « visibles » du bâtiment, mais 12 % pour certains et 2 % pour d'autres, à taille égale et pour le même type de fiscalisation.

gravelet, formations techniques, remises à niveau des artisans, ou encore le projet de construction des voies urbaines en pavés, à partir d'un équipement de base – concasseur d'une valeur de 30 millions et bennes pour acheminer le gravier, en abondance dans la région. Ces projets mis en avant par certains entrepreneurs, pourraient susciter une hausse de la demande, de par leurs faibles coûts et leur plus grande adaptation au milieu local. – par exemple, le choix du géo-béton réduirait d'environ 30 % le coût d'une construction.

La compétitivité des artisans doit enfin être renforcée, afin de faire face à la concurrence des occasionnels et tâcherons, et couplée avec une stimulation de la demande privée *via* une amélioration des revenus des ménages urbains et ruraux. Enfin, le développement du secteur ne va pas sans doute pas sans une démultiplication des projets de développement local, sur financement public ou étranger et porteurs de croissance pour les opérateurs de taille modeste.

CHAPITRE 9 : LE SECTEUR MODERNE ET INTERMÉDIAIRE DANS LA COMMUNE D'ODIENNÉ

Hors administrations, le secteur moderne d'Odienné est essentiellement constitué par les agences régionales des grandes entreprises nationales : la CIE, la SODECI, la CI-Telcom, la Poste de Côte d'Ivoire, la SGBCI, la BIAO et la SODEXAM. Deux grandes chaînes de distribution, à savoir la CDCI et la CNCI, ont aussi leur représentation à Odienné. Quant à Multiproduits, structure dont le capital est entièrement détenu par un natif de la Région, elle a été en cessation d'activité au cours de l'exercice 1999. Le seul cabinet d'assurance fonctionnel est l'agence de l'OCACI qui collabore avec la compagnie d'assurance les Tisserins. L'on peut aussi citer la compagnie américaine Evergreen prêtant ses hélicoptères à l'OMS dans le cadre du programme de lutte contre l'onchocercose en Afrique de l'Ouest. Cette compagnie, qui alimentait à près de 10 % l'économie d'Odienné, est en baisse d'activité car le programme doit s'arrêter en 2001. On peut aussi citer dans ce registre la CECO qui, tout en étant orientée vers le monde informel, a une structure de gestion moderne. C'est elle qui abrite les services de la Western Union à Odienné. A ces entreprises s'ajoutent les deux pharmacies de la ville, et les deux hôtels de haut standing – les Frontières et le Lac Savane.

Le secteur dit « intermédiaire » d'Odienné – cf. méthodologie de classement présentée dans le chapitre 7 – est composé d'entreprises déclarant tout au plus une personne à la CNPS, et étant soumises à l'impôt synthétique. Ces entreprises opèrent principalement dans le commerce divers – essentiellement des détaillants –, les services d'hôtellerie, de restauration, de dépannage, de transport et de bureautique ; on y trouve aussi de petites unités de production – menuiserie, ébénisterie, boulangerie, pâtisserie. Odienné compte par ailleurs quatre stations services, trois boulangeries, une pâtisserie, deux poissonneries, quatre menuiseries, un garage moderne, quelques établissements de formation dont deux auto-écoles, une école de couture, deux collèges privés, quatre grandes compagnie de transport soit UTD, le Régulier, CTF et FECTI, trois hôtels de standing moyen – Kaoka, le Refuge, le Campement – l'hôtel Touristel étant en cessation d'activité – et deux maquis de bon standing (le Yankadi et le Koweït).

1. Le secteur intermédiaire et moderne d'Odienné

Données d'ensemble

Au terme de l'inventaire effectué au cours de l'étude, la commune d'Odienné compterait 53 unités pouvant être rangées dans les catégories « intermédiaires » ou « moderne », soit 30 entreprises de production et de services, 13 entreprises de transport et de commerce et 10 établissements opérant dans le secteur du BTP – ces derniers ayant été analysés dans le chapitre 8, les données exposées ci-dessous n'en tiendront pas compte.

Près de 65 % des 43 unités sont localisées dans les quartiers Centre-ville, Libreville et Sokourani – il s'agit principalement d'entreprises commerciales et de services –, les autres établissements étant situés dans les quartiers immédiatement voisins du cœur de la ville. On notera que la zone industrielle, désormais sinistrée et n'accueillant que quelques vestiges d'entreprises, se reconvertit en zone d'habitation populaire.

Par ailleurs, l'ancienneté moyenne des 43 unités modernes et intermédiaires s'établit à dix ans. Une proportion non négligeable d'entre elles (33 %) a cependant moins de cinq ans d'existence, 23 % a entre cinq et dix ans d'ancienneté, 44 % d'entreprises enfin a plus de dix ans. Exception faite des succursales des grandes sociétés anonymes ivoiriennes, il s'agit en général d'entreprises individuelles (63 %) dont la moitié opère dans le secteur des services, moins d'un tiers dans le commerce et seulement 21 % dans la production. 74 % de ces entreprises ont leur siège social à Odienné-ville, le reste étant des succursales d'entreprises dont le siège est localisé à Abidjan (19 %), dans le reste de la Côte d'Ivoire (5 %) et le reste du monde (2 %). Enfin, 50 % des entreprises ont un capital social supérieur à 2,5 millions de francs. Le tableau ci-dessous présente la répartition des entreprises selon l'origine du capital social.

Répartition des entreprises par origine du capital (hors BTP)

Origine	Effectif
Public	1
Privé ivoirien d'Odienné	21
Privé ivoirien hors Odienné	8
Etranger	2
Succursales	11

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Ces 43 entreprises réalisent une valeur ajoutée globale d'environ 3,7 milliards, soit près du tiers de la production locale de richesses. Elles participent de plus à la création de quelques 1 200 emplois salariés, soit plus de la moitié des emplois du secteur moderne.

2. Les entreprises de production et de service

Parmi les 30 entreprises de production et de service répertoriées, les opérateurs du secteur intermédiaire (23) sont plus nombreux que ceux du secteur moderne au sens strict (7) qui se limite en fait aux agences intérieures des grandes entreprises privées – nommées succursales dans le tableau. Toutefois, la contribution du secteur moderne dans le chiffre d'affaire du secteur formel est nettement plus important (94 %). En terme de productivité apparente, les succursales des grandes entreprises sont de loin les plus performantes soit 17,6 millions de valeur ajoutée par an et par employé. Les difficultés actuelles de l'unique industrie locale, la SODIRO, expliquent que la productivité apparente y soit faible – de l'ordre de 2 millions. Enfin, les performances du secteur intermédiaire semblent très limitées, tant dans le secteur des services (1,1 million) que dans la transformation de produits agricoles (0,9 million).

Tous les indicateurs d'activité des secteurs intermédiaire et moderne indiquent que ce dernier est, de loin, le plus performant, en particulier en termes de création d'emploi – soit 112 postes en moyenne par entreprise moderne, contre cinq par entreprise intermédiaire. Le poids de la masse salariale dans la valeur ajoutée est de l'ordre de 20 % pour les deux secteurs, et traduit une certaine homogénéité entre la rémunération et la productivité. Le salaire moyen est de 18 000 francs CFA dans le secteur intermédiaire, contre 59 000 francs dans le moderne, ce qui est lié à la meilleure productivité apparente du moderne – 3,18 millions pour chaque emploi – ce malgré les difficultés de la SODIRO, déjà exposées – contre 0,92 million dans le secteur intermédiaire.

La plupart des unités intermédiaires paient localement des taxes et impôts, tandis que celles du moderne s'en acquittent à Abidjan. C'est ce qui justifie la faiblesse des recettes fiscales locales.

Pour l'année 1998, l'ensemble de ces entreprises aurait réalisé un chiffre d'affaire cumulé de 5 milliards de francs, dont 4,7 milliards soit 94 % a été réalisé par le seul secteur moderne. La décomposition du chiffre d'affaire par lieu de provenance du client permet de faire ressortir deux caractéristiques fortes distinguant les secteurs moderne et intermédiaire : tandis que le premier est fortement tourné vers l'extérieur – 74 % du chiffre d'affaires est réalisé hors du département, dont 70 % hors de la Côte d'Ivoire – , le second s'appuie sur le marché local – 79 % réalisé dans la région dont 47 % au sein de la commune d'Odienné. L'orientation du secteur intermédiaire suggère que sa dynamique est fortement liée aux performances de l'économie régionale, ce qui limite manifestement son essor, ainsi que son effort global d'investissement en l'absence d'un projet de relance conçu à cette échelle. Les seules activités de service contribuent à près de 90 % de l'investissement des unités intermédiaires, tandis que le niveau d'investissement du secteur moderne reste extrêmement faible

Comptes des secteurs moderne et intermédiaire (1998) *
(millions de francs CFA)

	Nb.	CA	CI	Autres charges	VA	Salaires	Impôts et taxes	EBE	Nb. emploi	VA/ emploi
<i>Total</i>	30	5 018	1 578	845	2 595	528	186	1 880	884	2.9
<i>Sect. Interm.</i>	23	290	122	64	105	26	10	68	101	1.0
Services	15	189	74	39	76	21	8	48	70	1.1
Transformation	8	101	48	25	29	5	3	20	31	0.9
<i>Sect. Moderne</i>	7	4 728	1 456	782	2 490	502	120	1 867	783	3.2
Succursales	6	1 228	87	70	1 071	222	80	769	61	17.6
Industrie locale	1	3 500	1 369	712	1 419	281	40	1 099	722	2.0

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

* Rappel : hors commerce et transport

Il ressort de cette brève description que le maigre tissu d'entreprises de production et de services d'Odienné :

- réalise 2,6 milliards de valeur ajoutée soit moins de 23 % de la richesse locale totale et moins des deux tiers de la valeur ajoutée totale du secteur moderne. Le secteur des entreprises intermédiaires, maillon particulièrement faible du tissu local, y contribue de façon négligeable : 105 millions soit à peine plus de 5 % de la valeur ajoutée de ce sous-secteur ;
- reste très faible dans le domaine de la production dans la mesure où les activités de transformation – notamment des produits de l'arrière-pays – sont concentrées sur une entreprise unique, et sont quasi inexistantes parmi les entreprises de taille moyenne ;
- se compose surtout d'unités assurant les fonctions habituelles de service liées à la croissance urbaine – assurances et banques, hôtellerie et restauration, etc. – qui vivent sur des dynamismes locaux plus qu'elles n'en génèrent ;
- est, en terme de production de richesses, dominé par des décideurs privés et institutionnels dont le siège est à Abidjan tandis que les entreprises à capital local, à de rares exceptions près, se situent plutôt dans le secteur « intermédiaire » et pèsent en conséquence fort peu sur le devenir de l'économie d'Odienné.

La Société pour le développement industriel de la Région d'Odienné (SODIRO)
Un pilier de l'économie locale

Créée en novembre 1992, la SODIRO - seule société industrielle d'Odienné - est une filiale du groupe commercial Multiproduits créé depuis 20 ans par un des fils de la région, M. Gaoussou Touré. Son capital, évalué à 2 milliards, est essentiellement détenu par un natif de la région.

La SODIRO est une unité agro-industrielle. A ce titre, elle travaille à la promotion et à la transformation de plusieurs produits agricoles locaux dont les plus importants sont l'anacarde, le riz et produits de l'élevage. Elle produit à partir de biens locaux d'origine agricole et sa production est exportée vers le reste de la Côte d'Ivoire, mais surtout vers le reste du monde, ce qui constitue pour Odienné une source d'entrée d'argent et pour le pays tout entier une source d'entrée de devises.

Au niveau de l'anacarde, la société produit la noix de cajou et en exporte la quasi-totalité. Pour l'année 1999, ce sont 1 700 tonnes de noix brutes qui ont été traitées, les responsables comptent atteindre 3 000 tonnes en l'an 2000. A côté de la noix de cajou, elle ambitionne de produire également du jus de pomme de cajou. Sa matière première provient de ces propres plantations d'anacarde, soit 120 hectares qu'elle compte étendre à 1 500 ha les prochaines années, et de celles des paysans de la région.

Dans le domaine du riz, la SODIRO apporte aux riziculteurs un encadrement technique et met à leur disposition du matériel approprié pour les aider à accroître la production. Elle se charge de blanchir le riz paddy qu'elle met ensuite sur le marché local et extérieur.

Dans le domaine pastoral, la SODIRO dispose d'une ferme de plus de 150 têtes obtenues par insémination de la race locale N'dama avec la race française Abondance.

La SODIRO est une pièce maîtresse de l'économie de la ville d'Odienné par le volume de ses activités et le nombre d'emplois qu'elle crée. Pour l'année 1999, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards de francs qui pourrait atteindre les 6 milliards en l'an 2000. Sa valeur ajoutée a été estimée à 2 milliards soit 16,8 % du produit local brut (PLB).

En terme de création d'emplois, la SODIRO offre 30 postes permanents et 692 postes occasionnels dans la commune, ces derniers évoluant selon le niveau et la saisonnalité des activités. Ainsi, sur toute l'année 2000, la société compte offrir près de 1 500 emplois d'occasionnels.

Depuis sa création, dans le souci de renforcer ses acquis et de diversifier ses activités, la société pour le développement industriel de la Région d'Odienné a investi plus de 6,5 milliards dont 80 % dans la filière riz.

Néanmoins, son essor est désormais fragilisé par des contraintes encore mal maîtrisées - réseaux de commercialisation, gestion des risques du marché, etc. -, nécessitant une assise commerciale plus forte, une restructuration interne au sein du groupe Multiproduits, mais aussi des soutiens extérieurs indispensables pour mettre en œuvre les différentes propositions de projets lancées par la direction, l'élevage notamment.

Un projet de redynamisation de l'économie locale *via* la concertation des acteurs locaux, et des opérateurs *Odienneka* basés hors de la ville, apparaît indispensable pour relancer un secteur productif globalement sinistré, et demandera sans doute quelques efforts de mobilisation de la part des autorités locales. La transformation de produits agricoles pourrait par exemple être une source complémentaire de valeur ajoutée – le projet d'installation d'une usine de transformation locale de la mangue est l'une des possibilités –, de même que pourrait être envisagée une revitalisation des diverses fonctions transitaires de la ville.

3. Les entreprises de transport à Odienné

Odienné a une position stratégique du fait de la proximité des frontières guinéenne et malienne, ce qui la prédispose à jouer un rôle prépondérant dans le commerce et le transport inter-étatique. La foire commerciale de la ville, dont la dernière édition date de 1996, fut d'ailleurs un rendez-vous important d'échanges commerciaux. Cependant, cet avantage comparatif naturel est peu exploité eu égard à l'état désastreux des axes routiers vers le Mali et la Guinée. Il ressort des entretiens avec les différents syndicats de transport d'Odienné, et du séminaire de réflexion des cadres de la région (1990), que le bitumage des axes Odienné-Kankan, Odienné-Bougouni, Odienné-Boundiali-Korhogo et Odienné-Dioulatiébougu-Séguéla est considéré comme absolument nécessaire pour désenclaver la ville et relancer sa fonction transitaire.

Le transport des marchandises est, pour une grande part, suscité par l'activité de la CIDT qui rétrocède aux opérateurs locaux le fret cotonnier jusqu'à l'usine d'égrenage de Boundiali. Ceux-ci transportent ainsi annuellement environ 15 000 à 20 000 tonnes de coton, le coût moyen d'un chargement de 20 tonnes étant estimé à 275 000 francs. L'augmentation récente du tarif du carburant sur le territoire national a cependant grevé la marge des transporteurs qui ont engagé des négociations pour revoir le coût du voyage à la hausse.

Les transporteurs locaux de marchandises sont cependant limités dans leurs opportunités de diversification du fret : outre qu'ils n'accèdent pas au marché du transport de coton de Boundiali, leur volume d'activité est amputé du transport des produits commercialisés par les grandes entreprises commerciales locales – CDCI, CNCI, Multiproduits –, celles-ci travaillant avec leurs propres camions³² ou *via* ceux des fournisseurs basés à Abidjan ou à Bouaké. D'autre part, les conditions du transport des produits importés ou exportés en direction des pays voisins – état des routes, structure informelle du commerce frontalier, réglementation, multiples tracasseries routières – rendent difficile une exploitation rentable de ce débouché. Un aménagement des voies redonnerait d'emblée à Odienné une fonction de carrefour sous-régional et redynamiserait le secteur du transport. Dans une telle perspective, le port de San Pedro pourrait en effet servir de point de transit pour les produits en direction ou en provenance du Mali et de la Guinée en décongestionnant l'axe Abidjan-Bouaké-Korhogo-Sikasso. Cette option est d'autant plus souhaitable pour la Côte d'Ivoire que la ville de Kankan est en mesure de s'approprier cette fonction de carrefour, la Guinée étant en pleine phase d'investissement en infrastructures routières sur l'axe Conakry-Kankan-Bougouni.

Le transport des personnes est, quant à lui, en perte de vitesse au profit des grandes compagnies dont les sièges se trouvent dans d'autres régions – UTD, Le Régulier, TCF. Les économies d'échelle réalisées par ces grandes compagnies permettent de pratiquer des prix plus concurrentiels, confinant les transporteurs d'Odienné au marché local, c'est-à-dire à la région du Denguélé et de son pourtour immédiat. Le transport intra-urbain est encore plus faible, voire inexistant : un parc d'une petite dizaine de taxis quadrille la ville d'Odienné.

Par ailleurs, il ressort de l'avis de grands transporteurs du Denguélé que le secteur est aussi fragilisé par les dissensions entre les multiples syndicats présents – ils sont en effet au nombre de cinq pour un nombre finalement réduit de véhicules en service : la région ne compte qu'une cinquantaine de camions affectés au

³² L'activité est alors comptabilisée dans les agrégats du secteur commercial.

transport de marchandises, quatre minicars, une quinzaine de bâchées et une quinzaine de camions « cinq tonnes » essentiellement affectés au transport de personnes. Cette multiplicité de structures plus ou moins représentatives réduit l'efficacité globale des syndicats, qui ont du mal à cerner la totalité des transporteurs locaux. Par ailleurs, aucun bilan financier n'est réalisé par ces syndicats, d'où l'impossibilité d'apprécier l'effet d'entraînement et d'expansion induit sur le secteur d'activité, et l'un des principaux services que ces syndicats fournissent à leurs adhérents reste la négociation avec les autorités répressives en cas de litiges. Néanmoins, l'initiative récente de création d'une coopérative des transporteurs pourrait à terme atténuer l'effritement de la représentativité et de l'activité des organisations.

Compte d'exploitation des transporteurs de la commune (1998)
(millions de francs CFA)

	CA	CI	Autres Charges	VA	Salaires	Impôts et Taxes	EBE	Nb. Emploi
Inter urbain	371	122	10,0	239	28	6.9	204	38
Urbain	15	6	0,5	8	1	0.3	6	81
Autres	870	321	26.0	523	18	16.2	489	50
<i>Total</i>	<i>1 256</i>	<i>449</i>	<i>36,5</i>	<i>770</i>	<i>48</i>	<i>23,4</i>	<i>699</i>	<i>169</i>

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

La production du secteur transport, estimée à 1,2 milliard pour l'année de référence, est au total très modeste à Odienné, en comparaison de celle notée dans d'autres villes de la savane ivoirienne. Le transport de marchandises, qui réalise 69 % du chiffre d'affaires du secteur, reste néanmoins peu dynamique puisqu'il repose (a) sur un fret cotonnier circonscrit géographiquement (b) sur l'évacuation d'une partie seulement des produits du cru. Le transport de voyageurs représente environ 30 % de la production du secteur, et se heurte à la concurrence d'entreprises extérieures. Si le niveau du salaire moyen mensuel est relativement important dans le transport, soit 41 000 francs contre 18 000 francs en moyenne dans le secteur intermédiaire hors commerce, l'emploi reste faible puisque le secteur ne contribue qu'à hauteur de 1 % à l'emploi total du secteur formel. Le transport intra-urbain a un poids très faible dans ce secteur, contribuant à peine à 2 % du chiffre d'affaires global.

On en terminera en soulignant que la faiblesse manifeste du secteur des transports dans le Denguélé contraste avec l'histoire régionale – les grands transporteurs de cette région furent longtemps des opérateurs influents à l'échelon national, contrôlant d'ailleurs les organes professionnels du secteur – ainsi qu'avec le poids toujours important de quelques transporteurs *Odienneka* aujourd'hui implantés dans la zone forestière et à Abidjan, où ils développent leurs affaires. C'est donc moins l'absence d'entrepreneurs dynamiques présents à Odienné qui explique le déclin du secteur, que l'absence de formulation d'un projet global de redynamisation de l'économie locale dans lequel le transport pourrait puiser quelque vigueur.

4. Le commerce à Odienné

Les flux commerciaux relevant d'entreprises du secteur moderne et intermédiaire et gérés depuis Odienné sont relativement limités, en comparaison d'une part des performances commerciales de la diaspora *Odienneka* ayant fait fortune dans les grandes villes de la Côte d'Ivoire – Abidjan, Bouaké, Daloa notamment –, d'autre part du potentiel marchand de la ville, dont une partie est exploitée par des réseaux de commerce informel.

Sur l'étendue de la zone, seulement 97 commerçants dont 93 détaillants (95,9 %) ont par exemple été répertoriés par la Direction régionale du commerce ; toutefois, ses fichiers restent très incomplets pour cerner l'activité marchande réelle. Les quelques opérateurs recensés sont essentiellement des détaillants qui se ravitaillent auprès des deux plus gros distributeurs, CDCI et CNCI – Multiproduits étant en cessation d'activité suite à des défaillances dans sa gestion. La Direction régionale a par ailleurs à charge

le contrôle de qualité des produits commercialisés et de réglementation des transactions. Elle est à ce titre dotée d'un service des instruments de mesure, du contrôle de la qualité et de la répression fiscale, ce qui lui a permis de faire quelques saisies au premier trimestre de l'an 2000. Récemment, la Direction régionale a projeté de créer une Association des consommateurs d'Odienné (ASCO) pour permettre à la population du Denguélé de participer au débat de la sécurité alimentaire et de la libéralisation des filières commerciales. L'initiative est certes louable ; mais elle ne doit pas empêcher cette direction de mener un véritable travail de terrain afin de connaître en détail les opérateurs privés et la structuration des filières.

La Direction régionale de l'OCPV supervise la commercialisation des produits vivriers de la région en collaboration avec des groupements de commerçants – ces structures à vocation coopérative sont dominées par le Réveil Kabadougou, *Binkadi* et *Badegnan* – dans un cadre d'assistance technique et d'encadrement par la diffusion des prix.

La région d'Odienné est pourvoyeuse de maïs, de soja, d'anacarde, de riz et d'arachide – cf. chapitre 3 – dont une partie modeste est commercialisée par les trois GVC déjà cités, le plus dynamique étant sans nul doute le GVC *Badegnan*, créé en 1994 à la faveur du projet de développement GTZ de la coopération allemande ; son chiffre d'affaires est de plus de 230 millions en 1998. Cette association a survécu à l'échec dudit projet en se structurant progressivement. Forte de 36 membres, tous commerçants de vivriers, elle a bénéficié de formations en gestion des coopératives et en comptabilité. La coopérative reste encore ouverte à tout commerçant ayant un magasin et une bascule. Les cotisations mensuelles de 2 500 francs sont versées dans un compte à la CECO. Son activité commerciale s'étend sur six mois dans l'année et s'organise de la façon suivante : (a) spéculation sur le maïs et le soja avec achat de produits dans tout le Denguélé jusqu'à ce que le stock atteigne les 35 tonnes, puis écoulement sur Abidjan et Bouaké ; (b) spéculation sur le riz, le paddy étant acheté, blanchi puis vendu sur le marché local, et parfois dans d'autres villes du pays (c) spéculation sur l'anacarde, la coopérative étant ici financée par la société AFRECO pour le ravitaillement de son magasin installé à Odienné - ; (d) spéculation sur l'arachide, les commerçants venant de Man et Duékoué pour se ravitailler à Odienné.

L'activité de la coopérative est actuellement en baisse en raison de difficultés d'écoulement de certains produits. En effet, les établissements industriels refusent de signer des contrats fermes de ravitaillement pour pouvoir spéculer sur les prix en fonction de la conjoncture générale. Ainsi, 90 tonnes de soja sont actuellement stockées dans les entrepôts du GVC en attente d'un point de chute. D'autre part, la coopérative supporte des coûts d'opportunité dus au phénomène de file d'attente dans l'évacuation des produits vers les zones industrielles, le nombre de camions assurant ce service étant réduit. L'idée d'un marché de gros de vivriers à Odienné serait une bonne initiative si du moins les quantités produites dans la région continuent sur leur tendance croissante.

Par ailleurs, la ville compte quelques grossistes effectuant la collecte régionale des divers produits du cru ; encore doit-on noter que ces derniers sont désormais concurrencés par des réseaux marchands opérant depuis Korhogo – c'est le cas notamment pour la collecte d'anacarde – ou venant d'autres centres marchands du centre et sud du pays. De fait, le déclin des fonctions commerciales de la région du Denguélé a eu pour effet de réduire la capacité des opérateurs marchands locaux à capter les productions commerciales de l'arrière-pays. On notera de plus que ces grossistes – une dizaine sur la ville – échappent aux critères formels de classement dans le secteur intermédiaire, de sorte qu'ils constituent un groupe dont les comptes sont particulièrement difficiles à élaborer. Il n'en reste pas moins que, à partir des données de commercialisation reconstituées, ces opérateurs auraient réalisé en 1998 un chiffre d'affaires de près de 6 milliards, pour une valeur ajoutée de 427 millions de francs CFA³³.

³³ On tiendra compte de ces données pour redresser les comptes du secteur intermédiaire et moderne, bien que ces grossistes et demi grossistes n'aient pas été ajoutés aux opérateurs de ce secteur.

Compte d'exploitation des grossistes de produits du cru (1998) *

Type	Nb. Opé.	CA	CI	Autres charges	VA	Salaires	Impôts et Taxes	EBE	Emploi	VA/ Emploi
Grossistes	10	5 990	4 017	1 546	427	(36)	(10,7)	380	**	-

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

* Reconstitution à partir des données de commercialisation des produits de l'arrière-pays

** Non reconstituées

Outre ces quelques grands commerçants de produits du cru, le secteur du commerce moderne et intermédiaire au sens strict réalise 3,5 milliards de chiffre d'affaires en 1998 pour une valeur ajoutée modeste de 340 millions ; il contribuerait ainsi à 8 % à la production de richesses de l'ensemble du secteur formel d'Odienné. La productivité apparente du travail est de 2,2 millions annuels par employé. A l'exception des produits alimentaires et agricoles, les autres types de commerce ont une productivité supérieure à cette moyenne. Le niveau du salaire mensuel moyen est le plus faible du secteur formel soit 12 000 francs.

Comptes d'exploitation du commerce moderne et intermédiaire (1998) * (millions de francs CFA)

Type	Nb. Opé.	CA	CI	Autres charges	VA	Salaires	Impôts et Taxes	EBE	Nb. Emploi	VA/ Emploi
Général	5	1 225	1 096	15.6	113	6.2	13.8	93	29	3.9
Hydrocarbure	3	1 663	1 488	51.7	124	3.6	12.5	108	18	6.9
Restauration	3	10	8	0.3	1	0.7	0.8	0	8	0.1
GVC commerce	3	334	308	12.7	12	1.3	1.5	9	86	0.1
Autres ³⁴	3	308	191	26.7	90	10.4	15.5	64	16	5.6
Total	17	3 540	3 092	107.0	340	22.2	43.1	274	157	2.2

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

* Hors grossistes de produits du cru

5. Les structures financières de l'économie formelle d'Odienné

L'économie d'Odienné est alimentée sur le plan financier par les agences de la SGBCI et de la BIAO. Ces structures sont assistées dans leur tâche d'intermédiation financière et de financement de l'économie par la CECO (Coopérative d'épargne et de crédit d'Odienné) et le FLEC (Fond local d'épargne et de crédit) dont les activités ont été exposées dans le chapitre « Economie populaire ». Le seul cabinet d'assurance, l'OCACI, a une faible incidence sur l'économie locale car les recettes sont acheminées au siège du cabinet à Abidjan.

La SGBCI est la dernière banque à s'être installée en 1986, suite aux sollicitations du groupe Multiproduits qui en est le principal client. Cette situation explique que la cessation d'activité de cette entreprise en 1998 a induit une inflexion sur le volume des transactions bancaires comme le montre le tableau ci-dessous :

³⁴ Le type "autres" renferme les pharmacies et les quincailleries.

Evolution des opérations de la SGBCI (1998-1999)
(million de francs)

Année	Prêts accordés			Dépôts moyens mensuels		
	Particuliers	Entreprises	Total	Individus	Entreprises	Total
1998	700	1 300	2 000	900	2 100	3 000
1999	900	600	1 500	420	980	1 400

Source: SGBCI Odienné

Ce tableau synthétique des opérations bancaires montre que la part des prêts accordés aux salariés ayant leur compte bancaire domicilié à la SGBCI est passée de 35 % en 1998 à 60 % en 1999 tandis que celle des prêts commerciaux s'est contractée de 65 % à 40 % sur cette même période. Ce changement de tendance est essentiellement dû à la défection du groupe Multiproduits, levier de l'activité de la ville voire de la région du Denguélé. Les crédits consentis aux salariés, qui forment une partie non négligeable de la clientèle des particuliers de la banque, sont composés pour une partie non négligeable de prêts immobiliers. Quant aux autres prêts, ils sont dirigés vers la consommation des ménages aisés, et vers les activités de soutien aux fonds de roulement des commerces. La part octroyée au secteur agricole est négligeable puisque depuis trois ans, la CIDT finance elle-même les GVC qu'elle encadre.

Le seul cabinet d'assurance d'Odienné est l'agence d'OCACI. Ce cabinet emploie deux personnes et essaie de se placer sur le marché des contrats d'assurance avec les propriétaires d'automobiles et de motos. La faiblesse des activités du transport d'Odienné, dû certainement à l'état de la voirie et de l'inexistence d'un climat d'incitation à cette activité, justifie en grande partie la faiblesse du chiffre d'affaire – 21 millions de francs – et donc de la valeur ajoutée – 16,4 millions – de la seule structure d'assurance locale ; en d'autres termes, les consommateurs s'adressent plutôt à des établissements situés hors de la ville pour faire établir leurs contrats.

Comptes d'exploitation du secteur financier moderne (1998)
(millions de francs CFA)

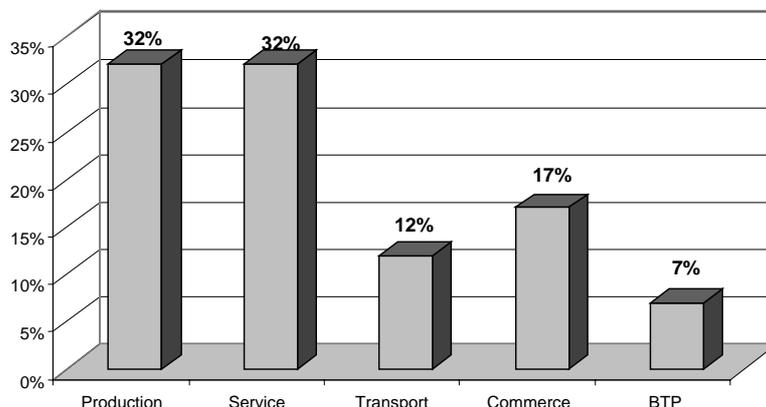
Type	Nb. Opé.	CA	CI	Autres charges	VA	Salaires	Impôts et Taxes	EBE	Nb. Emploi	VA/ Emploi
Total	4	1 132,3	184,6	619,7	328,0	54,1	20,1	253,8	15	21.9
Assurance	1	21,0	2,1	2,0	16,9	2,4	0,4	14,1	2	8.5
Banques + SFD	3	1 111,3	182,5	617,7	311,1	51,7	19,7	239,7	13	23.9

Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

6. Récapitulatif du secteur formel hors administrations

Le tableau et le graphique exposés ci-dessous résument les contributions à la création de richesse des diverses composantes du secteur des entreprises modernes et intermédiaires d'Odienné. Les activités de production et de service contribuent chacune à près d'un tiers de la valeur ajoutée totale du secteur. Elles sont suivies par le commerce (17 %) puis le transport (12 %) et le BTP (7 %), la valeur ajoutée globale de l'ensemble des entreprises situées sur la commune s'établissant à 4,5 milliards de francs.

Répartition sectorielle de la valeur ajoutée du secteur formel hors administration d'Odienné



Source : ENSEA - IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Comptes des entreprises du secteur moderne et intermédiaire (1998)

Type	CA	VA	Nb. Emploi
Production	3 601	1 448	753
Service	2 549	1 475	146
Transport	1 256	523	169
Commerce	9 530	767	157
BTP	580	303	25
Total	17 516	4 516	1 250

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Les 1 250 employés des entreprises du secteur formel se répartissent en 60 % pour la transformation locale, 13 % pour le commerce et le transport, 12 % pour les services et 2 % pour le BTP. La transformation locale domine donc, mais le résultat ne doit pas faire illusion : à côté de quelques petites unités faiblement créatrices d'emploi, une entreprise unique travaillant dans divers domaines, la SODIRO, domine l'emploi en ayant recours à un volant de travailleurs occasionnels représentant sur l'année plus de 700 personnes. Toute variation d'activité dans cette entreprise se traduit mécaniquement sur le niveau d'emploi global de la ville.

Au total, le secteur formel d'Odienné est constitué d'une industrie leader à capitaux locaux, et d'une quarantaine d'entreprises locales de petite taille pesant modestement sur la création des richesses ; elles constituent le maillon faible du tissu d'entreprises local et sont peu orientées vers la transformation alimentaire. En marge de ce premier groupe à dominante locale existe un secteur moderne constitué de quelques succursales de grandes compagnies privées dont les sièges sociaux sont à Abidjan ; ces unités accompagnent la croissance démographique de la ville, mais leurs activités ne sont pas de nature à susciter une dynamique locale quelconque – on aura par exemple noté que les engagements des banques sont orientés sur le court terme et le crédit à la consommation ; à l'inverse, la CECO et les FLEC réalisent un travail important de financement de l'économie locale, mais en direction du segment de la micro et petite entreprise.

L'activité formelle issue de l'initiative et des capitaux locaux apparaît néanmoins limitée tant en ampleur globale qu'en taille unitaire – à une exception près cependant. Une meilleure exploitation des ressources agricoles et animales de la région est sans doute un moyen de dynamiser les établissements ; plus généralement, l'élaboration concertée d'un projet local de développement reste nécessaire pour orienter les énergies et mobiliser les investissements, qu'ils viennent des résidents ou des natifs implantés dans le reste de la Côte d'Ivoire.

La vétusté du réseau routier du Denguélé est à l'évidence un facteur limitant pour les secteurs du commerce et du transport, qui pourraient mieux bénéficier de la proximité des frontières guinéennes et maliennes. Une coordination des structures représentatives du milieu des transporteurs locaux aiderait aussi à redonner à ce milieu sa capacité d'action et de discussion, tant en direction des banques que des autorités locales et nationales.

Pour ce qui est des structures de financement de l'économie locale, on note un faible nombre d'institutions de crédit installées à Odienné et un engagement très modeste de celles-ci dans l'investissement ; le constat est sans doute général à l'échelon national, mais il est ici renforcé par le peu de dossiers entrepreneuriaux « bancables » présentés aux services bancaires. Par ailleurs, le cas de la CECO qui joue un rôle de relais dans le financement de projets de moindre envergure et ne peut seule couvrir toute la demande locale, indique qu'un effort de soutien aux petites et moyennes entreprises peut être mené avec succès : c'est sur ce segment qu'il sera possible de densifier le nombre des unités « intermédiaires », maillon manquant de la structure productive locale.

Le groupe Multiproduits

Basé à Odienné, le groupe Multiproduits couvre plusieurs secteurs d'activité : l'agro-industrie via l'anacarde la transformation du riz, l'agriculture maraîchère avec la production de fruits et de légumes, l'élevage, la grande et moyenne distribution, enfin l'hôtellerie et le tourisme depuis le rachat de l'hôtel Frontières (1998) faisant suite à sa privatisation. Multiproduits figure parmi les cinq premières firmes nationales de distribution des denrées de base.

Le fondateur et PDG du groupe, Gaoussou Touré, a toujours dirigé l'ensemble de ces activités. Après des études supérieures couronnées par une maîtrise d'économie obtenue à l'Université d'Abidjan, il a occupé en 1976 un poste à la cellule économique de la SGBCI, puis est devenu fondé de pouvoir avant de quitter cette banque en 1980, date à laquelle il a créé Multiproduits, société de distribution spécialisée dans les produits vivriers notamment. Issu d'une famille de négociants et ayant acquis des connaissances dans le domaine financier, il est vite parvenu à étendre ses activités sur l'ensemble du territoire national.

Multiproduits est désormais implanté dans douze villes - Odienné, Touba, Man, Korhogo, Seguela, Daloa, San Pedro, Abidjan, Bouaké, Boundiali, Tengrela, Divo -, constituant un réseau de distribution large et performant. En 1997, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 46 milliards de francs CFA.

La diversification des activités est importante. Outre la distribution, le groupe de Gaoussou Touré est à l'origine de la Coopérative d'épargne et de crédit d'Odienné (CECO) qui, créée en décembre 1992, regroupe aujourd'hui quelques 3 000 sociétaires pour un dépôt global de 214 millions. La SODIRO a pour sa part été créée en novembre 1992 - cf. encadré précédent - et compte à l'avenir diversifier les produits qu'elle transforme : jus de fruit - pomme de cajou notamment, fruits tropicaux séchés, légumes, produits laitiers, viande, poissons.

CHAPITRE 10 : L'ACTION DE L'ETAT DANS LA COMMUNE D'ODIENNÉ ET LE DENGUÉLÉ

L'Etat ivoirien, en vue de réduire les disparités régionales et de doter les régions du pays d'un minimum d'infrastructures économiques, éducative et sociales, a mis en place un vaste programme d'investissements au lendemain de l'Indépendance. Cet effort de structuration de l'espace, couplé à l'évolution du contexte économique national, n'a cependant pas bénéficié aux régions de la même façon : l'intervention publique a souvent fait l'objet de critiques diverses relatives au surdimensionnement des projets par rapport aux capacités réelles de financement de l'Etat, aux choix de localisation de l'investissement public, aux disparités apparues dans la ventilation régionale au cours des années 1970 : la région du Nord notamment, composée par le passé des régions actuelles des Savanes et du Denguélé, bien que n'étant pas très mal lotie, fait partie de celles qui ont bénéficié de dépenses d'investissements de l'Etat bien en deçà de la moyenne nationale, alors que l'indice de dotation des régions des lacs et du Bas-Sassandra était de trois à cinq fois supérieur à cette moyenne.

En dépit de la rupture avec la « politique d'abandon » de la zone Nord et de la mise en place de Programmes d'urgence au cours des années 1970 – ceux-ci visaient à réduire les inégalités régionales par une série d'investissements publics permettant de rééquilibrer l'engagement local de l'Etat et de revaloriser le niveau de vie des populations – le maintien des écarts régionaux de développement est demeuré défavorable à la partie septentrionale du pays. Les années de crise ont contribué à la persistance de cette tendance en conduisant à l'abandon et/ou à la dégradation du stock d'équipements départementaux disponibles, faute de moyens financiers pour les entretenir.

Ventilation régionale des investissements de l'Etat (1971-1980)

Régions	Montant (milliards)	Montant par tête (franc CFA)	Indice de dotation *	Ecart à la moyenne (%)
Total RCI	2 489,2	371 085	100	-
Nord	214,0	342 770	92	- 8
Ouest	122,4	169 975	45	- 55
Centre-ouest	143,3	183 130	49	- 51
Centre (hors Yamoussoukro)	593,8	375 995	101	+ 1
Yamoussoukro	211,5	2 106 725	568	+ 468
Est	13,1	35 145	9,5	- 90,5
Sud-ouest	266	1 364 355	368	+ 268
Sud (hors Abidjan)	251,9	207 045	56	- 44
Abidjan	673,2	609 625	164	+ 64

Source : PNUD (1997) et ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

* Indice obtenu par le rapport du montant moyen national par tête (371 085) pris comme base 100 et du montant régional par tête.

1. Examen par catégorie de service public. Une sous-dotation globale en infrastructures et en personnels

En ce qui concerne la région du Denguélé, l'ampleur des écarts de dotations en infrastructures économiques et sociales³⁵ par rapport à la moyenne nationale a pu être appréciée par une série d'indicateurs. Compte tenu de la nature des données disponibles, les infrastructures économiques régionales ont été approchées par la densité du réseau routier (RTE) définie par le nombre de kilomètre de route au km², le développement du réseau postal (POST) défini par le nombre d'habitants par boîte postale et l'accessibilité à l'eau potable (EAU) définie par le nombre d'habitants par abonnement à la société des eaux (SODECI).

Les indicateurs d'infrastructures sociales sont estimés, en ce qui concerne l'éducation, par les taux de scolarisation primaire (ELE1) et secondaire (ELE2) ou par des indicateurs d'accessibilité mesurés soit par le nombre de classes au km² (CLA1 et CLA2). Quant aux services de santé, les indicateurs retenus sont la charge démographique (CD) mesurée par le nombre d'habitants par centre de santé et le rayon d'action théorique (RAT) estimé par la distance (km) parcourue pour atteindre un centre de santé. Ce dernier indicateur n'est qu'une mesure théorique dont l'usage ne se justifie que du fait de son caractère synthétique et de la difficulté à mesurer les distances réelles.

Comparés aux moyennes nationales, les indicateurs de dotations en infrastructures de la région du Denguélé mettent en évidence une relative faiblesse de la dotation en infrastructures économiques et sociales, conformément aux conclusions tant du Plan d'urbanisme directeur (PUD) d'Odienné réalisé par la DCGTx en 1995, que de sa version actualisée en 1998.

Indices de dotations en infrastructures dans la région du Denguélé (1995)

	RTE	POST	EAU	CLA1	CLA2	ELE1	ELE2	CD	RAT
Denguélé	0,15	93,0	73,0	0,068	0,012	0,57	0,34	5 540	2,29
Moyenne nationale	0,23	160,6	90,0	0,15	0,07	0,71	0,51	11 473	1,16
<i>Ecart-type, ensemble régions</i>	<i>0,07</i>	<i>58,0</i>	<i>50,7</i>	<i>0,27</i>	<i>0,11</i>	<i>0,11</i>	<i>0,10</i>	<i>5 257,1</i>	<i>0,39</i>

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Le réseau routier est par exemple le moins dense du pays avec 15 km de route pour 100 km² contre 23 pour l'ensemble du pays (cf. tableau ci-dessus). La faiblesse de la densité du réseau routier résulte d'une absence totale de financement de travaux d'infrastructures par l'Etat ivoirien ou les bailleurs de fonds extérieurs sur la décennie 1980, exception faite d'un financement USAID datant de 1988 mais qui n'a été réalisé qu'en partie (DCGTx, 1995). Par ailleurs, le cas particulier des services de santé montre qu'en dépit de la faible charge démographique, la couverture régionale des centres de santé est la plus faible du pays. Les populations y parcourent en moyenne deux fois plus de distance qu'ailleurs pour atteindre un centre de santé.

³⁵ Nous retenons une acception large des infrastructures fondée sur la définition que l'on trouve dans le *Rapport 1994 sur le développement dans le Monde* de la Banque Mondiale. Dans ce rapport, l'infrastructure est entendue au sens de secteurs spécifiques d'activités. Elle a un caractère productif parce qu'elle correspond à la fois à un service et à l'ensemble de facteurs de production mis en œuvre pour le produire. Cette définition permet de distinguer deux catégories d'infrastructures : les infrastructures sociales, dont la fonction est d'entretenir et de développer le capital humain (comme l'éducation, les services sociaux et de santé) ; les infrastructures économiques, dont la caractéristique est de participer au processus productif (comme les services publics composés de l'énergie, les télécommunications, l'eau, le gaz, l'assainissement, etc. et des travaux publics tels que la réalisation et l'entretien des routes, des barrages, les activités de transport, etc.).

Le Département d'Odienné est doté d'équipements dont la qualité est généralement inférieure à celle de l'armature urbaine moyenne des Chefs-lieux de région de la Côte d'Ivoire. La poursuite des efforts d'investissements de l'Etat y est donc indispensable notamment dans les secteurs de la santé et des routes. Quant aux autres infrastructures économiques et sociales existantes, le faible recours des populations à ces services constitue une limite à leur rentabilité.

Au total, l'amélioration de la qualité des équipements disponibles – et parfois du nombre de ces équipements – demeure une exigence première, notamment dans les secteurs des routes, de la santé et de l'éducation. L'insuffisance de personnels affectés dans les structures est aussi un obstacle à une meilleure rentabilité des efforts d'investissements de l'Etat, notamment dans le secteur de l'éducation. La morosité de l'économie locale – les baisses d'activités de certaines entreprises locales, pourvoyeuses de nombreux emplois telles que SODIRO, en sont l'illustration –, contribue enfin à la faiblesse des pouvoirs d'achats et constitue de ce fait une autre limite à l'accès aux services publics.

2. Les infrastructures. Insuffisance des financements et sous-dotation dans tous les domaines

Réseau de routes

Le réseau routier régional, dominé par les routes en terre, est dans un état de dégradation avancée. Ce réseau souffre essentiellement d'un manque d'entretien notamment en matière de reprofilage et de débroussaillage.

Les travaux d'entretien routier programmés au titre de l'année 1999 indiquent un faible état d'exécution en raison de l'insuffisance des financements. Par exemple, les travaux sur financement centralisé ont été exécutés à hauteur de moins de 10 % par manque de paiement. En outre, en 1999, sur un besoin de près de 499 km de route à reprofiler pour un montant approximatif de 14 millions de francs CFA, la Commune n'en a exécuté que 130 km pour un montant de 3,5 millions, le coût total de son intervention dans l'entretien routier étant estimé à 6 millions. Ce niveau d'intervention communal, au demeurant faible, a été rendu possible grâce aux subventions de l'Etat à la Municipalité qui s'élèvent au total à 41 millions de francs pour l'année 1999. Les défaillances dans l'intervention de la Commune sont donc surtout d'ordre financier, et se traduisent par un manque de matériels d'intervention, notamment de véhicules – camions de ramassage et de curage des fosses.

Des problèmes de compétence et d'équipement se posent également pour la qualité des travaux effectués par les entreprises privées locales, bénéficiaires des marchés depuis la privatisation de l'entretien routier en 1998. En effet, suite à divers entretiens menés au cours de l'étude, il ressort que la procédure des appels d'offre exigée dans l'attribution des marchés présenterait quelques défaillances dans la mesure où les entreprises les plus compétitives en termes de coût de réalisation des travaux ne sont pas les mieux équipées. Ceci engendre un phénomène de passation souterraine des marchés entre les entreprises adjudicatrices et les entreprises compétentes, qui n'a rien de similaire avec une sous-traitance et a pour corollaire un rallongement des délais de réalisation des travaux – voire même un abandon des chantiers dans le pire des cas. En fait, la petite entreprise d'origine locale visée en priorité par ces travaux souffre d'un manque de matériels, ce qui le contraint à s'adresser aux entreprises moyennes – dont les propriétaires ne sont pas originaires de la Région – pour l'exécution des marchés.

Par ailleurs, cette procédure de passation des marchés engendre des obstacles dans le traitement des urgences telles que les élagages ou les coupures de voies en saison pluvieuse qui surviennent au rythme des intempéries.

Les autres infrastructures économiques : Quelques efforts publics non suivis d'impact sur les populations cibles

Eau

La ville d'Odienné est alimentée à partir d'un forage au débit horaire de 19 m³. Le nombre d'abonnés et de branchements avoisinent respectivement 2 000 et 2 600. Le nombre d'habitants par abonné est estimé à 21 et le taux de raccordement est de l'ordre de 71 %. Ces branchements couvrent en eau potable tous les quartiers centraux et ceux de la première couronne autour du centre. Les quartiers périphériques ne sont pas équipés surtout pour des raisons d'inaccessibilité par la route et d'une faible occupation du site loti.

En milieu rural, l'adduction d'eau est assurée par le projet d'hydraulique villageoise améliorée (HVA) financé par la Banque arabe de développement des États de l'Afrique (BADEA) et confié, depuis janvier 1999, à la Multinationale FOREXI-SA. Ce projet, d'un montant de 422 millions de francs CFA, vise à réaliser 100 forages productifs dans les villages de la région du Denguélé remplissant les conditions requises par la politique nationale de l'eau : existence d'une source d'approvisionnement, d'un lotissement, d'un réseau électrique et d'une population d'au moins 3 500 habitants au recensement général de 1988.

Au plan technique, la gestion des ouvrages – forages et pompes – est confiée à la population bénéficiaire en vue d'assurer un entretien continu. Chaque village doté d'une HVA dispose d'un comité de gestion composé d'un trésorier, de deux hygiénistes – généralement des femmes – et deux réparateurs villageois – généralement des artisans réparateurs, mécaniciens ou autres. L'efficacité des systèmes de gestion constitue ainsi une condition de pérennisation des ouvrages.

Cependant du point de vue social et au regard du niveau de vie des populations et de la forte dispersion de la population régionale, les conditions d'attribution d'une HVA peuvent constituer une entrave sérieuse à l'accès pour tous, ou du moins de la majorité des habitants à l'eau potable.

Electricité

En 1995, la ville d'Odienné disposait d'un réseau électrique basse tension d'environ 66 km et d'un réseau moyenne tension d'environ 32 km concentrés sur les quartiers centraux suffisamment mis en valeur. La consommation annuelle d'énergie des 2 382 abonnés en basse tension – soit 61 abonnés pour 1000 habitants – et des 14 en moyenne tension correspondaient à environ 6000 MWh. Des efforts d'extension du réseau électrique et d'amélioration de l'éclairage public ont été réalisés grâce à un financement BOAD en faveur des quartiers Sokourani, Résidentiel et Stade.

En milieu rural, les efforts de l'Etat portent sur le projet d'électrification rurale par la collecte de part contributive des abonnés de la CIE et d'opérations de branchements promotionnels par la réduction du coût des abonnements aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain pour les couches sociales à faibles revenus.

Ces efforts se traduisent par une hausse sensible du nombre d'abonnés en basse tension de 1995 à 1997. Les années récentes se traduisent toutefois par un ralentissement du rythme des abonnements. En effet, ce nombre estimé à 4 592 en 1997, est passé respectivement à 5 057 et 5 274 en 1998 et 1999, soit un taux de croissance moyen de 7,2 % par an.

Téléphones et réseau postal

Au plan de la communication téléphonique, il est à noter que la région est isolée en raison de la mauvaise qualité des équipements téléphoniques ; les pannes fréquentes sont dues au vieillissement du matériel et à l'absence de central numérique pour la téléphonie cellulaire. Toutefois, la ville d'Odienné bénéficie d'un programme d'extension et de rénovation du réseau téléphonique en cours d'exécution.

En ce qui concerne la poste, la région du Denguélé présente un taux de location des boîtes postales (BP) particulièrement faible. A Odienné, sur 960 boîtes postales, 315 ont été louées en 1999 soit un taux de location de 32,8 %, compte tenu de la faiblesse des revenus des populations cibles qui hésitent à recourir à ces services publics.

Equipements sanitaires

Odienné-ville dispose d'un Hôpital général d'une capacité d'accueil de 137 lits en 1999, d'un district sanitaire, d'une Protection maternelle et infantile (PMI) urbaine, d'un service de santé scolaire et universitaire, d'une base de santé rurale composée de 9 services sur les 19 que compte l'ensemble de la région du Denguélé, enfin d'une Garnison de santé militaire. Outre ces structures, l'OMS Onchocercose y est présente dans le cadre d'un programme d'éradication – l'onchocercose est à l'origine de nombreux cas de cécité dans les villages environnants.

Répartition des infrastructures sanitaires du Denguélé (1999)

Infrastructures sanitaires	Part Odienné (%)	Ratio par tête (commune)
137 lits	100,0	292,0
11 médecins	81,8	3 636,0
75 infirmiers d'Etat	53,3	533,0
21 Sages femmes	33,3	1 143,0*

Sources : *Calculs à partir des données Direction régionale de la Santé (1999), DPPS (1997),*

* Lire : 1 143 femmes en âge de procréer par Sage femme dans la Commune d'Odienné

Pour l'ensemble de la région, le personnel sanitaire, médical et paramédical, est estimé à 115 personnes – hors OMS Onchocercose – dont 11 médecins, 75 infirmiers diplômés d'Etat (IDE) et 21 sages femmes (SF). La ville d'Odienné dispose de l'ensemble des 137 lits d'hôpitaux au CHR, de 9 des 11 médecins, 40 des 75 IDE et 7 des 21 SF ; ces quelques chiffres donnent une idée de la faiblesse de la couverture régionale globale, et de la concentration des moyens sur les seules populations citadines.

Toutefois, la couverture des services est aussi très incomplète dans la Commune en raison de la dégradation et de la surexploitation des équipements disponibles. Par exemple, le nombre de lits à l'Hôpital général, qui était estimé à 155 en 1995, n'est plus que de 137 en 1998. La région dispose de six ambulances dont celle de la ville d'Odienné en panne depuis longtemps. Avec un budget total de 154 millions dont 21,4 % de ressources propres en 1999, la faiblesse des moyens financiers des services de santé de la région constitue un obstacle important à l'amélioration de son niveau d'équipements sanitaires. Cette situation est assez préoccupante dans la mesure où la région n'a pas reçu l'apport de l'Etat estimé à 120,7 millions au titre du budget de fonctionnement de 1999.

La malnutrition, le paludisme et l'anémie sont les premières causes de mortalité (notamment infantile) dans la région. Mais les infections des femmes enceintes par le virus du SIDA constituent également un point important de préoccupation. En effet, les services médicaux du CHR d'Odienné révèlent un taux d'infection de 9 % sur un échantillon de femmes enceintes.

Les causes de ces infections sont à 90 % liées à l'inobservation des mesures de prévention. Les patientes connaissent assez bien la maladie mais seulement 10 % d'entre elles respectent les consignes données lors des séances de sensibilisation. Le comportement réfractaire des hommes au port du préservatif est également cité comme une cause majeure. Ainsi, en dépit des efforts déjà réalisés, le besoin de sensibilisation demeure une priorité dans la région notamment en ce qui concerne les maladies infectieuses, y compris le paludisme.

Infrastructures éducatives

Les équipements éducatifs sont classés par niveau d'étude. Pour l'enseignement primaire, en 1999-2000, le département d'Odienné est doté de 166 écoles, dont deux écoles privées, avec 542 classes dont 25 % sont situées dans la ville. Ces écoles regroupent 22 583 élèves, dont 26 % à Odienné – soit en moyenne 40 à 42 élèves par classe, score qui pourrait paraître très acceptable s'il ne dénotait une sous-scolarisation massive des populations jeunes (cf. tableaux ci-dessous). Sur cette base, le taux brut de scolarisation au primaire est estimé à 56,2 % dans l'ensemble du département d'Odienné contre 72 % pour l'ensemble du pays. Les filles sont les moins scolarisées (40 %) le taux de scolarisation pour les garçons atteignant 73 %. De tels taux sont parmi les plus faibles du pays.

Dans la Commune d'Odienné, les enseignements dans le primaire sont dispensés par 416 instituteurs titulaires et 53 stagiaires. Le déficit d'enseignants, estimé à 202, demeure un problème majeur auquel l'Etat devrait faire face, le risque étant une baisse de la qualité de l'enseignement dans la mesure où les mesures de sauvegarde – jumelages des classes ou enseignements multigrades et redéploiements des enseignants – en cours dans le département ne sauraient être des solutions durables. La présence d'un cycle supérieur (CAFOP) qui forme aux professions d'instituteurs ne suffit pas à résorber ce déficit à caractère structurel.

Pour l'enseignement secondaire, le département dispose de huit établissements secondaires dont six sont publics – soit le Lycée moderne, le Collège moderne et quatre Collèges municipaux – et deux sont privés – Groupe scolaire Mamadou Coulibaly, Collège Diaby. L'évolution des effectifs d'élèves dans les établissements publics et privés indique une tendance continue à la baisse depuis 1996, à l'exception de la ville d'Odienné où les effectifs des établissements publics sont stables. Les données indiquent également une forte disponibilité de structures d'accueil dans les collèges municipaux du département.

En 1999-2000, le département dispose de 107 classes avec 4 681 élèves dont 3 707 (79 %) sont concentrés dans la ville d'Odienné. Les classes secondaires de la commune sont tenues par 110 enseignants dont 4 adjoints, aidés dans leur tâche par une quinzaine d'éducateurs.

En moyenne, les classes du secondaire sont légèrement plus engorgées que celles du primaire, surtout dans la ville d'Odienné où l'on estime le nombre d'élèves par classe à 44 contre 42 dans les autres communes du département.

Effectifs de l'enseignement secondaire privé dans le Denguélé (1997-2000)

Etablissement	Année	Nb. classes	Effectifs élèves			Enseignants
			Garçons	Filles	Total	
Total Département	97 - 98	28	552	321	873	21
	98 - 99	27	401	307	708	21
	99 - 00	27	466	191	657	19
GSMC Odienné	97 - 98	16	378	217	595	14
	98 - 99	16	380	215	596	11
	99 - 00	16	376	216	592	13
CMT Diaby Odienné	97 - 98	12	174	104	278	07
	98 - 99	11	121	92	213	10
	99 - 00	11	190	87	277	06

Source : DRENFB Odienné

Si la disponibilité des structures d'accueil ne constitue pas un problème majeur dans le département, il n'en demeure pas moins que l'enseignement secondaire souffre actuellement d'un déficit d'enseignants, estimé à 82 par la Direction régionale de l'éducation nationale et de la formation de base d'Odienné. La tendance à la baisse des effectifs d'élèves, notée depuis peu, n'est sans doute pas le meilleur type d'ajustement possible.

Odienné dispose également d'infrastructures d'enseignement technique et professionnel. La commune dispose d'un Lycée professionnel, d'un Centre de formation professionnelle (CFP), d'un Atelier d'application et de production (AAP). Ces structures qui forment aux diplômés du Brevet de technicien (trois ans) bénéficient d'un meilleur niveau d'équipement eu égard à leur création récente par rapport aux structures d'enseignement général.

Une demande d'éducation en baisse : Eléments d'explication

Au regard des taux de transition du primaire au secondaire, la Commune d'Odienné réalise des performances comparables aux moyennes nationales. Ce taux est néanmoins insuffisant pour optimiser l'utilisation des structures disponibles en dehors des transferts d'élèves des autres régions. D'ailleurs, l'éloignement de la région du Denguélé des grands centres urbains ne garantit nullement le succès des choix d'orientation des élèves et des enseignants vers cette région.

Ainsi, une alternative au déficit d'élèves notamment dans les établissements secondaires des communes hors Odienné réside dans la capacité de la région à assurer ses besoins en élèves. Or, il s'avère que, pour l'ensemble de la Zone 3 à laquelle appartient le Denguélé, la barre fixée à 90 points pour être accepté en classe de sixième n'est pas favorable à une telle approche. En effet, en 1999-2000, 169 candidats ayant obtenus entre 85 et 90 points ont été refusés. La situation mérite une attention particulière dans la mesure où les effectifs d'élèves sont en baisse continue.

Evolution des taux de transition primaire – secondaire selon le sexe (%)

	93/94			94/95			95/96			96/97		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Odienné	38,9	42	39,7	32,6	35,8	33,4	55,3	66,6	58,5	39,1	30,6	36,5
RCI	37,1	36,6	36,9	40,2	32,8	37,5	41,9	35,9	39,6	41,7	34,0	38,8

Source : DRENFB Odienné

Hors les établissements de la Commune d'Odienné où les effectifs sont quelque peu stables, les autres établissements ont des effectifs qui diminuent d'année en année. Cette situation s'explique en partie par la baisse des affectations en classe de 6e qui passent de 810 admis en 1998 à 693 en 1999.

Ces contre-performances montrent les limites des efforts de sensibilisation entrepris par l'Etat envers la scolarisation des enfants avec l'aide des organismes des Nations-Unies, notamment en direction des jeunes filles. En effet, une hausse des taux d'échec conforterait la population paysanne démunie, majoritaire dans la région, dans sa stratégie d'utilisation des jeunes garçons comme main-d'œuvre champêtre et de mariage précoce des jeunes filles.

3. L'investissement de l'Etat dans le département d'Odienné

Du fait de son désengagement consécutif à la persistance de la crise économique des années 1980 et 1990, aux mesures de réformes économiques et aux programmes d'ajustement structurel, l'Etat a dû redéfinir ses interventions dans le développement régional et local en accordant plus de poids aux investissements à fonction nationale et/ou régionale et un intérêt moindre aux investissements de fonction locale³⁶.

³⁶ Les investissements à fonction nationale sont ceux dont l'impact couvre plusieurs régions à la fois. Alors que les investissements à fonction régionale et plus particulièrement les investissements à fonction locale bénéficient directement aux collectivités et aux populations locales. En général, ces investissements sont en partie pris en charge par les FRAR, les FIAU et les collectivités locales.

Investissements de fonction nationale et régionale

La région du Denguélé est composée du seul département d'Odienné. Celui-ci représente moins de 1 % de l'ensemble des dépenses publiques réalisées et prévues, soit 7,1 milliards de francs CFA sur environ 835 milliards pour l'ensemble du territoire national. Ce montant de dépenses publiques a été exécuté à 56 % de 1994 à 1998, le taux de réalisation national étant de 37 % sur la même période. Comparé au reste du pays, ce résultat révèle un sursaut de l'Etat en vue d'une exécution rapide des projets de développement destinés à cette région.

Rapporté à la population totale de la région, le montant des dépenses publiques entre 1994 et 1998 peut être estimé à 20 000 francs par habitant ; le ratio est légèrement en deçà du niveau national – 21 400 francs par habitant – eu égard au retard pris sur plusieurs décennies, et à la déshérence de toute réflexion de fond sur la fonction économique que la région pourrait remplir à l'échelon national et sous-régional. Il apparaît donc que les efforts d'investissement public dans le développement rural local demeurent insuffisants.

Sur la période, l'effort d'investissement de l'Etat a été concentré sur trois grands projets qui représentent 87,5 % des dépenses publiques totales du département d'Odienné. Ce sont :

- (a) le projet PADER Nord, d'un montant de 4,2 milliards de francs qui représente 59 % des financements totaux réalisés dans le département de 1994 à 1998 ;
- (b) le projet de développement rural intégré d'Odienné (PDRO) d'un montant de 1,4 milliard de F.CFA, soit 29 % des financements de la période 1994-1998 ;
- (c) le programme « exploitations agricoles clés en main », estimé à 549 millions et qui ne représente que 3 % des financements exécutés pour l'ensemble du département entre 1994 et 1998.

Investissements de fonction locale

Hors les projets réalisés entièrement par l'Etat, celui-ci intervient dans des projets spécifiques tels que les FRAR et FIAU qui exigent une contribution des populations et des collectivités locales initiatrices desdits projets. De par le poids des décisions des populations bénéficiaires dans le choix de ces projets, les investissements réalisés sont généralement à fonction locale. Cette section est consacrée à l'examen de l'évolution des aides de l'Etat à leur réalisation dans la région du Denguélé.

Le montant cumulé des projets FRAR s'élève à 1,51 milliard de francs CFA sur la période triennale 1996-1998. Les engagements de l'Etat sont estimés à 1,08 milliards dont 710 millions de financement sur le BSIE et 370 millions au titre des aides de l'Agence française de développement (AFD). Le reliquat, soit 406,47 millions est constitué par les engagements des populations, financés pour l'essentiel en nature – matériaux, matériels, main-d'œuvre, etc. Contrairement à l'année 1996 où 46 des 47 projets programmés furent réalisés, les faibles taux de réalisation enregistrés en 1997 et 1998 – respectivement 47 % et 37 % – s'expliquent par le gel des financements attendus de l'AFD.

Pour l'année 1999, 36 projets y compris les projets non exécutés en 1996 – soit 10 de moins qu'en 1998 – ont été programmés pour un coût total de 307,7 millions avec un engagement de l'Etat estimé à 79 %. Cette participation de l'Etat dans le coût total des projets est en hausse par rapport aux trois dernières années, en vue de combler le vide laissé par la suspension des financements de l'AFD.

Evolution des financements des projets FRAR (1996-1999)
(millions de francs CFA)

	1996	1997	1998	Total	1999 *
Nb. de projets	48	47	46	141	36
Taux de réalisation (%)	97	47	37	-	-
Coût total	462,1	583,0	460,0	1.505,1	307,7
<i>Etat (millions)</i>	328,4	214,0	168,0	710,4	244,2
<i>Etat (%)</i>	71,1	36,7	36,5	47,2	79,4
<i>Bailleurs (millions)</i>	-	221,7	166,5	388,2	-
<i>Bailleurs (%)</i>	-	38,0	36,2	25,8	-
<i>Population (millions)</i>	133,7	147,3	125,5	406,5	63,5
<i>Population (%)</i>	29,9	25,3	27,3	27,0	21,6

Source : Direction régionale de la planification du développement, Odienné

* Programmés

Le montant cumulé des projets FIAU, destinés aux communes de la région du Denguélé, s'élève pour sa part à 765 millions de francs CFA sur les trois exercices 1996-1998. Sur les 40 projets prévus à ce titre, 23 seulement ont été réalisés. Les engagements cumulés de l'Etat sont estimés à 671,6 millions de F.CFA, soit un apport de 87,8 % des financements.

Pour l'année 1999, 18 projets ont été programmés d'un montant de 351,5 millions de francs, avec une participation de l'Etat estimée à 306,5 millions. Sur ces 18 projets, la commune d'Odienné a bénéficié d'un projet de construction de 10 kiosques servant de magasins de vente au marché, d'un coût total de 15 millions de francs financé à hauteur de 18 % par la Mairie.

Evolution des financements des projets FIAU (1996-1999)

	1996	1997	1998	Total	1999 *
Nb. de projets	12	12	16	40	18
Nb. de projets réalisés	10	8	5	23	-
Coût total :	246,7	267,5	250,9	765,1	351,5
<i>Etat (millions)</i>	214,6	237,0	220,0	671,6	306,5
<i>Etat (%)</i>	87,0	88,6	88,0	87,8	87,2
<i>Communes (millions)</i>	32,1	30,5	30,9	93,5	158,2
<i>Communes (%)</i>	13,0	11,4	12,0	12,2	12,8

Source : Direction régionale de la planification du développement, Odienné

* Prévisions

Les engagements de l'Etat dans les projets FIAU se révèlent relativement stables depuis 1996, contrairement au financement des projets FRAR pour lesquels l'aide publique est en hausse en 1999. Toutefois, les difficultés de trésorerie de l'Etat, notamment au cours de l'année 1999 ralentissent l'exécution de ces projets.

4. Les administrations déconcentrées dans le Denguélé. Faiblesse des dotations en ressources de fonctionnement

Depuis 1990, Odienné est à la fois Chef-lieu de préfecture et de région, de sorte que la plupart des services administratifs et parapublics sont présents sur le territoire communal. Il s'agit en général de Directions régionales – cf. annexe du rapport – abritées dans des locaux peu ou mal entretenus et datant de l'époque de la fête d'Indépendance à Odienné (1971-1972).

Les entretiens avec les responsables des principaux services administratifs révèlent que les activités sont dans l'ensemble mal assurées pour des raisons d'insuffisance de personnel, de moyens de transport et de fournitures de bureaux. En 1999, l'activité administrative centrale de la commune d'Odienné a été assurée par environ 300 agents de l'Etat, dont 223 fonctionnaires et une cinquantaine d'agents temporaires. Ces chiffres ne prennent pas en compte le personnel enseignant et soignant, qui ne fait pas partie de l'administration centrale. Leur nombre est néanmoins estimé à 597 dont 541 dans l'éducation et 56 dans la santé.

En outre, le fonctionnement des administrations souffre d'une imprécision dans la définition des compétences des services qui ne suivent pas toujours le rythme de la recomposition des compétences territoriales de leurs ministères respectifs. Ce flou est illustré par l'imbrication des compétences de la Direction des grands travaux et de la direction régionale de la construction et de l'urbanisme (DRCU) qui relèvent respectivement du Ministère des infrastructures économiques et du Ministère de la Construction et de l'Urbanisme.

La DRCU qui a la charge de la gestion du domaine urbain et du patrimoine immobilier de l'Etat, estime le patrimoine immobilier de l'Etat à 219 logements de fonctionnaires et agents et 46 bureaux. Cependant, elle n'a pu donner une évaluation du capital public ni même des éléments d'appréciation de la qualité de ce patrimoine, faute de ressources humaines.

Les ressources fiscales et douanières prélevées localement

Au titre de l'année 1998, le Centre des impôts d'Odienné – qui couvre les départements d'Odienné et de Touba – a recouvré près de 551 millions de francs CFA dont 37 % au titre de l'impôt sur traitement et salaires (ITS) et 26 % au titre des impôts sur les revenus (IR). La patente constitue le troisième poste de recettes fiscales de ce centre, avec 19 % des montants recouverts. Ces données indiquent qu'en dehors des salariés, l'essentiel des recettes fiscales est prélevé sur une faible population fiscale dont le Groupe Multiproduits, la CIDT, SODIRO, Ivoire Coton et Sucrivoire

En dépit de son importance numérique, la population fiscale assujettie au régime de l'impôt synthétique – 408 sur une population fiscale totale de 483 (84 %) contribue faiblement aux entrées de recettes sur la région.

En 1999, ces recettes ont de plus subi une baisse d'environ 10 % pour s'établir à 497 millions de francs CFA. Cette baisse est imputable à la baisse des recettes sur les postes d'ITS et d'IR résultant en partie de la contraction des activités du Groupe Multiproduits. Cependant, la réduction des recettes fiscales liées à la mauvaise conjoncture des activités économiques a été limitée grâce à un effort croissant de recouvrement des patentes à travers des opérations de redressement, et surtout à un effort particulier de recouvrement des impôts fonciers qui apparaissent pour la première fois comme un substitut de ressources financières au titre de l'année 1999.

Par ailleurs, de par sa situation géographique à la frontière du Mali et de la Guinée, la région du Denguélé entretient des flux d'échanges avec ces deux pays voisins. La collecte des recettes douanières constitue de ce fait un poste important des ressources locales de l'Etat. Les versements de la Direction générale des douanes au Trésor ont pour la première fois dépassé les 100 millions en 1999.

En ce qui concerne la CNPS, qui offre un service public en dépit de sa gestion privée, les entrées de cotisations sociales à Odienné sont estimées à environ 84 millions en 1999. Le secteur agricole en est la principale origine avec 31,5 % de parts, suivie des services (25,9 %, dont 7 % pour le commerce), de l'administration publique (21,6 %) et de l'industrie (21,5 %).

A ces recettes s'ajoutent celles d'autres services publics tels que la santé, l'éducation, l'ensemble servant à couvrir les dépenses locales de l'Etat. La présentation des comptes de l'Etat permet d'appréhender la capacité de l'administration locale à couvrir ses besoins.

Le compte local de l'Etat, une forte dépendance régionale des subventions de l'Etat

La Trésorerie régionale d'Odienné assure la réalisation du Budget de l'Etat et des communes. Elle joue de ce fait un rôle crucial dans l'organisation de la vie publique à travers ses interactions avec les autres administrations. Elle gère par exemple toutes les entrées et sorties financières de la Mairie et aide au recouvrement des impôts, notamment les patentes enrôlées et l'impôt foncier. Au titre de l'année 1998, les ressources locales de l'Etat sont estimées à 870,8 millions de francs CFA dont 564,6 millions perçus au titre des recettes fiscales, et 100 millions de cotisations sociales.

Compte de l'Etat dans la Commune d'Odienné (1998) (millions de francs CFA)

Emplois		Ressources	
Répartition	Montant	Répartition	Montant
Transferts ménages dont :	1 477	Impôts et taxes	357
- Salaires	1 082	Revenus des services publics	193
- Prestations sociales (pensions)	232,1	Transferts Douane	97
- Autres dépenses	162,9	Cotisations sociales	277
Transferts Communes	41	CFSNM des ménages	51
Transferts aux Adm. Pub. locales	1 670	<u>Transferts des communes</u>	0,0
FBCF	240	<u>Solde négatif</u>	2 453
Total	3 428	<u>Total</u>	3 428

Source : ENSEA-IRD, « Economie locale Odienné » (2000)

Il convient de signaler que la totalité des ressources locales de l'Etat n'est pas enregistrée à la Trésorerie régionale, certaines recettes faisant l'objet de paiement direct à la Direction générale du Trésor à Abidjan. Ainsi, le montant des recettes fiscales réellement perçues par la Direction du trésor sur le territoire communal est inférieur au montant estimé.

Les dépenses locales de l'Etat, estimées à 3,4 milliards de francs en 1998, concernent les transferts aux ménages pour un montant de 1,4 milliard de francs, tandis que la dotation de fonctionnement de la Mairie et les délégations de crédits aux Administrations déconcentrées pour leur fonctionnement ont été estimées à près de 1,7 milliard. Les transferts aux ménages sont constitués des salaires des fonctionnaires, des agents temporaires, des pensions de retraites, des bourses scolaires, etc.

En définitive l'analyse du compte de l'Etat montre que la région du Denguélé dispose dans l'ensemble d'une faible capacité de financement du fait de la modestie des recettes générées par le tissu économique moderne, qui lui-même est concentré sur très peu d'activités productives et de services, d'importants contributeurs étant de plus en difficulté. Ainsi, en dépit de l'intervention complémentaire de l'Etat estimée précédemment, la demande d'intervention est de plus en plus sollicitée par les autorités politiques locales.

CHAPITRE 11 : L'ACTION ET LES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'ODIENNÉ

La décentralisation suppose notamment un transfert de compétence de l'Etat vers les acteurs locaux, ce qui se doit se traduire par un renforcement des domaines de compétences et des ressources financières dont disposent les autorités locales afin d'administrer les affaires publiques. Ainsi, les autorités représentatives des populations de la Commune d'Odienné devraient être en état de prendre toutes les décisions relatives aux choix de développement de leur cité, et au bien-être de leur population. Cette autonomie des politiques locales de développement, reposant sur la mobilisation de la société civile et sur des prises de décision informées, suppose à n'en pas douter des moyens budgétaires, mais aussi des compétences gestionnaires internes et des systèmes d'information adaptés.

Cette section se propose de faire un bref état des lieux des capacités de gestion municipale pour vérifier si cette triple condition, indispensable à une décentralisation approfondie et efficace, est remplie à l'échelon de la Commune d'Odienné.

1. La Commune d'Odienné

Généralités

Avant d'être érigée en Commune, la ville d'Odienné était Chef-lieu de préfecture et de sous-préfecture de sorte que divers aspects majeurs de la gestion des affaires locales revenaient aux administrations déconcentrées de l'Etat. De larges compétences étaient dévolues aux directions ministérielles, tant en matière de services collectifs aux populations que dans l'élaboration de projets de développement à moyen et long terme.

C'est en 1978 qu'Odienné a été érigée en Commune, mais ce n'est qu'à partir de 1980 que la municipalité, à l'instar des 36 autres entités communales du pays, a véritablement commencé à disposer de l'autorité réglementaire pour exercer certaines compétences naguère dévolues à l'administration déconcentrée ; on peut citer entre autres l'établissement des actes d'état civil, la gestion du marché, l'enlèvement des ordures ménagères, le règlement des litiges fonciers, et plus généralement toutes les affaires engageant des intérêts locaux.

Depuis cette date, plusieurs conseils municipaux se sont succédé à la tête de la municipalité, à la faveur d'élections qui furent longtemps « fermées » ou « semi-compétitives », mais qui sont désormais plus ouvertes de sorte que les opinions publiques citadines sont supposées jouer un rôle actif dans les choix de développement local. Outre leur fonction de gestionnaires de la cité, la municipalité et son conseil ont également pour rôle d'assurer à la population de la Commune de meilleures conditions de vie, et de promouvoir l'image de la ville à travers son aménagement, l'amélioration de son environnement, de l'urbanisme et de l'habitat, de la santé, de l'éducation, etc. La Commune d'Odienné dispose pour ce faire de ressources humaines réparties dans plusieurs services, ainsi que de ressources financières propres et d'un crédit de fonctionnement alloué par l'Etat.

Description sommaire des services de la Mairie

La Mairie d'Odienné, comme dans la plupart des Communes du pays, dispose de plusieurs bureaux regroupés en quatre grands services : services généraux, services de collectivité, services sociaux, culturels et de la promotion humaine, services économiques.

- (a) L'entité « services généraux » est la plus importante. Elle est composée (a) de l'administration générale, qui s'occupe entre autres de l'état civil et de la population ; de ce point de vue, elle est chargée de recevoir toutes les déclarations de mariages, de naissances et de décès émanant des résidents de la Commune (b) de l'administration financière, domaniale et des recettes municipales.

Cette administration s'occupe ainsi de l'exécution du budget communal, et principalement du recouvrement direct de diverses taxes prélevées sur le territoire communal, ainsi que des relations courantes avec l'administration du Trésor et des impôts. Elle gère par ailleurs l'engagement des dépenses.

- (b) Les services de collectivité s'occupent de toutes les activités qui ont un impact sur le bien être de la population communale. Ainsi, les services techniques, qui font partie de cette entité et constituent l'une des chevilles ouvrières du fonctionnement municipal, se chargent du ramassage des ordures ménagères, du reprofilage et du chargement des voies, de l'ouverture de nouvelles voies, de l'entretien et l'extension du réseau de drainage et d'assainissement. La gestion du domaine foncier communal et la gestion du patrimoine communal sont également du ressort des services techniques. Les moyens de travail dont disposent les services techniques d'Odienné sont néanmoins limités.
- (c) Les services sociaux, culturels et de promotion humaine sont chargés de faire face aux situations sociales et d'assurer l'animation culturelle de la Commune à travers les loisirs et le sport.
- (d) Les services économiques ont principalement en charge l'optimisation de la gestion du marché et de l'abattoir.

Les différentes investigations et le dépouillement de questionnaires passés auprès du personnel municipal révèlent que, dans tous les services, l'un des blocages ressentis par les employés est relatif au manque d'équipements et de moyens de fonctionnement mis à leur disposition. Une telle situation, qui n'est certes pas spécifique à Odienné, ne permet pas aux employés de faire tourner correctement les services. Comme on le verra, cette sous-dotation est elle-même le résultat de la faiblesse des recettes fiscales, qui exclut que la Commune soit en mesure d'accomplir ses fonctions et vide de son sens l'objectif visé par la décentralisation. Le cas d'Odienné est exemplaire d'une politique de décentralisation de la pénurie amorcée lors de la crise de l'économie nationale, et partant d'insatisfactions multiples que les résidents expriment désormais en directions de leurs élus. Quelle que soit la gestion municipale, l'état des recettes fiscales ne peut assurer un fonctionnement convenable des services de la Mairie.

L'un des symptômes de cette situation est l'absence de matériel informatique – un ordinateur pour l'ensemble de la Mairie –, ce qui exclut par exemple toute gestion sûre, rapide et efficace du service chargé de l'Etat civil que l'actuelle municipalité avait pourtant érigée en priorité. Mais, plus au fond, le manque d'équipement informatique réduit la possibilité de constituer des bases de données – par exemple de contribuables – et de doter la municipalité d'un outil indispensable à la production d'indicateurs économiques permettant d'orienter les choix de gestion locale.

Les ressources humaines de la municipalité

Le personnel de la Mairie dispose de 58 employés dont quatre fonctionnaires mis à disposition et 54 agents municipaux. Cet effectif est resté stable sur les trois dernières années, le ratio étant ainsi d'un agent municipal pour 735 administrés. Il est comparable au taux d'encadrement municipal des autres villes étudiées par ailleurs.

Répartition du personnel selon les services (1999)

Services	Agents municipaux	Fonctionnaires	Total
<i>Ensemble</i>	54	4	58
Administration générale	5	1	6
Cabinet du Maire	2	0	2
Etat-civil	6	1	7
Administration financière	12	1	13
Recette municipale	3	0	3
Service des collectivités	16	1	17
Gardes municipaux	3	0	3
Service culturel	3	0	3
Service économique	4	0	4

Source : Municipalité d'Odienné

Comme le montre le tableau ci-dessus, les services financiers et les services de collectivité ont les effectifs les plus importants – respectivement 22 % et 29 %. Dans ces deux services, hormis quelques agents de bureau, la majeure partie du personnel est sur le terrain. Ainsi, la majorité des effectifs de l'administration financière est chargée de collecter les taxes, tandis que le personnel des services de collectivité est principalement composé d'employés non qualifiés chargés de curer les caniveaux, d'enlever les ordures ménagères et d'assurer la propreté des lieux publics.

Dans l'ensemble, on note au sein du personnel municipal une forte discontinuité des niveaux d'études. Deux responsables disposent d'un niveau universitaire et un petit nombre de cadres est titulaire du baccalauréat, le reste du personnel ayant un niveau relativement faible – 54 % des effectifs de la Mairie n'a aucune instruction ou un niveau d'instruction primaire –, en particulier les manœuvres qui composent le gros des effectifs. Au total, l'encadrement intermédiaire fait défaut, ce qui affaiblit autant la capacité de prise de décision et de contrôle au sein de chaque service. Le recrutement du personnel de la Mairie se fait généralement sur recommandation, un petit nombre d'employés ayant cependant été intégrés par tests.

Les interlocuteurs de la Direction du personnel reconnaissent que les effectifs disponibles sont en inadéquation avec le travail à faire ; il leur paraît notamment indispensable de revoir à la hausse le nombre d'employés afin d'améliorer le fonctionnement des différents services de la Mairie. En l'absence d'une évaluation complète des besoins en personnel municipal – qui relève d'un travail dépassant le cadre de la présente étude –, on se bornera à signaler (a) que la Commune, en l'absence d'une réelle politique fiscale et de relance de l'économie à l'échelon local, ne dispose pas des ressources l'autorisant à accroître de façon significative ses effectifs actuels : celui actuellement en poste absorbe en effet un peu plus de 45 % du budget de fonctionnement total de la Mairie (b) que les difficultés actuelles traduisent, outre un évident manque de personnel d'une façon générale, une absence plus particulière de techniciens et de cadres intermédiaires dotés des compétences nécessaires (c) que le budget municipal n'est pas en mesure d'attirer par des rémunérations adéquates les techniciens en gestion, en comptabilité et contrôle, en travaux publics dont elle a besoin.

2. Les ressources de la municipalité

Les ressources de la municipalité s'établissent à 170 millions pour l'exercice 1998, montant extrêmement faible une fois rapporté à la population résidente : signalons en effet que le niveau de ressources par tête est ici 4 000 francs, tandis qu'il s'établit à 4 400 francs à Korhogo, à 6 400 francs à San Pedro et à 6 000 francs à Bondoukou – villes dont les économies locales ont été étudiées. En déduisant les ressources externes, la contribution réelle chute à 3 000 francs par tête. Les recettes alimentant le budget de fonctionnement (140 millions) représentent 83 % des entrées totales de fonds, le solde (29 millions)

concernant les investissements. Une première constatation s'impose : à un tel niveau de ressources, il semble exclu qu'une Commune soit en état d'élaborer un quelconque programme de gestion locale – ou, si l'on préfère, tout projet de développement municipal doit, préalablement, en passer par un projet d'amélioration des ressources.

Evolution des recettes municipales d'Odienné (1996 – 1998)
(milliers de francs CFA)

	1996	1997	1998	1998 (%)
Total recettes de fonctionnement	133 657	153 254	140 727	100
Recettes fiscales	21 946	49 835	38 003	27,0
Recettes des prestations de services	30 155	34 489	35 435	25,1
Revenu du patrimoine et du portefeuille	2 507	3 239	2 642	1,8
Aide de l'Etat, fonds de concours aides extérieures	41 400	41 400	41 400	29,4
Recettes diverses	37 649	24 291	23 247	16,7
Total recettes d'investissement	30 000	32 254	28 771	100
Produits de l'aliénation des biens du patrimoine	0	0	0	-
Prélèvements sur fonds d'investissement	30 000	32 254	19 571	68
Recettes d'emprunt	0	0	0	-
Aide de l'Etat, fonds de concours aides extérieures	0	0	0	-
Dons et legs	0	0	0	-
Recettes diverses	0	0	9 200	32

Source: *Compte administratif du Maire*

Les recettes fiscales

Les recettes fiscales – cf. tableau ci-dessus – représentent un peu plus du quart des ressources de fonctionnement de la Commune, et se composent d'une part des reversements d'impôts effectués par l'administration fiscale soit 31 millions, et d'autre part des taxes communales dont le montant s'établit à 6 millions. A ces seuils d'entrées financières, les prélèvements locaux totaux liés à la fiscalisation des activités économiques de la Commune représentent moins de 4 % du produit local brut estimé à 11,8 milliards. Encore peut-on préciser ce premier constat :

- (a) Les 5,1 millions de taxes communales prélevées sur l'activité économique des opérateurs de l'informel – taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans, taxe sur les charrettes et sur les taxis, etc. – auxquelles on ajoutera ici les 9,1 millions de taxes de marché représentent à peine plus de 0,3 % de la valeur ajoutée de l'économie populaire urbaine, agriculture non comprise.
- (b) Les impôts d'Etat prélevés sur la Commune et reversés à la municipalité représentent pour leur part 0,7 % de la valeur ajoutée du secteur moderne et intermédiaire. Encore une partie de ces reversements concerne-t-elle l'impôt foncier, qui ne concerne pas spécifiquement les entreprises de ce secteur.
- (c) Qu'il s'agisse de la fiscalisation communale ou de la quote-part reversée par l'Etat, les niveaux d'entrées de recettes notées à Odienné sont inférieurs à celles enregistrées dans diverses Communes de Côte d'Ivoire étudiées, Korhogo et Bondoukou par exemple – dont la nature des activités est pourtant comparable. L'urgence d'une révision du mode de fiscalisation apparaît de façon manifeste, dans la perspective d'une réelle contribution des opérateurs au développement de leur cité, et plus généralement dans la mise en place d'un projet de développement local.

Plusieurs explications peuvent être évoquées pour expliquer la faiblesse du niveau des entrées fiscales liées aux activités économiques de la ville :

- (a) En premier lieu, la taille unitaire moyenne et la dispersion des points d'activité du secteur informel rend difficile la tâche de collecte des taxes municipales.
- (b) En second lieu, le déclin – relatif, mais néanmoins réel – du secteur des entreprises intermédiaires, et particulièrement de son segment marchand, conduit à rendre à la fois peu nombreuse et peu visible cette catégorie d'opérateurs, de sorte que l'assiette et le taux de fiscalisation s'en trouvent réduits.
- (c) En troisième lieu, la faiblesse du niveau des activités économiques, surtout informelles qui sont pour l'essentiel des activités de subsistance, n'est pas de nature à favoriser de meilleures recettes fiscales.
- (d) En quatrième lieu, la collaboration entre les agents de la Direction des impôts et les services de la Mairie – aspect central d'une fiscalisation correcte des résidents – ne se passe pas toujours sans heurts : depuis l'instauration de l'impôt synthétique (IS) réservé aux opérateurs de taille moyenne, une partie des contribuables qui naguère payait les taxes et patentes communales doit désormais s'acquitter de leur obligations fiscales au Centre des impôts. La séparation des agents économiques intermédiaires en deux entités fiscalement distinctes est en conséquence l'objet de litiges, conflits d'influence et suspicions réciproques dont le principal effet est de favoriser les stratégies d'opérateurs visant à échapper à l'impôt. Néanmoins, on verra plus loin que les collaborations entre les deux entités se sont depuis peu améliorées : le service financier de la Mairie a, depuis deux ans, intensifié ses contacts avec le Centre des impôts et suit mieux les opérations de recouvrement et de reversement. La Mairie a mis à la disposition de la direction des impôts des moyens supplémentaires, contribuant ainsi à améliorer l'efficacité des prélèvements locaux.
- (e) En cinquième lieu, l'absence d'un fichier central des contribuables, d'une information ciblée sur le devoir de paiement des impôts et taxes, d'un déficit manifeste en personnels qualifiés de la Mairie favorisent l'incivisme fiscal. Les précédentes équipes municipales, bien que confrontées à ce problème, n'ont pas entrepris d'actions concrètes – ni information, ni répression – auprès des populations pour leur faire comprendre le bien fondé d'une participation à la vie financière de la Commune : l'absence d'une véritable compétition électorale ouverte rendait possible un « laissez-faire », parfois de nature clientéliste mais toujours dommageable à l'état des rentrées budgétaires. Signalons que, lors du recensement des points d'activité de la ville, il a été constaté que plusieurs unités inventoriées déclaraient ne payer de taxes ni à la Mairie, ni à la Direction des impôts – de même, les niveaux de fiscalisation apparaissent très faibles parmi les adhérents à la Chambre des métiers. De nouvelles formes de recouvrement, fondées sur l'identification préalable des effectifs imposables, doivent être mis en œuvre pour améliorer le niveau des recettes communales et l'égalité de tous devant l'impôt : la ville connaît très mal son potentiel imposable

Consciente de la dégradation de la situation fiscale, la Commune a récemment élaboré, avec les services d'un consultant, un plan-programme d'action pour la mobilisation effective des ressources locales et l'évaluation du système de collecte. Ce plan d'action doit être effectif et rigoureux pour sensibiliser les contribuables et permettre ainsi un recouvrement réel des taxes communales.

Le problème du recouvrement des taxes municipales évoqué ici sera plus perceptible à travers une estimation – certes approximative – des montants non recouverts : une comparaison entre les rentrées actuelles émanant du marché central, et de celles qu'on peut théoriquement déduire du dénombrement des points d'activités permanents effectué au cours de la présente étude, laisse apparaître un manque à gagner de plus de 15 millions, soit environ 10 % des recettes budgétaires de l'année 1998.

Un dernier point doit être signalé relativement à la fiscalisation des activités : les évolutions erratiques des entrées fiscales apparaissant entre 1996 et 1998 montrent bien l'instabilité de la population des entreprises imposables. Mais elle résulte aussi de la pyramide particulière de cette population : d'un côté, un secteur moderne dominé par un petit nombre d'entreprises importantes – l'une d'entre elle jouissant dans divers

secteur d'une situation de quasi-monopole –, et de l'autre un vaste tissu de micro et petites activités dont le rendement fiscal apparaît très modeste. En conséquence, toute variation d'activité du premier pôle a des effets plus que proportionnels sur les recettes locales.

Enfin, les taxes sur le foncier représentent entre 3 et 7 millions d'entrées annuelles de fonds. Comme pour bien d'autres Communes ivoiriennes, le foncier reste très marginalement imposé et est sans doute l'un des postes sur lequel un effort de fiscalisation peut être entrepris, au moyen de la mise en place d'un cadastre actualisé.

Les recettes de prestation de services

Les recettes de prestation de services, soit 35 millions en 1998, assurent 25 % des recettes de fonctionnement de la Commune. Elles se composent principalement (a) des frais induits par la production d'actes administratifs divers (16 millions), des recettes des services économiques (12 millions) prélevés sur les activités du marché, de l'abattoir et des gares routières (c) des taxes de bornage (3 millions) et d'enlèvement des ordures ménagères (4 millions) – la contribution financière annuelle des citoyens à l'assainissement de leur environnement est ainsi inférieure à 100 francs CFA par résident.

Au cours des trois dernières années, les recettes cumulées n'ont que peu évolué. Ainsi, la progression des rentrées dues aux services économiques se révèle très modeste, bien que des gisements de ressources existent – cf. plus haut. En revanche, les taxes de bornage ont eu un rendement décroissant – de 9 à 3 millions entre 1996 et 1998 – lié à l'épuisement progressif de la vague de production de lots ; les pertes induites ont été compensées par de meilleures entrées sur les légalisations de signature et les délivrances d'actes d'état civil.

Aide de l'Etat et aides extérieures

L'aide de l'Etat à la Commune représente annuellement 41 millions, soit près du tiers des recettes municipales en 1998. Elle reste le seul appui financier externe mobilisé par la Commune : aucun organisme national et/ou international ne lui a apporté de concours directement monétaire au cours des trois dernières années – seul un organisme allemand – KfW a offert à la Mairie une multi-benne pour améliorer le ramassage des ordures ménagères dans le cadre d'un projet d'appui à l'assainissement vers le milieu des années 90.

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ne représentent qu'environ 18 % du budget communal total et sont globalement restées stables sur la période considérée – soit 30 millions pour l'exercice 1996, 32 millions en 1997 et 29 millions en 1998. Ces recettes proviennent d'ordinaire du seul fonds d'investissement dont la dotation doit représenter 15 % au moins du budget total ; néanmoins, pour l'exercice sous revue, des recettes diverses d'un montant de 9 millions ont permis de réduire à environ 10 % la réserve du fonds d'investissement. Quoiqu'il en soit, un tel niveau de ressources n'autorise aucune réalisation de nature à modifier sérieusement les conditions et le cadre de vie de la population.

Modifications des recettes sur les derniers exercices

Les différentes évolutions des recettes ont modifié le poids de chaque poste et la structure des ressources budgétaires sur les trois dernières années. Ainsi, le montant de l'aide accordée par l'Etat est, on l'a vu, resté constant, mais son apport relatif au budget de fonctionnement de la Commune a fortement diminué – 31 % en 1996, 27 % en 1997 et 16 % en 1998 – suite à la progression des recettes fiscales, notamment celles émanant des versements à la Commune. Celles-ci, qui représentaient 16 % des apports budgétaires en 1996, en représentent 32 % en 1997 et 27 % en 1998. Les recettes des prestations de services ont aussi progressé : de 22 % en 1996, leur contribution est passée à 25 % en 1998. Quant aux revenus du

patrimoine, leur contribution de l'ordre de 2,5 millions l'an est restée pratiquement au même niveau. Cette nouvelle pondération des recettes traduit l'effort de fiscalisation réalisé depuis peu par la Municipalité – sur le seul segment des opérateurs du secteur moderne et intermédiaire. Mais ce dernier reste manifestement insuffisant pour permettre une véritable prise en charge des enjeux de développement local

3. Les dépenses de la municipalité d'Odienné

Comme pour la plupart des Communes du pays, les dépenses de la municipalité d'Odienné se concentrent autour des quelques postes servant à l'entretien courant de son administration, de sorte que leur impact sur le développement local s'en trouve très limité. Le niveau des recettes actuelles n'autorise aucune action d'ampleur, tant en terme d'investissement sur la ville qu'en vue d'un renforcement des moyens de fonctionnement de services publics, bien que celui-ci soit jugé prioritaire par les autorités locales.

Les dépenses budgétaires mandatées de la Commune d'Odienné sont passées de 123 millions en 1996 à 153 millions en 1997, pour s'établir à 158 millions en 1998. Les dépenses de fonctionnement ont absorbé 80 %, 84 % puis 87 % du budget global au cours des trois derniers exercices. A titre de comparaison, on note que le budget de fonctionnement absorbe une part légèrement moins importante du budget global à Bondoukou ; sur les trois dernières années, la part moyenne dans cette ville s'est située à 76 % laissant ainsi en moyenne 24 % aux dépenses d'investissements. Mais la structure du budget d'Odienné laisse surtout apparaître la part décroissante et finalement dérisoire revenant aux dépenses d'investissement – en 1998, ces dernières se sont établies à 19 millions. Dans l'ensemble, en 1998, les dépenses globales sont revenues à 3 200 francs par habitant, dont 1 500 ont servi à couvrir les frais de personnel de la Mairie et 450 francs ont été affectés aux investissements.

Evolution des dépenses de la Commune d'Odienné (1996 – 1998) (en milliers de francs CFA)

	1996	1997	1998
Dépenses des services généraux	42 686	57 719	65 029
Dépenses des services de collectivités	29 874	32 362	31 390
Dépenses des services socioculturels	3 630	5 439	7 034
Dépenses des services économiques	6 099	61 88	5 107
Dépenses diverses	41 177	41 634	30 845
Total dépenses de fonctionnement	123 466	143 342	139 405
Equipement des services généraux	18 000	13 054	1 500
Equipement des services de collectivités	10 400	9 500	2 625
Equipement des services sociaux culturels	1 600	0	13 178
Equipement des services économiques	0	9 700	2 266
Total dépenses d'investissement	30 000	32 254	19 569

Source: Compte administratif du Maire

Dépenses de fonctionnement

Les deux principaux postes de dépenses courantes de la municipalité pour l'exercice 1998 concernent les frais de personnel, soit 63 millions (46 %) et les fournitures, carburants et autres consommations ordinaires – eau, électricité, téléphone – soit 38 millions (27 %) ; au total, ces charges absorbent les trois-quarts du budget de fonctionnement, le reliquat servant à la dotation du fonds d'investissement – soit 19,5 millions – et de façon marginale au financement de missions (4 millions) et aux travaux d'entretien des bâtiments et équipements de la Mairie (6 millions). Bridé par le niveau actuel des recettes, le budget de fonctionnement ne peut qu'assurer la reproduction des services *a minima* : ainsi, le poste « carburants » est doté à hauteur de 50 000 francs par jour, dont 21 000 francs sont réservés aux services de collectivités. A ce niveau, l'enlèvement des ordures ménagères dispose de 8 400 francs de carburants par jour, de sorte que les véhicules peuvent au mieux parcourir 120 kilomètres chaque jour pour accomplir leur mission.

D'une manière générale, les frais de fonctionnement hors rémunérations ne permettent pas aux agents municipaux de travailler. Le paradoxe est manifeste puisque l'insuffisance de personnel municipal, loin de conduire à une surcharge de travail, mène plutôt à un état de relatif désœuvrement faute de moyens de fonctionnement des services.

Pareillement, les postes indiquant le degré d'ouverture de la Mairie sur l'extérieur, soit les frais de mission, les communications téléphoniques et postales, etc., ne peuvent être convenablement pourvus et contribuent à l'enclavement des personnels. Encore un effort considérable a-t-il été accompli depuis 1996 pour ouvrir la Mairie sur son environnement : les frais de mission ont été décuplés, les dotations en carburant et en téléphone ont plus que doublé.

Notons que la baisse des dépenses de fonctionnement entre 1997 et 1998 est imputable à la contraction du seul poste des « transferts » vers le fonds d'investissement ; elle n'a donc eu aucune incidence sur le fonctionnement courant de la Mairie.

Evolution de la structure des dépenses (1996 – 1998) (%)

	1996	1997	1998
Dépenses des services généraux	34,6	40,3	46,6
Dépenses des services de collectivités	24,2	22,6	22,5
Dépenses des services sociaux culturels	2,9	3,8	5,0
Dépenses des services économiques	4,9	4,3	3,7
Dépenses divers	33,4	29,0	22,1
<i>Total dépenses de fonctionnement</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>
Equipement des services généraux	60,0	40,5	7,7
Equipement des services de collectivités	34,7	29,5	13,4
Equipement des services sociaux culturels	5,3	0,0	67,3
Equipement des services économiques	0,0	30,1	11,6
<i>Total dépenses d'investissement</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

Source: Compte administratif du Maire

Les dépenses engagées par les services dont l'activité a un impact immédiat sur le cadre de vie des populations apparaissent limitées : ainsi, les dépenses courantes des services sociaux et culturels – sport, loisirs, etc., dont les jeunes sont les premiers consommateurs – ne représentent que 5 % des dépenses totales et celles relatives à l'assainissement et l'enlèvement des ordures en représentent 22,5 %. En terme de comparaison, on note que si la part des dépenses sociales et culturelles est pratiquement identique à celle de Bondoukou qui est de 5,1 %, ce n'est pas le cas des dépenses d'assainissement dont la part à Bondoukou estimée à 29 % est largement plus importante que celle observée Odienné. Dans cette dernière ville, les frais engagés par ces deux services ne couvrent pas les attentes minimales des résidents ; elles peuvent, à ce niveau, être considérées comme décroissantes puisque l'entretien des infrastructures de base ne peut être assuré, eu égard à l'importance relative prise par les dépenses fixes municipales.

Une analyse plus détaillée montre que les dépenses des services généraux, soit 65 millions de francs dont 67 % sont engagées par l'administration générale, sont de loin les plus élevées puisqu'elles absorbent près de la moitié du budget de la Commune. Le solde revient à parts égales aux services de collectivités et aux dépenses diverses ; les services socioculturels ne disposent que de 5 millions pour fonctionner, et les services économiques de 4 millions.

Dépenses d'investissement

Les investissements de la Municipalité sont passés de 30 millions en 1996 à 19,5 millions en 1998. Pour ce dernier exercice, l'investissement communal représente moins de 1 % de la formation de capital émanant de l'Etat ivoirien : il est donc négligeable, et ne saurait peser sur le niveau d'équipement et d'infrastructures locales. La dépense en investissement par habitant est ainsi estimée à 450 francs CFA pour l'année 1998, niveau très faible une fois comparé à celui de la plupart des villes secondaires de la Côte d'Ivoire, où la moyenne avoisine 1 200 francs, ce qui conduit au délabrement visible de la plupart des infrastructures de la ville – particulièrement de la voirie – et à la déconnexion spatiale entre le centre urbain et les quartiers périphériques dont le caractère rural reste très affirmé.

Ces investissements ont représenté sur la période une part modeste du budget global de la Commune soit 24 % en 1996, et seulement 13 % en 1998. La contraction du budget sur les frais de fonctionnement met une fois encore en évidence la faiblesse des recettes communales dont l'effet est de reléguer au second plan l'essor des infrastructures culturelles, sociales et économiques locales. Néanmoins, l'indispensable et coûteux effort accompli, de 1996 à 1998, dans l'équipement des services généraux et de collectivités – respectivement 32 et 22 millions d'investissements sur ces trois années – est désormais relayé par celui, plus léger, consacré aux services socioculturels – 13 millions d'investissements en 1998. L'écart est grand entre l'existence de quelques structures sportives – stade notamment, datant des fêtes tournantes – et culturelles – Centre culturel de la commune, malheureusement excentré –, et les capacités effectives d'entretien et de dotation de ces structures.

En 1999, sur environ 43 millions d'investissements communaux, 31 millions (72,5 %) ont été consacrés à la poursuite du programme d'équipement des services de la Mairie, le solde ayant été employé à la finition d'un dispensaire, à la réfection d'une cantine scolaire et à l'aménagement du marché.

Investissement de la Commune (1997 – 1999) (milliers de francs CFA)

	Commune	FIAU	Total
1997	32 200	12 500	44 700
1998	19 570	9 375	28 945
1999	42 647	9 375	52 022

Source : Mairie d'Odienné

Par ailleurs, la contribution de la Commune aux projets FIAU est de 17,5 %, le solde étant financé par l'Etat. Sur la période 1997-1999, le cumul des investissements FIAU représente 31 millions, et a concerné la construction d'une morgue municipale, de magasins et kiosques autour du marché, ainsi que l'ouverture des voies dans les quartiers nouvellement lotis. Jusqu'à présent, le Programme d'appui aux Communes (PACOM) n'est pas encore intervenu sur Odienné.

Une alternative pour relever le niveau des investissements serait de rechercher des fonds auprès de partenaires extérieurs. L'option n'a pas jusqu'à présent été expérimentée. Des entretiens tenus avec le Maire, il ressort que certaines rigidités administratives seraient à la base de l'absence de partenaires extérieurs – les projets de partenariat avec les organismes internationaux restent gérés à l'échelon central. En effet, selon le Maire, toute recherche de partenaires extérieurs doit recevoir l'aval du ministère de l'intérieur, ce qui rend les démarches assez longues et pénibles.

Une autre piste à explorer est celle de la diaspora. En effet, l'une des spécificités d'Odienné est l'émigration de ressortissants vers le Sud de la Côte d'Ivoire et l'étranger, qui forment une puissante diaspora mobilisable en vue d'élaborer un projet de développement régional et d'en financer divers volets.

4. Actions de la municipalité

Le rôle du Conseil consultatif

Dans la perspective d'un rapprochement avec les administrés, le Conseil municipal d'Odienné a procédé à la mise place d'un Conseil consultatif aidant à la résolution de questions diverses. Cette structure, constituée de Chefs de quartiers, devait être la courroie de transmission entre le Conseil et la population tant pour informer les citoyens des décisions des choix municipaux que pour transmettre, en retour, les vœux des résidents aux autorités. Malheureusement, le fonctionnement de cette structure se fait actuellement dans le seul sens « top-down », du Conseil municipal vers les populations, et donne le sentiment d'une forte instrumentalisation peu conforme aux objectifs initiaux. Par ailleurs, l'élargissement de la structure à d'autres représentations – femmes, jeunes, opérateurs économiques, etc. – est souhaitable, puisqu'il donnerait une expression plus directe à des groupes ayant le sentiment d'être peu entendus.

Accepter et encourager le rôle des associations d'habitants

Les autorités locales de la ville pourraient utilement s'appuyer sur les associations – déjà présentes sur la Commune – de quartiers, de jeunes et de femmes pour se rapprocher de la population, prendre en compte ses aspirations au-delà des hiérarchies convenues structurant la ville, et en mobiliser les énergies. Le conseil municipal semble déjà s'engager sur cette voie : une association de jeunes – *Rognan* – s'est par exemple vu confier le curage des caniveaux et le désherbage des lieux publics. Mais bien d'autres associations de jeunes et de femmes pourraient aisément se voir confier d'autres responsabilités. La reconnaissance d'associations, et plus précisément l'appui municipal à la constitution – ou à la formalisation – de groupements de citoyens divers, consultés et associés à l'élaboration d'un projet urbain, doit être aussi un objectif des élus : c'est sans doute une condition pour lutter contre le déclin de la ville.

Associer les opérateurs économiques aux décisions

A Odienné, il n'existe pas d'organe spécifique d'opérateurs économiques qui assure la transmission d'informations entre ces derniers et le conseil municipal. Une telle situation conduit à un manque de communication entre les deux parties. Plus au fond, si divers groupes ou opérateurs économiques sont proches des instances décisionnelles, d'autres restent peu ou pas consultés – on pense ici aux opérateurs du secteur informel – de sorte que les décisions d'ordre économique du Conseil sont parfois difficilement acceptées et/ou comprises. Par exemple, l'augmentation de certaines taxes – de marché notamment, qui restent parmi les plus faibles du pays, ainsi que sur les taxis – décidées par les autorités municipales d'Odienné n'a pu être appliquée suite au mécontentement des opérateurs.

L'état du patrimoine communal

Odienné fut l'une des villes du pays bénéficiaire des fêtes tournantes de l'Indépendance organisées au cours des années 70. A ce titre, elle bénéficia d'importants investissements en infrastructures socio-économiques, notamment en 1972, lors des préparatifs de célébration de ces fêtes. On peut citer parmi ces réalisations la construction du marché moderne à deux niveaux, le bitumage de quelques artères de la ville, la construction de bureaux administratifs et de villas destinées aux fonctionnaires. En 1980, suite à la création de la Commune d'Odienné, divers édifices ont été transférés à la municipalité qui doit en assurer l'entretien.

Le patrimoine appartenant à la Commune est donc constitué de deux ensembles de biens : d'une part, les bâtiments publics construits par l'Etat avant la communalisation et transférés à la municipalité après 1980, et de l'autre les infrastructures que les différentes équipes municipales qui se sont succédées ont pu faire construire. Ce patrimoine se résume en un marché dont la valeur résiduelle serait de 140 millions, un abattoir (8 millions), un centre culturel bâti en 1987 dont la valeur actuelle serait de 240 millions, les locaux de la Mairie et des latrines publiques, une morgue, un hôtel (27 millions), un stade omnisports.

Leur valeur résiduelle cumulée, telle qu'estimée par les services techniques, représenterait près d'un milliard de francs CFA ce qui est faible pour une capitale régionale ; toutefois, les charges annuelles d'entretien de ces seuls équipements – de l'ordre de 30 millions de francs – et de provision pour gros œuvre – environ 20 millions – dépasse à l'évidence les moyens budgétaires de la Mairie. Aussi celle-ci a-t-elle confié la gestion d'une partie des structures à des opérateurs privés. L'abattoir, les toilettes publiques et l'hôtel campement sont désormais gérés par des particuliers en contrepartie de loyers mensuels – du reste inégalement versés – revenant à la Mairie. Pour les autorités municipales, la privatisation de la gestion de tout le patrimoine communal est la nouvelle piste qu'elles comptent explorer en vue de leur assurer un meilleur rendement.

Les actions envisagées par la Commune

Les entretiens avec les responsables politiques et administratifs de l'actuelle municipalité ont permis de mettre en évidence les diverses priorités d'aménagement communal, soit (a) l'aménagement de la « ceinture verte » (b) l'assainissement de la ville (c) l'enlèvement des ordures ménagères (d) la réfection de la voirie.

Aménager la « ceinture verte »

Odienné est traversé par une « ceinture verte » - bas-fonds inondés qui entourent la ville et constituent la principale contrainte de site. En saison des pluies, les quartiers situés à l'extérieur de la ceinture se trouvent coupés du reste de la ville. L'aménagement de cette zone vise (a) à contribuer à l'assainissement général de la ville (b) à construire des passerelles pour relier les quartiers au centre ville (c) à favoriser l'essor de la culture maraîchère, encore embryonnaire, pour alimenter la ville et à créer de nouveaux emplois pour les femmes et les jeunes.

Assainir la ville

L'assainissement reste une préoccupation majeure des autorités municipales et des citoyens. Les rares caniveaux existants sont en mauvais état et rendent difficile l'écoulement des eaux usées et de pluie. La réfection et l'extension sont une nécessité, bien que le coût de remise à niveau de la ville en ce domaine exclue que ces travaux puissent être financés sur le budget communal.

Les ordures ménagères

La Mairie dispose actuellement de deux véhicules, soit une benne et une multi-benne, pour l'enlèvement des ordures ménagères. La benne est néanmoins hors d'usage de sorte que la multi-benne assure effectivement l'enlèvement des ordures ménagères. Aussi, la ville ne peut-elle assurer le ramassage qu'à hauteur de 40 % des 10 600 tonnes d'ordures produites chaque année. Les points informels de déversement se sont multipliés, notamment dans les bas-fonds, bien que quelques coffres à ordures aient été achetés par la Mairie. En outre, l'actuelle décharge située à la sortie de la ville ne répond plus aux normes. Son réaménagement, ainsi que l'acquisition d'autres bennes et coffres à ordures, sont des priorités pour assurer la propreté de la ville.

Aménagement du marché

Le marché construit en 1972 a besoin d'être aménagé. Construit sur deux niveaux, les places situées à l'étage ne sont pas occupées – tel est le cas pour la quasi-totalité des marchés de ce type, aucun commerçant ne voulant y rester. L'étage s'est converti en latrines publiques, et est inondé en saison des pluies. Un aménagement est donc nécessaire, de même d'ailleurs que la réhabilitation du bâtiment central. Par ailleurs, la municipalité envisage de bâtir des hangars autour du marché avec des points de vente pour mettre de l'ordre et faciliter les opérations d'approvisionnement – et de collecte des taxes de place – dans le marché.

La voirie

La voirie demeure la première priorité des autorités municipales. Sur 75,7 kilomètres de route situées dans la Commune, 12,8 seulement sont bitumés, le revêtement des principales artères datant de 1972. Ce réseau routier est désormais considérablement dégradé faute d'entretien courant. Les voies en terre connaissent la même situation et nécessitent un reprofilage que le budget de la Commune ne permet pas d'effectuer.

Les besoins en entretien routier (1999)

Tâches	Objectifs	Réalisation 1999
Reprofilage (km)	498,6	130
Rechargement (km)	25	00
Points critiques (nombre)*	7	00
Pose de buse (nombre)	1	00

Source : Mairie d'Odienné

* Essentiellement les liaisons entre les quartiers périphériques et le centre ville

Aménagement d'un site de stationnement

Bon nombre de camions de transport de marchandise en provenance du Mali et de la Guinée font escale à Odienné. Le Conseil municipal souhaite aménager un lieu de stationnement, source potentielle de recettes supplémentaires pour la commune.